L'Action NATIONALE



Éditorial

Un mandat de transition
-Robert Laplante 2

Articles

Le plancher des vaches
-Pierre Vadeboncoeur 14

La royauté perdue du legs : de *Pour la suite du monde* à *Horloge biologique*
-Carl Bergeron 18

Michaëlle Jean et le poste de gouverneur général
-Louis Gill 36

Actualité et éloquence de témoignages d'hier sur les Canadiens-Français
-Jean-Marc Léger 39

La montée récente de l'option souverainiste dans l'opinion publique
-Michel Roche 42

Dénationalisation manifeste
-Robert Laplante 47

Judiciarisation des identités, multiculturalisme et échec de la gauche (2e partie)
-Guillaume Rousseau 55

La Cour suprême du Canada et le droit à l'école publique anglaise au Québec
-Henri Brun 75

Le prophétisme de George Grant
-Gaston Laurion 88

Remarque sur la disparition des intellectuels
-Alexis Lapointe 110

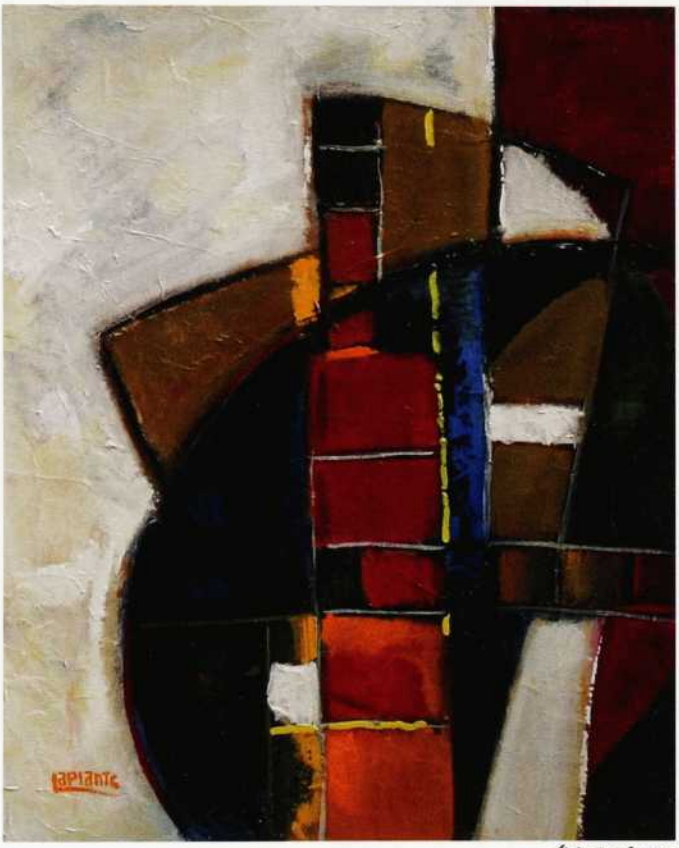
Dossier

Gomery : l'aide-mémoire Kommandites et Korruption Kanadienne (1ère partie)
-Édouard Cloutier 124

Lire

Lire les essais 182
Livres reçus 204
Index des auteurs 2005 208
Index des annonceurs 219

Volume XCV numéros 9 et 10
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2005



Éric Laplante
Point de fuite
2001
Acrylique/toile
121cm x 91cm
collection de l'Artothèque

L'Action NATIONALE

1215, rue de la Visitation,
bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca
Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire ;* Richard Gervais, *philosophe* ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire ;* Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal ;* Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur.* **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval ;* Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ ;* Chrystiane Pelchat, *enseignante ;* Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC ;* Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal ;* Paul-Émile Roy, *écrivain ;* Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical.* **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Luc Bouvier, *professeur de littérature ;* Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT.* **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.

ÉDITORIAL

Robert Laplante

UN MANDAT DE TRANSITION

Avec près de 54 % des suffrages le nouveau chef du Parti québécois a remporté une victoire qui lui confère pleine légitimité. Son mandat, néanmoins, reste un mandat de transition.

Le PQ nouveau n'est pas sorti de cette course. Le travail reste à faire pour qu'il se place à la hauteur des exigences de la conjoncture historique. Un référendum le plus tôt possible dans le mandat ? Un argumentaire qui repose davantage sur les exigences des relations internationales ? Une démarche qui laisse encore bien du flou quant au sens du prochain mandat électoral. Rien n'est vraiment novateur dans ce qui sera désormais porté par une figure nouvelle à la barre. Le PQ reste prisonnier de ses vieux démons. Le plus tôt possible ? Et en attendant on gouverne avec les moyens que le Canada nous laisse ? Des moyens qu'on dénonce comme insuffisants tout en répétant que l'indigence ne nous empêchera pas d'agir avec confiance et conviction pour se rapprocher de la date fatidique ? Une campagne électorale pour promettre une campagne référendaire après quatre mandats ? Les incantations sur le projet de pays peaufiné jusqu'à la plus extrême minutie mais rien d'énergique sur le Canada réel, pas de changement de posture ni même de position ? Cela fait des années que ça dure. Cela a fait paraître encore

bien plus longue cette course déjà longue. Et bien minces les acquis stratégiques et politiques de l'exercice.

Le PQ, en effet, n'a pas réussi avec cette course à combler les lacunes qui avaient fait de la Saison des idées, un exercice si décevant. L'opération, on le voit plus clairement maintenant, avait d'abord été occupationnelle. Menée dans un parti anémié, dévitalisé – il comptait alors à peine une cinquantaine de milliers de membres – l'exercice de rajeunissement du programme et de révision en profondeur de la démarche politique est resté prisonnier d'un cadre et d'une culture politiques dominés par l'incapacité de situer le combat pour l'indépendance dans le Canada tel qu'il est. Une incapacité qui induit la minimisation systématique des obstacles qu'Ottawa a semé devant nous.

Alors que le Québec subit la plus féroce, la plus implacable offensive depuis l'Acte d'Union, cette course n'a pas permis de prendre la mesure du péril, encore moins de se mettre d'accord sur l'étendue des dégâts subis depuis 1995 et sur les moyens de contrer la politique d'Ottawa. Une politique, c'est-à-dire, des intentions, des objectifs et des moyens ordonnés rigoureusement en vue de briser la cohésion nationale par un effort constant et systématique de déstabilisation. C-20, asphyxie fiscale, mépris arrogant des juridictions, piétinement de la démocratie québécoise, c'est une politique qui s'accorde mal avec la démarche réitérée lors de cette course en pleine « actualité Gomery », en pleine manœuvre de racolage budgétaire orchestrée par un Goodale absolument décidé à piétiner toutes les compétences québécoises pour se rendre là où Ottawa veut aller.

En se soudant au programme et en se réfugiant derrière des incantations sur « le travail formidable des membres », les principaux concurrents de la course ont contribué à ver-

rouiller la réflexion. La rhétorique a pris le relais et elle a largement dominé. En partant, Bernard Landry avait placé son parti dans une situation extrêmement difficile. Le programme adopté, la charrue se trouvait là où elle ne devait pas être et cela condamnait les candidats à labourer les limbes. Et cela conférait une importance démesurée aux questions d'image et de personnalité, transformant cette campagne en pure bataille d'organisation. Malgré les coquericos de circonstance, il n'est pas du tout certain que cette course ait redonné au PQ le tonus qui lui faisait défaut lors de la Saison des idées. Il s'est vendu beaucoup de cartes de membres, c'est vrai. Mais le total reste en-deça des niveaux historiques de grande mobilisation. Les nouvelles recrues deviendront-elles des militants ? Les circonstances le feront voir.

Il serait dangereusement naïf de penser que le rejet du gouvernement Charest suffira à donner une victoire électorale permettant de reprendre sereinement la voie référendaire. Ottawa est décidé à tout mettre en œuvre pour battre et abattre le PQ et il est clair que c'est de là que se planifieront les opérations les plus névralgiques. Les deux prochaines années vont nous en faire voir de toutes les couleurs. Ottawa ne veut pas du PQ au pouvoir, pas même d'un PQ velléitaire. Il ne négligera rien pour parvenir à manipuler l'opinion, pour renforcer la tentation déjà vive chez une partie de l'élite d'affaires de se mobiliser derrière une autre hypothétique voie de compromis. Une voie qui permettrait de continuer de refuser de voir que la polarisation est consommée, qu'il n'y a plus moyen de moyenner. On la devine en train de s'esquisser, cette voie, derrière les arguties sur le péril démographique – le coup des pensions de vieillesse revampé pour nous dire que cette fois nous avons besoin du Canada pour prendre soin des grabataires. Le PQ n'évoluera pas dans un

paysage électoral bucolique. Ce qui se dessine sur sa gauche ne fera que compliquer sa réponse à ce qui se trame sur sa droite au nom du réalisme marchand et canadien.

Le parti est sorti de la Saison des idées et de cette course plus persuadé que jamais que la lutte pour l'indépendance est une affaire interne au Québec, une affaire d'argumentation et de travail sur l'évolution des mentalités. Le programme de juin 2005 reste tout entier orienté sur la séparation du travail interne (à faire sur la société québécoise) et de la discussion avec le Canada, posant que l'on puisse penser le premier comme un moment séparé et séparable du second. C'est l'essentiel du paradigme étapiste. C'est une pensée qui procède d'une peur panique du conflit (la chicane crée du bruit qui complique l'évolution des mentalités) ; mais surtout, c'est une pensée qui s'inscrit en continuité parfaite avec le type de domination qui s'exerce sur le Québec. C'est une pensée politique qui accepte de garder séparé ce que le Canada divise.

La réalité de notre situation nationale tient pourtant tout entière dans cette séparation. La domination *canadian* s'exerce dans l'espace qui subsiste entre la négation institutionnelle et la réalité sociologique. C'est dans cet espace que la question nationale rabougrit au point de devenir un question de statut constitutionnel. C'est dans cet espace que les pseudo-pragmatiques peuvent toujours prétendre que le Québec peut néanmoins continuer d'avancer en dépit de son statut. C'est cette séparation qui produit des leaders velléitaires et le bon-ententisme, chez tous les nationalistes mous, au PQ et ailleurs. C'est dans cette séparation que se pense la gestion provinciale et la gouvernance pré-référendaire.

La vérité, c'est que la négation institutionnelle et le façonnement de la réalité sociologique procèdent d'un seul et même moment politique. La société québécoise va continuer d'évoluer, même à l'intérieur du Canada. Elle y a même fait des progrès remarquables. Mais ils se sont faits dans un cadre dépendant, selon une logique de l'hétéronomie où une majorité qui nous nie nous impose des façons de faire et de penser en nous enfermant dans des choix qui sont définis non pas seulement sans nous mais contre nous. Dans ce Canada, rien de ce que nous avons n'est pérenne, surtout pas ce que nous avons gagné de haute lutte. Les progrès de la société québécoise, enserré dans l'étau fédéral, ne sont reconnus et tolérés que dans la mesure où ils servent à mieux nier le Québec, à mieux oblitérer sa réalité nationale. C'est ce qu'il y a plus pervers dans cet écart entre le droit et le pays réel, il produit une espèce de trompe l'œil où se dressent des murs au bout des avenues où nous pensons nous engager à notre pas.

Le droit et le fait sont pourtant indissociables dans le combat national. Ceux-là qui sacrifient à la rectitude politique en tentant de se donner bonne bouche à répéter comme une incantation que le Québec va faire son indépendance pour lui-même parce qu'il n'est contre personne se paient de mots. Il se trouve que l'État *canadian* se dresse contre le Québec, contre le projet d'indépendance et qu'il ne recule devant rien pour en ruiner la possibilité. Il se trouve qu'Ottawa, de son côté, pense toujours son action en unissant le droit et le fait, le droit qui nous nie et le fait dont il se sert pour enrober la négation. Sheila Copps a multiplié les exemples de cela avec ses programmes à Patrimoine Canada ; les chaires du Canada, les fondations procèdent de la même logique au service du *nation building*. Ceux-là qui s'imaginent que poser l'existence du conflit nous déporte

vers l'intolérance pensent combattre des démons qu'on nous invente. Ils s'imaginent combattre le ressentiment alors qu'ils entretiennent l'amnésie.

Faire l'indépendance correctement, cela voudra toujours dire la faire en se posant dans toute la droiture de sa force pleinement assumée. Il n'y aura pas d'indépendance sans une politique du conflit ouvert avec Ottawa pour la simple et bonne raison qu'Ottawa la réfute et nous en nie même le droit. En refusant de nommer les choses et surtout en refusant de les situer dans le bon registre, les péquistes se font les instruments d'une politique qui consiste à mener l'offensive en niant le conflit inhérent au choc de deux nations et en engluant dans le registre administratif ou politicien ce qui relève de l'agression constitutionnelle menée contre la nation. Le déséquilibre fiscal n'est pas un « effet de système », c'est une politique. C-20 n'est pas une reconnaissance de l'obligation pour Ottawa de négocier, c'est la confiscation de la démocratie québécoise.

Il faut dès aujourd'hui quitter le terrain de l'opposition provinciale. Il ne sert à rien de faire le procès du gouvernement Charest sans le situer là où il se trouve vraiment. Ce gouvernement ne gouverne pas en fonction des nécessités internes à la société québécoise. Il intériorise la défaite qu'il a déjà concédée par son attachement inconditionnel au Canada. Il nous canadianise de force en nous contraignant à nous adapter à une indigence téléguidée. Tel est désormais le seul rôle possible du gouvernement de la province de Québec. Et ce sera le rôle d'un gouvernement péquiste s'il ne parvient pas à s'emparer de la conjoncture. Il peut encore le faire, à condition d'unir ce qu'Ottawa veut que le Québec garde séparé, la gouverne et le débat sur la souveraineté. Pour sortir de l'étau stratégique dans lequel cela l'enferme, un étau

qu'Ottawa va tout faire pour resserrer, il lui faudra une pensée forte de la nation – une doctrine de l'émancipation nationale, pourrait-on dire dans un autre langage – qui lui permettrait de mobiliser sur une lecture conforme à la réalité de la domination. Le Québec est à jamais minorisé et cela fait camper notre peuple sur le bord d'un péril existentiel sans précédent.

L'actuel programme ne pense pas dans, ni même devant ce fait brutal. Cela reste à faire pour se présenter devant le peuple avec le projet de faire l'indépendance. Cela seul permettra de casser la rhétorique de propagande qui fait écran, elle rendrait possible une définition de la situation apte à contrer la manipulation de l'opinion dans un univers médiatique où la concentration de la propriété sert bien le militantisme ouvert des propriétaires. Elle permettrait de déconstruire au quotidien non pas seulement le discours mais les pratiques de négation et de déstabilisation orchestrées par Ottawa. La nécessité de rompre n'en paraîtra que plus urgente. Il faut en finir avec la pensée annexée et se donner une pensée nationale qui refuse de dissocier le présent et l'avenir, la parole et les actes. Il faut penser souverainement la nécessité d'en finir avec la vie agonique. Et cela imposera d'agir en conséquence.

Une telle posture politique permettrait de réunir les militants souverainistes et les citoyens dans un programme d'action où l'avenir prendrait forme non pas dans le virtuel projet de pays mais le combat du présent pour redevenir maître de nos finalités. Une pensée forte de la nation est la seule pensée politique féconde puisqu'elle nous redonne le contrôle sur la définition des termes même de notre réalité, des paramètres de notre combat. Sans s'arracher à la logique *canadian*, sans ressaisissement de son projet dans une poli-

tique visant à casser les contraintes et à forcer le jeu, le Parti québécois s'expose à la plus grave des dérives, celle qui finit par séparer le possible de l'action. Un idéal dont on ne réussit pas à amorcer la mise en œuvre en répondant aux urgences du présent finit par se dessécher. Le passage à l'acte trop souvent reporté induit l'intériorisation des contraintes et fait basculer dans l'univers du fantasme les aspirations indéfiniment différées. On peut évoquer toutes les priorités à mettre en œuvre le lendemain d'un oui, ce sont les gestes posés aujourd'hui qui traduisent le véritable engagement, la valeur qu'on leur accorde s'établissant à la hauteur du risque qu'on accepte d'encourir pour les réaliser. Il en va ainsi pour tous les objets de la gouverne, de l'éducation à l'environnement, de la culture à la démographie.

Le PQ se trouve devant une tâche terriblement exigeante. Ou bien il se défile ou bien il entreprend de faire ce qu'il faut pour sortir du carcan. L'idée d'indépendance est plus forte que jamais. Notre peuple ne demande pas mieux que de se mettre en marche pour réaliser les grands gestes de dépassement. Dans l'état actuel des choses, les risques sont grands que l'écart ne se creuse entre le Parti et ces dispositions qu'inspirent à notre peuple une situation déprimante et une conjoncture angoissante. On ne brandit pas impunément l'idéal de la souveraineté. Et c'est le devoir de tous d'être exigeant à l'égard de ceux-là qui aspirent à s'en faire les opérateurs.

Le rêve du pays ne doit pas devenir un rêve compensatoire. Le Québec subit les assauts les plus graves de son histoire et il en va de sa survie en tant que nation. En quelques années à peine, son formidable potentiel peut être dilapidé, non pas anéanti mais inféodé et retourné contre lui-même par un régime déterminé à compléter, sur sa négation même, sa

modernisation unitaire. C'est devant cette menace que se pose désormais le Parti québécois, qu'il le reconnaisse ou pas, qu'il vacille ou non devant ce que cela exige de lui. Ou bien il réussira à se penser dans l'audace de l'affranchissement ou bien il se perdra dans l'évocation d'une souveraineté comme idéal évanescent, comme projet souhaitable mais pas nécessairement vital.

Le plus tôt possible ? C'est encore une fois s'en remettre aux circonstances. André Boisclair et le PQ ont du pain sur la planche pour éviter que ce parti ne devienne une espèce d'Union nationale post-moderne. Un parti où l'option serait agitée comme un hochet électoral qu'on agite pour couvrir le bruit des gestes de démission, les murmures de résignation. Avant le prochain rendez-vous électoral, il y a un rendez-vous avec l'audace de la pensée. Il n'y aura pas moyen de l'éviter. On ne fait pas l'unité sur le vide et le virtuel. On ne mobilise pas en marchant au pas de l'adversaire.

Ce parti joue sa pertinence historique.

CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

La passion des êtres

Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :
Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

ARTICLES

Articles

Le plancher des vaches
-Pierre Vadeboncoeur 14

La royauté perdue du legs
-Carl Bergeron 18

Michaëlle Jean et le poste de gouverneur général
-Louis Gill 36

Actualité et éloquence de témoignages d'hier sur les Canadiens-Français
-Jean-Marc Léger 39

La montée récente de l'option souverainiste dans l'opinion publique
-Michel Roche 42

Dénationalisation manifeste
-Robert Laplante 47

Judiciarisation des identités, multiculturalisme et échec de la gauche : comment sortir de l'impasse ? (2e partie)
-Guillaume Rousseau 55

La Cour suprême du Canada et le droit à l'école publique anglaise au Québec
-Henri Brun 75

Le prophétisme de George Grant : qu'en va-t-il du Québec ?
-Gaston Laurion 88

Remarque sur la disparition des intellectuels
-Alexis Lapointe 110

Dossier

Gomery : l'aide-mémoire Kommandites et Korruption Kanadienne
-Édouard Cloutier 124

Lire

Lire les essais 182

Livres reçus 204

Index des auteurs — 2005 208

Index des annonceurs 219

Pierre Vadeboncoeur

LE PLANCHER DES VACHES

Ce qui maintenant domine la guerre en Palestine aussi bien qu'en Irak et en Afghanistan, ce sont les représailles : terrorisme et guérilla d'un côté, et, de l'autre, dévastations perpétrées par les armées.

En Irak et en Afghanistan, les nouveaux gouvernements, créations de l'envahisseur, sont installés par lui pour consacrer la défaite du pays et normaliser la conquête impérialiste. Dans le cas palestinien, le gouvernement est la forme que prend l'échec de la résistance après plusieurs années d'intifada. Ce gouvernement n'est que la suite des choses et, à la merci d'Israël, il est en place, au fond, pour signer la défaite et donner la victoire à l'ennemi. Il n'y a d'ailleurs peut-être pas d'alternative.

En Palestine, l'armée israélienne, par représailles et aussi par volonté d'expansion ultérieure des colonies, pilonne par exemple Gaza sitôt après l'avoir évacuée et pour s'en prendre aux « insurgés » en écrasant le voisinage. En Irak et en Afghanistan, les armées pratiquent contre les « insurgés » des offensives de guerre. Les SS allemands, eux, prenaient des otages, les exécutaient, et ils lançaient des opérations contre les maquis. Ce n'était guère différent des raids américains et israéliens d'avions et de chars sur des populations urbaines, effectués dans le but de tuer au hasard, dans

le nombre, des résistants, aussi bien que de terrifier le peuple et donc d'affaiblir la rébellion.

Mais on oublie cela, on n'y pense même pas. L'Amérique est démocratique, n'est-ce pas ? C'est un fameux alibi. Les gouvernements fantoches nouveaux portent cette même étiquette. L'impérialisme, antidémocratique par essence, considère certainement que la « démocratie », dans les pays nouvellement soumis, est un instrument grâce auquel la perte de la souveraineté réelle aux mains de l'envahisseur peut le mieux s'accomplir. C'est pourquoi les États-Unis promènent un peu partout dans le monde un tel cheval de Troie.

Cependant le machin ne fonctionne pas aussi bien que prévu. Il n'y a pas de paix jusqu'à présent dans ces contrées et c'est un euphémisme que de le dire. Troubles incessants, embuscades, répression, opérations militaires sur des régions ; le désordre assassin est partout et l'instabilité économique et politique règne. La conquête s'annoncerait-elle comme un fiasco ? Il n'est pas facile de traverser des peuples.

Peut-être l'impérialisme américain, mené d'abord tambour battant par M. Bush, conduit-il à des situations inextricables ? La guerre, dans la perspective développée en Afghanistan et en Irak, mène-t-elle à l'impasse ? En d'autres termes, est-ce une erreur, une erreur politique de première grandeur, donnant lieu à des problèmes à peu près insolubles ? En tout cas, la suite des conquêtes des « pays voyous » est pour le moins retardée, malgré les rodomontades de Bush en 2003, qui annonçait dix ans de guerre.

Naturellement, la puissance américaine peut soutenir longtemps une situation impossible et, d'autre part, elle ne sau-

rait reculer sur l'acquis. Le gouvernement peut résister également à l'opinion domestique et au besoin la conditionner. La force, qu'il rêvait d'employer à des progrès impérialistes bien plus étendus, lui sert pour l'heure à se maintenir en terrain conquis. C'est d'ailleurs sans doute sous les diktats des multinationales, en particulier les pétrolières. L'armée américaine, qui pour l'instant semble ne plus pouvoir se porter ailleurs, ne doit cependant pas faillir là où elle se trouve déjà. Bush ne cesse de le répéter devant une opinion publique moins fiable qu'avant. On est dans une guerre de position visant à tenir le pas gagné.

Cette suite n'est pas glorieuse. Au milieu du désordre et des défis locaux, une puissante armée presque inemployée, une super-puissance humiliée : la réalité dans sa rigueur réapparaît après les vantardises d'il y a trois ans. Ce n'est plus la même chose. L'impérialisme américain semble avoir trouvé certaines limites. L'irréalisme ne pardonne pas.

Qu'en sera-t-il maintenant ? Il s'agit de savoir si les Américains tireront ou non la leçon des événements et dans quelle mesure leur politique s'ajustera à la réalité, une réalité enfin rencontrée sur le terrain. Ils ne pensaient pas beaucoup au terrain. Ils se fiaient sur la force outrancièrement. La force elle-même est relativement peu de chose à comparer aux forces géopolitiques et nationales qui en dernière analyse s'opposent à la force ne serait-ce en partie que par leur masse. Voilà une coordonnée négligée dans les calculs de la puissance.

La situation présente mesure avec pas mal d'exactitude l'écart entre les entreprises de la force et les possibilités objectives de celle-ci. Cela est assez inattendu. Une loi de la politique, méconnue, ressort ici avec relief de la curieuse déconvenue des Américains en Irak. On peut l'exprimer

dans une formule à laquelle les Grands devraient faire attention, ce qui est peu le cas. Cette formule parle de la résistance indépendante et foncière des faits, qui est bien loin des illusions de la puissance fascinée par sa propre image. On peut l'énoncer par une expression toute faite appartenant au bon sens populaire : le plancher des vaches. Il s'agit d'en tenir compte.

Cela n'a l'air de rien mais ne pas le faire explique bien des erreurs des grands États à travers l'histoire, causées par le fait que la puissance obnubile facilement le sens des réalités.

Le 2 octobre 2005

Carl Bergeron*

LA ROYAUTÉ PERDUE DU LEGS : DE *POUR LA SUITE DU MONDE* À *HORLOGE BIOLOGIQUE*

Tout règne s'inscrit dans une durée qui dépasse l'existence individuelle de ses sujets. Il puise son autorité dans les sources de l'histoire et trouve son inspiration dans l'appel de la suite du monde. Le film de Pierre Perrault et de Michel Brault, qui date de 1963, contient dans son titre une promesse sérieuse et très grave pour le jeune spectateur québécois de 2005. On prononce à voix basse ce merveilleux titre, *Pour la suite du monde*, et soudain on se sent délesté d'un grand poids, comme si une voix caverneuse et très ancienne s'adressait au tréfonds de notre conscience et nous disait : « Tu n'es plus seul ». Dès les premières images en noir et blanc, une amère étrangeté émane de la langue parlée par ces hommes : on entend un vieux dire turluter, on se dit qu'on ne connait pas ce mot, et en même temps on est convaincu de le connaître, de l'avoir entendu quelque part. Mais où ? Quand ? Était-ce dans cette vie ou dans une autre ? Et voilà notre spectateur embarqué malgré lui dans la plus fascinante des quêtes : celle des origines.

Je dis « malgré lui » car il y a résistance. Remonter le cours du passé ne se fait pas facilement. Cette tension redouble du fait qu'elle est présente entre les personnages du film, qui

* L'auteur est étudiant en littérature française à l'Université de Montréal

remontent eux aussi le cours du passé, les plus jeunes interpellant les plus vieux pour raviver la tradition de la pêche aux marsouins. Première embûche : le spectateur ne sait pas à quoi ressemble un marsouin, il comprend que c'est un poisson ; plutôt que d'interrompre le film pour se saisir d'un dictionnaire illustré, il attend que le film le lui révèle. Tous attendent, chacun prostré dans son cagibi temporel, que son aîné lui transmette ce qui lui appartient et qu'il est en droit de connaître. 1890, 1915, 1980, les dates de naissance de nos héros se confondent. Mais Alexis, l'un des vieux à qui l'on demande de partager sa connaissance d'une tradition éteinte une quarantaine d'années plus tôt, se fait tirer l'oreille. Dans ses paroles, il est clair que la pêche aux marsouins ne s'offre pas d'elle-même, qu'elle doit se gagner. Ce n'est pas pour n'importe qui. Il répète aux prétendants qu'il « faut avoir du coeur » et, entre deux sentences, il dit ces paroles magnifiques : « Il faut avoir l'ambition de la beauté ». Sainte-Marie ! L'ambition de la beauté ! On sent passer un vent de grandeur. Un silence s'installe comme une brume épaisse se déployant à travers le temps jusqu'à rejoindre le jeune spectateur, qui, devant cet ancêtre irradiant que la *doxa* lui avait appris à considérer comme un primitif révolu, se trouve fortement ébranlé. Alexis Tremblay de l'Île-aux-Coudres vient de remettre les pendules à l'heure pour tout le monde : pour ses amis du même âge qui, trop centrés sur leur corps vieillissant, doutaient de leur capacité à reprendre la tradition ; pour son fils Léopold, qui pensait que la pêche aux marsouins lui était acquise ; et, enfin, pour le jeune spectateur, qui de son gratte-ciel moderne se croyait jusque-là dissocié de la réalité de ces insulaires. En effet, pour des raisons qu'il s'explique encore mal, il fait désormais corps avec leur quête, il la fait sienne ; elle prend, dans ces retrouvailles où morts et vivants s'étreignent, une dimension identitaire profonde.

Les images défilent. Il lui devient difficile de nommer toutes les émotions qui s'entrechoquent en lui, comme si son esprit était le théâtre d'un drame dont les répliques ne lui étaient pas personnelles. Il n'en est pas encore à l'étape de la réflexion, mais de l'absorption : voix, mots, élocution, gestuelle, des milliers de variations microscopiques et de formes s'impriment dans son esprit, le secouent comme une vieille barque. Des affects inconnus répondent en écho à la quête des personnages. Une toile complexe se tisse, il s'y laisse prendre et reste, telle l'araignée au travail, infiniment concentré et vulnérable, agile et anonyme. Il peut alors se laisser surprendre par la moindre brise, la moindre goutte qu'il n'attendait pas, telle cette scène, en apparence anodine, où Alexis et son fils Léopold vont livrer le marsouin capturé et vivant à un aquarium de New York. Les premières images du New York des années soixante, dans lequel roulent ses deux ancêtres, provoquent chez notre jeune spectateur québécois un curieux sentiment de familiarité, comme s'il avait déjà parcouru cette ville en rêve... La familiarité cède à la stupéfaction quand l'hôte américain reçoit les deux pêcheurs en français, et la stupéfaction à l'attendrissement pur lorsque, pour une photo de groupe, ils se passent le bras autour des épaules avec un sourire resplendissant. Le respect, la dignité, la fraternité qu'exhale cette scène d'où est exclu le colonisateur parasitaire sont tout simplement inouis, et en font l'une des plus belles de notre cinéma. À l'Américain qui lui dit : « vous dire merci de nous... à vous... à l'Île-aux-Coudres ! », Léopold répond : « et nous... le marsouin parlera de nous à vous, à l'Amérique ! », pour répéter, enthousiaste : « de nous, à l'A-mé-rique ! » Bon sang ! Quelle chaleur ! Poésie d'autant plus remarquable qu'elle est involontaire. Est-on seulement assez conscient du poids anthropolitique de ces paroles ?

De retour après une longue absence, le marsouin prend des proportions mythiques (le vieux Abel s'exclamera, donnant des petites tapes sur sa peau visqueuse : « Ça fait trente-huit ans que je t'attendais, mon gars ! »). Il a l'âge de la mémoire locale. Les pêcheurs entretiennent avec lui un rapport charnel, cordial, empreint d'affection : le marsouin, comme la lune qui les guide, sont pour eux des créatures de « l'Être suprême ». Touchante est la scène, lors de la capture dans le Saint-Laurent, où Léopold invite les autres pêcheurs à se recueillir pour saluer la venue du marsouin en apposant tous à la fois leur main sur sa croupe. Touchante, et surtout significative du rôle unifiant de la nature : elle unit l'homme à Dieu, et l'homme à l'homme. De fait, ils investissent leur marsouin de leur identité : il ne fait aucun doute qu'il est canadien et qu'il parle le français. Alexis, de retour de son voyage à New York, confiera d'ailleurs à Abel son désir de lui trouver une « belle fille du Canada », intention plus ou moins affichée de perpétuer le legs canadien. Les pêcheurs ne l'oublieront pas, et lui rendront visite en famille quelques années plus tard dans Le règne du jour. Communiquer avec les animaux semble naturel, que ce soit d'une manière plus émotive, comme avec le marsouin, ou humoristique, comme lorsque le vieux Louis fait croire aux enfants que les moutons bêlent parce qu'ils veulent de l'eau de Pâques. Les symboles, consolidés par toute une série de rituels, sont reliés les uns aux autres avec une grande fluidité. *Pour la suite du monde* fait le portrait d'un monde cohérent, incarné, habité par des hommes qui ont la maîtrise de toutes choses sur leur territoire, et réponse à toutes les questions. Bien que leur valeur scientifique soit souvent nulle, les réponses qu'ils apportent sont fondées sur la foi et l'espérance, les deux piliers métaphysiques du tortueux génie canadien-français sans lequel, il est bon de le rappeler, notre résistance sur plus de quatre siècles aurait été impossible. Cela, il

me semble, exige de nous, modernes, un minimum de respect et de loyauté. Car à entendre une conversation entre le vieux Louis et un autre villageois sur la genèse du monde, le premier expliquant que chaque nuit qui suit la pleine lune voit celle-ci se défaire d'un morceau pour le donner à la Terre, et le second renchérissant avec une belle synthèse (« la lune est la nourriture de la Terre »), on a envie de tout sauf de se moquer d'eux.

C'est que les vieux de *Pour la suite du monde* sont impressionnants. Ils ne sont pas idiots. Ils sont parfaitement conscients de réalités plus objectives dont témoigne la science, qui imprègne peu à peu de scepticisme l'esprit des plus jeunes de l'île. Pourtant, qu'est-ce qui trouble notre jeune spectateur québécois de 2005, imbibé jusqu'à la moelle du rationalisme scientifique, qui en vient, le film terminé, à faire dévier son doute méthodologique pour interroger les sceptiques eux-mêmes plutôt que les croyants, comme il est d'usage ? Il n'y a qu'une raison, et voilà le gros mot refoulé depuis le début : c'est l'admirable royauté qu'affichent sans le savoir Alexis, Abel, Louis et leurs heureux comparses. Elle l'ensorcelle. Le spectateur, rendu exsangue par une blessure atavique qui suppure depuis plus de deux siècles – la Conquête –, en présence d'ancêtres souverains régnant sur un royaume – tout minuscule et idyllique puisse-t-il être – s'écrie : « Mais la royauté est en moi ! Le sang d'Alexis coule dans mes veines. Il est en moi ! » Oui, et ce n'est pas la moindre des révélations pour un jeune Québécois d'apercevoir de la souveraineté dans une histoire enténébrée d'humiliations et de défaites. Le lien héréditaire ne devient plus un abattement mais une réjouissance, un moment de grande émotion, une réconciliation : une fierté fragile. Imaginons-le se repasser le film en esprit, et, en plein délire maniaque, à repérer ici et là tel geste, telle intonation, tel

mot vieilli qui lui rappelle un grand-père, un oncle, un père qui, à plusieurs degrés, l'avaient déçu et qu'il avait relégués à des catégories inférieures de sa mémoire affective. Sous l'impulsion de la royauté et de la beauté que donne *Pour la suite du monde*, les cadavres colonisés de son histoire personnelle reprennent vie pour lui rappeler leur honnête quoique dévitalisant passage. Sa subjectivité moderne, dérisoire et souffrante tempère son emprise et se laisse enchâsser dans un ensemble plus grand, le destin collectif, qui pour une fois l'élève et ne le pousse pas au désespoir. Après des années d'anesthésie acharnée, s'ouvrir au legs québécois redevient intéressant.

D'un royaume à l'autre

Là où le titre *Pour la suite du monde* charme et intrigue, *Horloge biologique* sème angoisse et méfiance. « Tu n'es plus seul », nous disait la voix caverneuse de tout à l'heure ; ici ce serait plutôt l'inverse, « Tu es plus que seul, tu es emmuré dans ton corps », nous dirait la voix neutre d'un ordinateur central. Les cloisons se referment sur notre imagination. On nous dit *Horloge biologique*, mais c'était comme si on nous disait *Détonateur nucliéaire* : même fatalisme, même froideur. Le corps ne semble déjà plus énoncer la voix de la nature, mais le cri grinçant de la mécanique. Les protagonistes évoluent dans un monde où la technique se substitue à la nature pour occuper la fonction nourricière des hommes, signe de sa pleine et parfaite expansion. Les trois principaux protagonistes masculins du film tirent leur revenu de la technique : on présume que Paul est un technicien en architecture ou en design industriel (il se promène un plan sous le bras) ; Sébastien travaille dans un Canadian Tire ; tandis que le dernier, Frédéric, est vendeur d'automobiles. Leur environnement matériel en impose par sa richesse et

sa diversité : l'homme a-t-il jamais autant possédé d'outils pour maîtriser son destin ? Il suffit d'entendre Frédéric décliner à son client, avec fluidité et compétence, les nombreuses caractéristiques d'une automobile pour être saisi de l'illusion que cet homme contrôle parfaitement ce qui l'entoure. Pourtant, dans leur monde édénique post-industriel, ces trois hommes sont l'antithèse de l'artifice de la force que véhicule l'hypertechnologie structurant leur vie et leurs rapports sociaux. Le contraste de la force matérielle et de la faiblesse morale, spirituelle et affective n'est que le premier d'une série de paradoxes (ou d'équations ?) que devra dénouer notre spectateur, qui, ne l'oublions pas, sort tout droit d'un visionnement de *Pour la suite du monde*. Dans le sillage de ce premier paradoxe, l'écart entre le format de sa télévision 19" où il a regardé le film de 1963 et celui, immense, de l'écran où il regarde le film de 2005, lui suggère une mise en abyme trop forte pour qu'il ne se sente pas aspiré par la réalité d'un film dont il voudrait à tout prix préserver le caractère (science-)fictif.

Car le royaume d'*Horloge biologique* n'a rien de rassurant : il n'y a pas de roi. On le cherche en vain. Les hommes d'*Horloge biologique*, ne maîtrisant que maladroitement le réel et manquant de confiance en eux-mêmes, tentent par plusieurs moyens de se lier entre eux, dans des mises en situation où leur virilité pourrait trouver un moyen de s'affirmer et d'être reconnue par son semblable. Mais tour à tour, le masque se lève sur leur lâcheté et leur manque d'assurance. La chasse, rituel autrefois sacralisé, n'est plus révélateur d'un lien transcendant où l'homme ressentirait la plénitude de son unité ; détournée de sa fonction traditionnelle, elle devient un simple plaisir hédoniste, sans ancrage, emprunt mélancolique à une époque révolue où ce n'était pas le plaisir qui poussait l'homme à agir, mais le besoin.

Sans véritable assise existentielle, la chasse entraîne une régression infantile, et devient l'occasion de sublimer leur impuissance. Le plus inapte d'entre eux, Sébastien (dont la copine lui rappelle qu'il ne sait pas chasser et qu'il n'a jamais rien capturé), poussera l'absurde jusqu'à tenter d'obtenir un prêt de plusieurs milliers de dollars pour aller à l'île d'Anticosti, « paradis de tous les chasseurs », destination qu'a choisie la majorité pour leur voyage annuel « entre gars ». Il continue de jouer au baseball même si, étant de toute évidence peu doué pour ce sport, il n'en retire que frustration. Ses amis le raillent en privé, mais ne l'excluent pas ; ils ont besoin de lui, et l'inverse est tout aussi vrai. Ils ne peuvent pas exclure le faible, tout simplement parce qu'ils sont tout aussi faibles que le faible, même s'ils savent chasser et bien frapper la balle au baseball. Leur solidarité est presque filiale : ce ne sont pas des hommes indépendants qui choisissent de risquer l'échec et l'exclusion sur le terrain objectif de la compétition, ce sont des frères qui se pardonnent tout. Ce pourrait être une vertu, mais ce n'en est pas. La preuve en est que malgré leurs bassesses répétées ils ne se dégoûtent jamais. La honte comme l'estime leur sont étrangers. Ils s'acceptent inconditionnellement, tels qu'ils sont. On sent les antagonismes couver sous leurs remarques cyniques et mordantes, on désespère qu'il y en ait un qui se lève pour désavouer le groupe et, ce faisant, créer une brèche dans ce carcan malsain. Mais non : s'il y a certes de la pression, le couvercle en émail ne bouge pas d'un iota. Ils forment une petite communauté bigarrée et soudée depuis l'école secondaire, cimentée par une peur commune de rompre les amarres pour entrer dans le monde adulte, reconfiguré, impitoyable, dans lequel responsabilité et devoir sont des réalités permanentes. Leur cercle d'amis forme un écheveau précaire de représentations narcissiques qui n'a d'autre motif que de les maintenir dans la complai-

sance plutôt que de les amener vers une confrontation libératrice. Il faut avoir l'assentiment des autres, le regard d'autrui étant primordial dans la conduite de leur existence. Sébastien tente de négotier, de convaincre, de persuader ses amis ignorants de reconnaître la validité de sa nouvelle vie de père, pleine de richesses insoupçonnées, cependant qu'il oublie qu'un vrai père n'a pas à se justifier. Il n'a pas non plus à se prouver, ce qu'il fait lors d'une soirée dans une discothèque quand il fait la conquête sexuelle d'une jeune femme pour répliquer à une provocation de son ami.

Cet autrui sous le regard duquel ils vivent et ajustent leur comportement, qui est-il ? Il faut d'abord noter que la grande vedette d'*Horloge biologique* est une génération. Tous les personnages du film sont dans la même tranche d'âge. Non seulement n'y voit-on pas des personnages plus vieux (ou plus jeunes, à part les filles que l'on voit à la discothèque), mais il n'y a aucune référence à un passé arborescent. Il n'y a pas de grand-parents, pas d'oncle, de parenté enfin, que le cercle microscopique d'une bande d'amis qui vivent dans un présent autonome, détaché, apparemment isolé. Ce schéma anormal interdit tout regard latéral prompt à contrer leur repli générationnel. Ils sont prisonniers d'un reflet qu'ils se retournent sans cesse. Plutôt que de prendre appui sur ce qui les a précédé, de faire l'expérience de l'étrangeté du passé, ils réaffirment la préséance absolue de leur vie individuelle et indivise sur la venue d'un nouveau-né, tout à coup menaçant en ce sens qu'il transforme de facto leur vie conjugale en vie familiale, et consomme la dissolution définitive de leur destin individuel dans un seul et même destin familial. Une ambiguité dans la définition du couple qui semble se cristalliser, dans le film, par l'absence de tout référent marital : on présume que personne n'est marié, en tout cas en temps de crise ni l'un ni l'autre ne le rappelle. Il n'y a pas

de cadre clair pour justifier l'arrivée d'un plus jeune et les confirmer dans leur statut de plus vieux. C'est pourquoi faire un enfant devient tout à coup un problème inoui, exceptionnel, terrifiant : on leur a tellement dit qu'ils étaient en droit de tout attendre de la vie, qu'ils n'imaginent pas en quoi le sacrifice de leur liberté individuelle au profit d'une autre vie que la leur peut être naturel et enrichissant. Parvenus à l'étape de la vie où on leur demande de faire oeuvre de legs, de transmission, ils bloquent. Ils sont, sur le plan moral et spirituel, si démunis, si déformés, que poser la question de leur refus de se perpétuer, c'est y répondre. Se reproduire, mais pourquoi ? Que dire à l'enfant lorsqu'il sera là ? Quel sera l'enseignement moral qu'ils pourront lui transmettre ? Seront-ils à la hauteur ? Ils ne veulent pas passer à l'étape supérieure parce que, justement, à leurs yeux elle n'a pas une valeur supérieure. Ils se savent immatures, et c'est bien le plus incroyable : ils ne s'en indignent pas et ne voient pas pourquoi ça devrait changer ! La jeunesse n'est-elle pas la valeur suprême ? N'y ont-ils pas droit *ad vitam eternam* ?

Comment réagit notre jeune-spectateur-québécois-de-2005, assis en solitaire dans un coin de la salle, devant ce film qui met en scène des hommes (et femmes) qui ont sept ans de plus que lui ? Il ne réagit pas. Il n'a pas été touché, il n'a pas ri une seule fois, mais constate qu'il s'agit d'un produit professionnel mené par des gens qualifiés. Tout en restant assis sur son siège après la projection, sa perplexité se prolonge indûment, une pensée cherche son objet, et l'objet fuit, ne se laisse pas circonscrire, non pas à cause d'une saturation, mais d'une trop grande clarté du sens qui le tient à une désagréable distance, à l'écart. Il se dit que sa présence est incongrue, que ce film, bien que classé 13 ans et plus, ne s'adresse en réalité qu'aux 30 ans et plus et aux 40 ans et moins. Il

a d'ailleurs eu un sourire cynique lors des passages sans sous-titres où Sébastien regarde assez longuement des infopubs en anglais, comme si le réalisateur faisait du bilinguisme une chose entendue, et qu'il présumait que chaque spectateur répondait à l'archétype du trentenaire bilingue, amateur de téléséries américaines et affranchi des vieilles frontières entre le français et l'anglais. Ni royauté ni beauté ne sont venues recouvrir son jeune esprit d'une brume épaisse et lactescente, capable de traverser le temps et l'espace. Il constate avec regret que les Alexis, Abel et Louis n'y ont pas de descendants, et que le seul legs véritable dans ce film consacré à la paternité est représenté par un ours en peluche qu'offre Paul, par l'intermédiaire d'une infirmière, pour demander une audience à sa copine qui vient d'accoucher. Elle refuse de le voir et garde l'ours en peluche, qui devient le premier jouet dans la vie du nouveau-né, symbole du socle conjugal lézardé et de l'ambition familiale morte-née. Absence de roi, absence de legs : l'enfant naît dans un monde en suspens, poussé au bout de son impasse, lui-même d'ores et déjà perdu dans les ravins de la stérilité et de la souveraineté fantômatique.

Remonter le courant

Comment peut-on passer de tel extrême à l'autre ? Que s'est-il passé pour que la royauté d'Alexis se soit à ce point diluée dans le sang de Paul, de Sébastien et de Frédéric (ou « Fred » pour les intimes) ? Quel maillon a-t-il manqué ? Jean Bouthillette, dans son bel essai *Le Canadien français et son double*, pose à sa manière la question : « Comment un peuple si sain, fort, viril, a-t-il pu à travers le temps devenir si veule, faible et lâche ? » La question est brutale et large, elle déborde sans aucun doute le sujet de cet article et le champ de ma compétence, et c'est pourquoi je n'en garderai

que l'esprit : il y a bel et bien eu, lors de notre passage à la modernité, une dilapidation pernicieuse de l'héritage canadien-français, un détournement névrotique du récit national qui jusque-là tenait le fil de notre continuité. Dans la tradition des cultivateurs de *Pour la suite du monde*, le legs n'est pas un traumatisme mais un devoir, une quête que le doyen partage avec les plus jeunes, comme cette scène où Alexis, lisant des passages des *Brefs récits* de Jacques Cartier, en dispute l'interprétation avec son fils Léopold. Dans *Le règne du jour*, à la recherche de ses origines en France, Alexis insistera, malgré les récriminations de sa femme qui le prévient de l'indifférence de ses petits-enfants, pour ramener des cadeaux qui témoigneront de leur passage en terre de France. Sa femme garde un horizon à court terme et interprète leur indifférence comme si elle était pérenne, tandis qu'Alexis sait fort bien que ses petits-enfants ne verront la signification et l'intérêt véritables de ces artéfacts que lorsqu'ils auront quitté le royaume de l'enfance et qu'ils ressentiront le besoin de conquérir le royaume de l'adulte. Il sait surtout qu'il est de sa responsabilité de ne tenir compte ni des saillies de leur humeur d'enfant ni de la compromission de sa femme et de voir plus loin, pour anticiper sur leur devenir. Conteur, il cherche à leur donner des repères pour qu'ils puissent reconstituer à leur façon le récit de leurs origines, étape nécessaire pour affermir leur identité de chef de famille, dont la moindre des choses est qu'il ou elle connaisse mieux que quiconque le passé de sa lignée. En revanche, dans le monde d'*Horloge biologique*, la tradition des cultivateurs a été déclassée : ces hommes sont le produit d'un système d'éducation moderne, implanté dans les années soixante, et qui en l'espace de quarante ans a fait de la société québécoise une des plus scolarisées du monde occidental. Instruits, ils s'expriment pourtant plus mal, moins richement que les cultivateurs de *Pour la suite du monde*, qui

avaient d'ailleurs un humour beaucoup plus étincelant. Ils n'ont probablement jamais entendu parler des écrits de Jacques Cartier ni de Pierre Perrault, parties intégrantes de notre culture populaire (au sens le plus noble). Déconnectés du récit national, encouragés en cela par une pédagogie de l'amnésie, ils ont réduit leur appartenance d'une nation à une génération, et finalement d'une génération à une « époque », qu'ils restreignent de force dans le présent perpétuel de leur jeunesse. Évidemment ils ne peuvent que s'autodétruire dans cette insoutenable tension entre la réalité du temps qui passe, et la réalité de la jeunesse qui fuit. Ce resserrement radical du cadre par lequel filtre leur compréhension du monde déteint sur leur langue, leur posture, leur attitude, qui toutes sont des manifestations décaties de leur inadéquation à une réalité autre qu'ils portent en eux, mais qui reste inachevée, asséchée, abandonnée.

C'est pourquoi le motif de la fête est si péniblement intégré à la vie des personnages d'*Horloge biologique*. On y fête souvent, partout et en toutes circonstances, pour le seul plaisir d'exalter la partie égotiste de l'être au détriment d'une conscience augmentée du réel. Paul, qui vient d'apprendre que le fils d'un collègue est à l'urgence pour une défaillance cardiaque, a l'ingénuité de se demander si ce dernier se présentera tout de même au cinq à sept. Le même accablement prend Sébastien : après une défaite lors d'une partie de baseball, ses coéquipiers décident de se rendre chez lui, où les attendent plusieurs poches de blé d'inde. On y avait préparé une épluchette dans l'hypothèse d'une victoire. Un coéquipier, déçu de la défaite et ressentant la contradiction d'aller célébrer en pareille circonstance, demande à Sébastien : « Est-ce qu'on va toujours chez toi ? », question à laquelle Sébastien répond sèchement par l'affirmative, lui faisant remarquer qu'il ne peut manger tout ce blé d'inde à lui

seul... Que ce soit dans un voyage de chasse, au bar de danseuses, à la discothèque, sur le terrain de baseball, ils fêtent entre gars de même âge, et créent un tourbillon artificiel destiné à substituer l'ivresse de la fuite au noyau de la mémoire. En l'absence de leur femme, qui, agitée par l'appel de la maternité, joue le rôle spectral de l'implacable nature (elles les rappellent constamment à leur devoir de consentir à ses besoins légitimes), ils mettent la fête au centre de leur amitié pour souder davantage le fantasme partagé de l'oubli. Dans *Pour la suite du monde*, mémoire et fête sont inextricables. Selon le souvenir que j'en garde, on n'y fête vraiment qu'une fois, et c'est pour célébrer la capture du marsouin. Mais quelle fête ! Costumes, musique et joie, humanité vigoureuse, plaisir non-feint. Dans ce contexte, la fête a un double rôle : 1- permettre à toute la collectivité d'exprimer sa joie et sa fierté ; 2- marquer d'un sceau indélébile, tant dans la mémoire individuelle que collective, un événement important. Elle se situe à l'opposé de la conception postmoderne de la fête, dont on entend souvent, dans la bouche de nos contemporains, la définition : soirée où on s'est tant saoulé ou drogué qu'on ne se souvient plus de rien. Quand quelqu'un raconte le récit d'une telle soirée, et qu'il en arrive à la conclusion fatale du black-out festif, ses auditeurs libèrent un rire complice : ils accréditent une même conception de la fête, qui décharge l'Objet de sa fonction ontologique traditionnelle, et fait du Sujet l'unique tenant et aboutissant du rapport au réel. La fête est d'autant plus réussie et mémorable qu'on ne se souvient même plus pourquoi on a commencé à fêter.

Est-ce à dire que la fête réflète ce que nous sommes devenus et consacre la mort de ce que nous ne sommes plus ? C'est ce que semble croire Nathalie Petrowski, qui, aux lendemains de la mort de Pierre Perrault, le 24 juin 1999, a saisi

l'opportunité de nous offrir un état des lieux quant à la question nationale :

> *En regardant le défilé bigarré [de la Saint-Jean] et en écoutant les spectacles endiablés sur les plaines d'Abraham à Québec et au parc Maisonneuve à Montréal, une évidence s'est imposée. Le Québec a beaucoup changé ces derniers temps. Changé de visage, de peau, de paroles, de musiques et peut-être même d'âme*[1].

Le paraître est l'être. Une fois ce décret démiurgique proclamé, on ne peut s'arrêter en chemin, il faut aller jusqu'au bout, ce qu'elle fait sans difficulté apparente. Elle ne retient pas le fait que Perrault soit mort un 24 juin, mais qu'il se soit éteint le jour de la dernière Fête nationale avant l'an 2000 : « Pierre Perrault s'est éteint avec son siècle mais surtout avec une certaine idée qu'il nous a donnée du Québec ». Cette idée du Québec dont elle parle, comme si Pierre Perrault n'était qu'un politicien de seconde zone plutôt qu'un artiste fondateur, ne cadrerait plus avec le Québec d'aujourd'hui, « coloré, métissé, polymorphe, urbain et cosmopolite » dans lequel, nous dit-elle, « Alexis Tremblay, ce Québécois de souche mythique, apparaît[rait] comme le lointain ancêtre d'une autre société, peut-être d'un autre monde ». On a envie de répondre : et alors ? Pourquoi refuser l'étrangeté du passé ? Ce raisonnement cantonne la culture à la stérilité la plus débilitante, et la conquête intellectuelle à une activité autistique. Est-ce que les Espagnols se refuseraient à un contact avec Cervantès parce que son Don Quichotte n'est pas habillé comme eux, qu'il ne parle pas le même dialecte, et qu'il ne prend pas d'ecstasy ? Pourquoi lire Shakespeare, dont plusieurs des personnages puisent dans le patriotisme la source de leur action, si notre époque « polymorphe et cosmopolite » n'en a cure ? Pourquoi conti-

nue-t-on de lire ces classiques, de monter Shakespeare à travers le monde, si ce n'est qu'ils n'ont jamais cessé de parler à la partie la plus intime de notre être ? Pourquoi, si on consent à admettre la valeur initiatique des classiques étrangers, on n'admet pas que le film de Perrault puisse jouer le même rôle ? Petrowski conclut son article sans se rendre compte de l'insoluble contradiction sur laquelle s'appuient ses propos : « Je dis enfin que ce pays mythique dont il nous a fait cadeau *pour la suite du monde*, est en quelque sorte parti avec lui ».

Pierre Perrault, l'homme, est mort le 24 juin 1999 et Pierre Perrault, l'artiste, continue de vivre à travers ses oeuvres. Que je sache, lorsqu'on donne un *cadeau pour la suite du monde*, on ne peut pas le reprendre, ce serait en renier la nature même. Si le descendant dit que le cadeau est parti avec celui qui l'a donné, c'est pour ne pas dire que le cadeau est toujours là, et qu'il feint de croire qu'il n'existe plus. L'énumération à laquelle se livre Petrowski a quelque chose de macabre : « Je dis que Pierre Perrault est mort comme Gaston Miron, Pauline Julien, Fernand Séguin et Gérald Godin, à l'aube d'un nouveau siècle et d'une suite qu'il n'avait pu prévoir ni envisager ». Sont-ils morts, eux aussi, avec une certaine « idée du Québec » ? Madame Petrowski n'aime pas le passé, témoin gênant, mais sortons tout de même Patrice de La Tour du Pin des boules à mites : « tous les pays qui n'ont plus de légende / seront condamnés à mourir de froid ». Faut-il rappeler que ces vers, enfin, ont été à l'origine de l'engagement poétique de Miron, qui y a vu une prémonition de ce qui arriverait au Québec s'il ne s'attelait à la tâche héroïque de lui offrir une légende ? Toute la démarche de Miron, comme celle de Perrault, avait pour but de nous éviter la mort, de nous donner matière à enseignement, de jeter les bases mythiques d'une réconciliation

entre notre réalité individuelle et notre réalité collective, à partir de laquelle serait possible la vie libre.

Un des petits-enfants d'Alexis Tremblay, qui était tout jeune lorsqu'ont été tournés les films de Perrault à l'Île-aux-Coudres, avait fait le voyage pour lui rendre hommage à ses funérailles. Profondément ému, il avait expliqué sa reconnaissance par ces mots simples qui résonnent près du coeur : « Il nous a donné notre passé ». Oui, c'est vrai, le passé n'est-il pas une généreuse offrande ? Encore faut-il accepter de le recevoir sans trahir la vérité, ce qui n'est pas sans demander un effort, solliciter un désir exigeant. Il s'agit d'une réappropriation qui ne doit rien à la nostalgie[2], mais à la volonté de se remettre les deux pieds dans l'histoire qui est la nôtre, un préalable qui, comme l'avait vu Aquin, est incontournable si l'on cherche à faire une expérience intégrale de l'universel. Toutes les initiatives d'Alexis, que ce soit par rapport à sa quête des origines ou à la tradition de la pêche aux marsouins, convergent vers une visée : nourrir la vie et l'action de ceux qui suivent. Attitude lumineuse, souveraine, qui n'a rien à voir avec l'inertie grise et mortifiante du folklore.

Pour faire l'indépendance, il faut d'abord retrouver la royauté du legs, c'est ce que ne veulent pas comprendre, malheureusement, une bonne partie des politiciens entre les mains desquels repose le destin de notre combat historique. Est-il possible que si notre peuple bloque à l'heure du legs, de l'indépendance, c'est qu'il ressent une panique similaire à celle des personnages d'*Horloge biologique* devant l'arrivée d'un nouveau-né ? Est-il possible qu'à trop vouloir dissocier l'indépendance de son sens historique, nos politiciens ne font qu'entrenir l'ivresse de la fuite au détriment du noyau de la mémoire ? À les entendre parfois, on a l'impression qu'il

faut fuir le Canada plutôt que conquérir le Québec. C'était comme si l'ambition de la beauté, tel que le disait Alexis du fond de son île qu'on se plait à ignorer, n'avait plus rien à voir avec notre projet. Si on retrouvait la royauté du legs, cette fois dans le cadre moderne et technique qui est le nôtre (il n'a jamais été question de retourner en arrière), on comprendrait peut-être que, non seulement ces grands mots d'Alexis contiennent le secret de notre liberté, mais qu'ils n'existent et ne prennent toute leur portée que s'ils sont transmis et entendus.

---

1 Nathalie Petrowski. « Pour la suite du monde », *La Presse*, 29 juin 1999, p. B5. (Je souligne) Je tiens à attirer l'attention du lecteur sur l'ironie atroce du titre de l'article.

2 Il est intéressant de remarquer que, de leur position moderne et par définition anti-folklorique, les personnages d'*Horloge biologique* versent à l'excès dans la nostalgie ; de leur jeunesse qui ne reviendra plus, de leur liberté, etc.

Louis Gill*

MICHAËLLE JEAN ET LE POSTE DE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le débat relatif à la nomination de Michaëlle Jean au poste de gouverneur général est apparu comme un débat se déroulant essentiellement entre souverainistes et fédéralistes. Pourtant cette question interpelle tous les républicains du Canada, qu'il soient du Québec ou des autres provinces, qu'ils soient francophones ou anglophones, nés au Canada ou d'origine étrangère. Pour s'en convaincre, rappelons d'abord quelques faits historiques.

On oublie trop souvent que le mouvement des patriotes de 1837-1838 n'avait rien d'un mouvement exclusif au Québec d'alors, qu'on appelait le Bas-Canada. La révolution démocratique et nationale de 1837-1838 a au contraire été un mouvement simultané mené de manière indépendante mais en solidarité par la population anglophone du Haut-Canada et la population francophone du Bas-Canada. Les revendications des révolutionnaires anglophones comme celles des révolutionnaires francophones étaient la fin de l'allégeance à la Grande-Bretagne, l'instauration de la République, la reconnaissance des droits et libertés de tous les citoyens, l'abolition des discriminations à l'égard des autochtones, la rupture des liens entre l'Église et l'État, l'expropriation des

* Économiste, professeur retraité de l'UQAM

terres dites de la Couronne, du clergé et des spéculateurs privés, l'élection de délégués du peuple à une Assemblée constituante afin d'élaborer démocratiquement une constitution. Ces aspirations des deux peuples ont été écrasées par l'Empire britannique qui leur a imposé trente ans plus tard, en 1867, la structure constitutive de l'État fédéral canadien consignée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), loi adoptée par le parlement de Londres sans consultation de la population et qui ne faisait droit à aucune des aspirations démocratiques du mouvement de 1837-1838.

Ceux qui ont été appelés les « Pères de la Confédération » et qui agissaient au nom de l'Empire ne laissaient aucun doute quant à la nature du projet. Pour John MacDonald, il fallait qu'il soit adopté par le parlement britannique sans créer d'écho au sein d'une population qui apprendrait vite à s'y faire, une fois adopté sans possibilité de recours. Pour Georges-Étienne Cartier, le principe monarchique devait être le principal caractère de la fédération, à l'inverse du principe démocratique implanté aux États-Unis affranchis de la Couronne britannique, où régnait désormais ce qu'il appelait avec crainte et mépris « le pouvoir de la populace ». Ce principe monarchique, il va sans dire, s'incarne toujours aujourd'hui au plus haut niveau dans la personne du chef d'État, qui est non pas un Canadien ou une Canadienne, mais le roi ou la reine d'Angleterre. Il est difficile d'imaginer qu'une telle anomalie ne constitue pas un affront pour tous les républicains canadiens, c'est-à-dire pour tous les héritiers, anglophones et francophones, du mouvement démocratique de 1837-1838, et non pour les seuls souverainistes du Québec. La fonction de gouverneur général, tout insignifiante qu'elle soit en tant qu'elle se résume à un futile rôle de figuration, de caution et d'exécution béate de décisions prises ailleurs, demeure la plus éclatante expression d'une

révolution démocratique anticoloniale inachevée et de la soumission des Canadiens à un roi ou à une reine, d'un pays étranger par surcroît.

Ce fait est d'autant plus frappant lorsqu'on constate que celle qui occupe maintenant le poste de gouverneur général est originaire d'un pays dont l'immense gloire est d'avoir renversé en 1804 le joug colonial français et de s'être constitué en république indépendante. Le peuple haïtien est en effet le premier peuple noir à avoir conquis son indépendance nationale, en même temps qu'il abolissait l'esclavage. C'est en prenant constamment appui sur cette victoire historique qu'il a réussi à survivre comme État indépendant face aux convoitises impérialistes et à maintenir la flamme de l'aspiration démocratique à travers deux siècles de lutte contre des régimes dictatoriaux. N'est-il pas paradoxal de voir aujourd'hui une représentante du peuple haïtien monter aux barricades pour soutenir l'institution réactionnaire que son peuple a si courageusement renversée il y a deux cents ans ? N'est-il pas tout aussi étonnant de voir des Haïtiens héritiers de cette glorieuse lutte d'émancipation nationale et sociale considérer comme un honneur qu'une de leurs compatriotes soit appelée à porter le flambeau de la monarchie et de la soumission nationale qui, chez eux, font désormais partie de la préhistoire ? ❑

Le 27 septembre 2005

Jean-Marc Léger

ACTUALITÉ ET ÉLOQUENCE DE TÉMOIGNAGES D'HIER SUR LES CANADIENS-FRANÇAIS

« Le lien du langage est peut-être le plus fort et le plus durable qui puisse unir les hommes » . Ne croirait-on pas entendre ou lire l'un des inspirateurs ou des animateurs contemporains de la Francophonie. C'est bien pourtant Alexis de Tocqueville qui s'exprimait ainsi en 1831, après avoir passé quelques mois parmi nous. Il estimait aussi que « les Français du Canada devaient reconquérir complètement leur nationalité », c'est-à-dire en clair dans le langage d'aujourd'hui, assumer complètement la maîtrise de leur destin.

Tocqueville avait observé ceci chez nous: « Les Anglais et les Français se fondent si peu que les seconds gardent exclusivement le nom de Canadiens, les autres continuant à s'appeler Anglais » (tome 1 des *Voyages en Sicile et aux Etats-Unis*). Il y disait encore : « Le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple, c'est d'être conquis ». Ceci encore dans le tome 1 de *La Démocratie en Amérique* (son oeuvre la plus célèbre, un classique aujourd'hui encore) :

Je ne conviendrai jamais que des hommes forment une société par cela seul qu'ils reconnaissent le même chef et obéissent aux mêmes lois. Il n'y a de société que quand des hommes considèrent un grand nombre d'objets sous le même aspect ; lorsque sur un grand nombre de sujets, ils

ont les mêmes opinions ; quand enfin les mêmes faits font naître en eux les mêmes impressions et aussi les mêmes pensées.

Comment ne pas reconnaître l'intérêt primordial de ces quelques propos, extraits de l'ouvrage *Tocqueville au Bas-Canada*, ouvrage présenté et préfacé par Jacques Vallée, aux Editions du Jour en 1973. Mais davantage, il faut lire et relire le livre capital de Guy Frégault, au tout premier rang de nos grands historiens : *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744* qui constitue sans doute la meilleure description de notre nation dans ces quelque trente années décisives à moult égards. Je suis persuadé que la grande majorité des nôtres, y compris les intellectuels et les universitaires, y compris de que l'on appelle « le grand public cultivé », découvriraient réellement, avec étonnement puis admiration, cette société active et diverse, ardente et créative, où déjà s'inscrivait la nation canadienne-française.

Frégault cite en particulier et longuement l'ouvrage capital du naturaliste suédois Pehr Kalm, qui est le récit de son long séjour en Nouvelle-Angleterre et en Nouvelle-France, le Québec principalement. Dans ce journal de route, traduit par Jacques Rousseau et Guy Béthune dans les années 1970, Kalm s'intéresse non seulement à la nature dans tous ses aspects mais aussi , en véritable humaniste, à la société elle-même, à l'instar de son maître Linné. Ainsi, par exemple, il décrit longuement les types et les formes des habitations et des fermes, les vêtements des diverses couches et des divers âges de la population ou encore diverses cérémonies religieuses dont la procession de la Fête de l'Assomption, alors très grande fête chez les peuples catholiques, le mode de vie des diverses classes sociales, le système scolaire, etc. Dans l'ensemble, Kalm souligne la relative prospérité de ce pays,

la bonne humeur et le savoir-vivre dans tous les milieux, y compris la paysannerie, l'élégance et les distractions de la bourgeoisie et de la petite noblesse, etc. Les comparaisons qu'il est amené à faire, au moins implicitement, avec la Nouvelle-Angleterre, sous ces divers aspects, sont nettement favorables à la Nouvelle-France.

Voilà, parmi bien d'autres certes, des témoignages du plus vif intérêt sur la Nouvelle-France, le Québec et le Canada français, propres à entretenir la fierté des origines et la connaissance d'une période centrale de notre histoire. On ne saurait assez souhaiter la lecture, la relecture de pareils témoignages et, tout simplement le renforcement de la place de l'histoire nationale dans les programmes d'étude, aux niveaux primaire et secondaire mais aussi au collège. Peut-on supposer que la plupart des professeurs d'histoire nationale aux divers niveaux ont déjà lu et relu des témoignages comme ceux de Kalm et de Tocqueville, et surtout les oeuvres de Frégault, dont *La civilisation de la Nouvelle-France*. Je voudrais le croire... je n'en suis hélas pas réellement certain. ❑

Michel Roche*

LA MONTÉE RÉCENTE DE L'OPTION SOUVERAINISTE DANS L'OPINION PUBLIQUE : UN SIMPLE FEU DE PAILLE ?

Au cours des dix dernières années, le baromètre de l'opinion publique québécoise a connu de fortes variations. Les enquêtes d'opinion qui ont suivi le référendum du 30 octobre 1995 révélaient que l'appui à l'option du OUI demeurait sur une pente ascendante au cours de l'année 1996, les sept sondages réalisés cette année-là lui donnant une moyenne de 56 %. Puis, ce fut la descente aux enfers, marquée par l'attentisme des « conditions gagnantes » : de 1997 à 2003, l'appui moyen à la souveraineté a diminué constamment, pour atteindre les 40 % au cours des trois dernières années du gouvernement péquiste.

Mais depuis, les sondages font état d'une remontée de l'option souverainiste. En effet, dès l'automne de 2004, un sondage CROP réalisé pour le très fédéraliste Conseil de recherche et d'information sur le Canada (CRIC) indiquait que l'appui au projet souverainiste se situait alors à 49 %. En 2005, le taux de réponses positives à la question posée en octobre 1995 a franchi les 50 %, allant même parfois jusqu'à dépasser de manière significative ce seuil psychologique qui permet d'espérer une victoire[1].

---

* L'auteur détient un doctorat en science politique et enseigne à l'Université du Québec à Montréal à titre de chargé de cours. On peut le contacter à l'adresse suivante : roche.michel@uqam.ca.

L'état actuel de l'opinion publique québécoise sur la question nationale n'a pas été sans alarmer les scribes fédéralistes conscrits par Ottawa et les milieux financiers. Leur stratégie consiste naturellement à minimiser la situation en mettant sur le compte des révélations de la commission Gomery et de l'impopularité du gouvernement Charest le contexte apparemment favorable au camp souverainiste. En somme, la hausse significative de l'appui à la souveraineté serait de nature artificielle et donc appelée à un retournement aussi spectaculaire en faveur du fédéralisme. Qu'en est-il exactement ?

Dans une étude publiée en 2002, les sociologues Gilles Gagné et Simon Langlois ont procédé à une analyse des sondages réalisés après le référendum de 1995[2]. Ils ont notamment découvert que le OUI avait progressé dans certains segments de la population, mais régressé dans ce qu'ils appellent le « groupe porteur du projet », c'est-à-dire les francophones de 18 à 54 ans, actifs sur le marché du travail – incluant chômeurs et étudiants – et gagnant au moins 20 000 dollars par année[3]. Ainsi, chez les allophones, la souveraineté, qui n'aurait recueilli que 14,5 % dans le dernier sondage[4] précédant le référendum de 1995, aurait progressé à 22,2 % en 2001. Dans la communauté anglophone, cet appui serait passé de 6 % à 12,3 % au cours de la même période. Chez les francophones de 55 ans et plus, inactifs, l'augmentation est également notable : de 31,8 %, il aurait grimpé à 37,4 %. Par contre, les changements constatés auprès du groupe porteur du projet ont annulé ces effets positifs, l'appui à la souveraineté ayant reculé de 66,9 % lors du même sondage qui a précédé le référendum à 53,9 % en 2001. Gagné et Langlois mettent en parallèle la baisse marquée chez le groupe porteur avec les politiques impopulaires du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard. Pour ces

auteurs, « se pose la question de savoir si les électeurs de ce groupement ne seraient pas en train de sanctionner un gouvernement en exprimant leur défection envers l'option constitutionnelle dont il est le promoteur »[5].

Dans les semaines qui ont suivi le référendum du 30 octobre, des spécialistes du comportement politique et des changements démographiques de l'Université de Montréal ont publié les conclusions d'une étude au sujet de l'impact du vieillissement de la population sur l'appui à la souveraineté dans un proche avenir[6]. Un certain sens commun soutient que le vieillissement amène les individus à devenir plus réfractaires au changement, notamment pour des raisons économiques. Les auteurs de l'étude estiment que les préférences politiques seraient plutôt déterminées « en fonction de la période où ils ont été initiés à la politique ». Au Québec, c'est la Révolution tranquille qui opère une rupture entre les générations, les individus ayant connu leur période de socialisation politique avant 1960 ayant davantage tendance à s'identifier comme « Canadiens français », les autres se considérant plutôt comme « Québécois ». Les données sur lesquelles ils s'appuient révèlent que les jeunes électeurs de 1980, qui constituent l'essentiel du segment des 35-54 ans en 1995, ont conservé et même accru leur appui au OUI. Chez les plus de 55 ans, même si le OUI n'est pas majoritaire, il s'est nettement accru par rapport à 1980. Enfin, les jeunes de 18-34 ans ont davantage voté pour le OUI en 1995 (57 %) que les jeunes qui les ont précédés 15 ans plus tôt (51 %). En somme, l'étude démontre que le remplacement des générations plus fédéralistes par des générations plus souverainistes a fait passer le OUI, 15 ans après le référendum de 1980, à environ 45 %, le reste de la progression (entre 4 et 5 %) étant attribuable aux changements de préférences des électeurs.

Les auteurs en concluent, après de multiples mises en garde d'ordre méthodologique, que dans la mesure où les préférences politiques sont principalement déterminées par un effet de génération, le remplacement des générations devrait se traduire par une augmentation de l'appui au OUI d'environ 0,24 point par année. « À ce rythme, l'option du OUI deviendrait majoritaire avant l'an 2000 (dès 1998 ou 1999). » En 2006, le OUI atteindrait 52 %, par le seul effet du changement démographique, dans la mesure, évidemment, où se maintiennent les données relatives au changement de préférence des électeurs, mesurées lors du référendum de 1995.

Si ces deux études reflètent une bonne part de la réalité, ce n'est plus l'augmentation récente de l'appui à la souveraineté qui apparaît comme un phénomène purement conjoncturel mais bien la chute que cet appui a subi de 1997 à 2003, c'est-à-dire pendant que le Parti québécois était au pouvoir. Dans les circonstances, si tout cela est vrai, les sondages de 2005 indiquent bien davantage un retour à la normale qu'une saute d'humeur temporaire. Le fil rompu en 1996 est renoué. Il en est ainsi parce que le scandale des commandites et les politiques impopulaires du gouvernement Charest travaillent à faire oublier les rancoeurs suscitées par la recherche des « conditions gagnantes » dont les milliers d'organisations communautaires, les personnes qui travaillent au salaire minimum, les universités sous-financées, le personnel hospitalier, les malades, ont fait les frais. En somme, le OUI mesuré par les sondages de 2005 n'est pas artificiellement élevé : c'est sous la gouverne péquiste de Bouchard-Landry qu'il était artificiellement bas. Le « groupe porteur du projet » semble rentrer au bercail. Il est appuyé par ces milliers de jeunes issus des communautés culturelles qui ont franchi les cap des 18 ans au cours des 10 dernières années

et qui, du fait de la loi 101, ont étudié à l'école française et tendent à épouser davantage les comportements politiques de leurs camarades dits « de souche » que ceux de leurs parents.

Il reste maintenant à voir si les dirigeants du mouvement indépendantiste – et en particulier le chef du PQ – gaspilleront cette conjoncture favorable. L'histoire récente nous a appris, encore une fois, qu'un gouvernement qui accorde la priorité à « l'amélioration de la situation économique » dans les termes néolibéraux avec enrobage bonbon proposés par l'élite du pouvoir ne peut que mener à l'impasse. Pour accroître les chances d'obtenir un OUI vraiment majoritaire, il faut que la population participe activement au processus de résolution de la question nationale, de manière à ce que « projet de pays » et « projet de société » se fondent et se confondent dans un même élan collectif. À défaut, seul un référendum rapide, comme ce fut le cas en 1995, peut permettre d'espérer une victoire, avant que l'élite du pouvoir n'ait eu le temps de se faire détester par la fraction la plus active de la base sociale du mouvement indépendantiste.

Le 14 octobre 2005

---

1 Selon CROP, en 2005, le OUI à la question de 1995 a atteint 47 % en avril, 52 % en mai, 55 % en juin 50 % en août et 50 % en septembre. Quand à la firme Léger Marketing, elle a obtenu le résultat de 54 % en avril et en mai 2005.

2 Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

3 Ibid., p. 28.

4 Pour des raisons méthodologiques, les auteurs refusent de comparer les résultats du référendum avec ceux des sondages subséquents. Ils comparent la moyenne des OUI fermes (c'est-à-dire avant répartition des indécis) mesurés dans les sondages qui ont précédé et suivi le référendum.

5 Ibid. p. 66.

6 Richard Nadeau, Norbert Robitaille et Christine Noël, « Si la tendance se maintient... », *La Presse*, 25 novembre 1995, p. B4.

Robert Laplante

DÉNATIONALISATION MANIFESTE*

Une question nationale se résout ou elle pourrit tout. À commencer par la pensée, par la capacité de se représenter dans le réel de la condition nationale. Lucien Bouchard et les autres notables qu'il a réunis autour de son manifeste nous en ont donné une preuve aussi éclatante que pathétique la semaine dernière.

Le premier ministre démissionnaire, désormais avocat d'affaires, a fait une courte pause dans sa carrière pour lancer au bon peuple une grande et solennelle imprécation. Notre modèle de société serait épuisé, inadapté aux exigences du futur qui souffle sur notre destin les vents froids du déclin démographique et de la menace asiatique. Pas un mot sur le péril que fait courir au Québec un statut politique qui le tient sous le joug d'un État qui le nie, qui lui impose un régime constitutionnel illégitime et vers qui sont dirigés la plus grande part de ses revenus. Pas même une petite protestation contre les manœuvres de déstabilisation financière, à peine une allusion au déséquilibre fiscal pour aussitôt la désamorcer et nous dire que la vérité est ailleurs. Pas un mot sur la corruption endémique du régime libéral, sur le gaspillage honteux et l'incompétence crasse d'un appareil d'État confisqué par un parti qui ne doit son hégémonie qu'à l'em-

---

* Bulletin du lundi 24 octobre 2005

prise qu'il maintient sur le Québec avec la complicité active d'une cinquième colonne d'inconditionnels.

C'est tout vu, les lucides le disent, il faut que les Québécois « cessent de s'en prendre aux autres » pour faire face à leurs problèmes. On l'aura compris, il faudra donc commencer par leur dire qu'ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Ces inquiets confondent l'immobilisme social et l'impasse politique.

Ils s'en prennent aux syndicats et groupes de pression qui, paraît-il, jettent l'anathème sur toute idée nouvelle et empêchent de débattre des vrais défis collectifs. Le thème est usé, mais toujours séduisant pour renouveler la garde-robe des habits neufs de la résignation provinciale. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les « lucides »préfèrent le procès de l'héritage au combat nécessaire pour briser les forces qui sont en train de le corrompre et de le dénaturer. Ils sont davantage inquiets de la persistance d'un discours de la continuité que de la concentration de la presse qui nous vaut un récit médiatique qui n'en finit plus de nous dissoudre dans une représentation émiettée de nous-mêmes. Les changements sociaux qu'ils estiment nécessaires au nom de l'avenir qu'ils lisent dans les grands périls, le peuple ne les désire pas, paraît-il, parce qu'il y « trouve son aise », victime de son propre hédonisme à courte vue et des discours corporatistes des tenants du statu quo. La belle affaire ! Le coup du peuple envoûté par des rêveurs irresponsables, cela fait plus de deux siècles qu'on nous le sert. Les inconditionnels du Canada se voient toujours avec les yeux des dominants. C'est pitié de voir ici les souverainistes qui signent ce texte se penser dans le plus pervers registre du minoritaire annexé.

Ce manifeste fait fausse route en s'imaginant tenir dans le redressement moral un substitut au combat politique. Le

rigorisme dans lequel se drapent Lucien Bouchard et ses acolytes, n'a rien à voir avec la réalité. C'est un fantasme de contournement des exigences de la lutte pour l'émancipation nationale. En essayant de penser le Québec en dehors du cadre qui fixe son sort de nation empêchée, ces lucides auto-proclamés sont engagés dans une recherche stérile, ils tentent de faire croire à l'existence d'une troisième voie apolitique d'où émergeraient des choix sociaux s'imposant par une quelconque nécessité *sui generis*. Ils laissent entendre que les choix essentiels peuvent se faire sans égard à notre statut politique.

Financer notre marginalisation

Les auteurs de ce texte font l'impasse sur le Canada réel et ce qu'il signifie pour le Québec. Ils évoquent la souveraineté pour mieux la banaliser en la présentant comme une matière à préférence, un choix accessoire plutôt qu'une nécessité fondamentale. Une nation se gouverne ou elle est gouvernée. Et en cela, la lucidité impose la rigueur – et non pas d'abord la rigueur du moralisme culpabilisateur, mais bien celle de l'exigence éthique de la dignité. Penser le Québec comme une torpeur flottant sans ancrage *canadian* entre le péril asiatique et le monde, c'est, au mieux une lassitude, au pire une démission. Les lucides piétinent dans une impasse qu'ils refusent de nommer. L'intérêt collectif qu'ils disent vouloir servir n'est rien s'il n'est l'intérêt national. Il n'est même pas l'intérêt du minoritaire puisqu'il n'ose ouvertement se penser dans la capacité de manœuvrer le compromis avec la majorité. Et ce n'est pas pour rien, puisque cette majorité nous nie et que les lucides refusent de prendre acte et d'en tirer les conclusions. Ce manifeste, c'est celui de la pensée de l'oblitération.

Ils ont beau se défendre de n'avoir pas de programme et prétendre n'obéir qu'à l'urgence, rien dans les solutions proposées n'est pensé dans le réel. Le Québec évoqué là, c'est celui du fantasme de la province qui peut progresser par elle-même et pour elle-même alors qu'elle est de plus en plus - et de plus en plus brutalement - gouvernée par d'autres et de l'extérieur. On nous propose des moyens d'aménager notre marginalisation, pis encore, de la financer. Réduction de la dette ? Tout le monde est pour la vertu, mais nos lucides ne pensent qu'aux revenus de la province, pas à l'ensemble des impôts que nous payons. Reconfiguration de l'État ? Il n'est jamais question que du gouvernement du Québec. Quand il y a trop d'État ici, c'est toujours du nôtre qu'il s'agit.

Investir massivement dans l'éducation, soutenir la recherche et l'innovation ? Il faut le faire, mais nos lucides reconnaissent que « Le niveau d'investissement requis pour atteindre ces objectifs dépasse les capacités financières de l'État québécois ». Et voilà, nous y sommes : mieux vaut s'accommoder des moyens que le Canada nous laisse et prôner le dégel des frais de scolarité ! Il vaut toujours mieux créer des tensions dans notre propre société que de se battre pour reprendre nos impôts et les faire servir nos intérêts nationaux. « Au cours des dix dernières années, le gel a privé les universités québécoises de plus 3 milliards par rapport aux ressources financières dont elles auraient disposé si les droits avaient augmenté au même rythme qu'ailleurs au Canada. » Big deal ! C'est à peu près ce que nous ont coûté la corruption et l'incompétence *canadian* : scandale de Ressources humaines Canada, scandale des armes à feu, scandale des commandites, caisses secrètes pour l'industrie de l'unité nationale. Et cela sans compter les sommes refusées pour l'harmonisation de la taxe de vente, sans tenir compte des promesses reniées sur les programmes de finan-

cement des mesures d'adaptation au libre-échange, sans calculer les iniquités dans le financement et la répartition des infrastructures de recherche et des fonds de recherches fédéraux qui privent le Québec d'infrastructures névralgiques, sans tenir compte des distorsions induites par le financement fédéral des universités anglophones qui pénalise toutes les universités francophones du Québec. Et la liste n'est pas exhaustive. Mais les lucides ne voient pas de défis à se battre pour que ça cesse.

Coupables toujours

Ce n'est pas dans la dure réalité de la domination structurelle et de ses effets sur la nation que se trouve la hauteur morale dont ils se réclament mais bien dans la culpabilisation culturelle. Non seulement nous n'avons pas les moyens d'être ce que nous sommes, mais encore, les lucides trouvent-ils que nous sommes le principal obstacle à notre propre épanouissement. Les épanchements sur le français et la société distincte ne servent qu'à dresser le fond de scène : il leur fallait bien redire que le français ne suffit pas. Il y a toujours un manque à être quelque part, dès lors qu'il s'agit de s'inscrire dans le monde ! Et les voilà partis à proférer des insanités sur la maîtrise de l'anglais et cela au mépris des faits : le Québec a le plus haut taux de bilinguisme individuel d'Amérique du Nord, un taux de trilinguisme impressionnant et ses performances en ces matières dépassent largement celles de nations exportatrices beaucoup plus populeuses et puissantes, mais cela ne suffit toujours pas pour les inquiets. L'idéal sous-jacent, on l'aura compris, c'est le bilinguisme intégral, la réalisation fantasmatique de notre existence caméléon. Enfin la différence québécoise pourrait exister sans heurter par sa densité propre, nous pourrions toujours nous traduire nous-mêmes, circuler dans le monde et exister dans le Canada dans la plus pure évanescence !

Coupables de ne pas âtre assez bilingues, les Québécois seraient même affectés d'une ingratitude éprouvante pour nos élites d'affaires dont nous ne respecterions pas suffisamment la fortune et le prestige. Nous resterions méfiants des lumières du secteur privé et incapables de faire confiance à une élite qui a pris en main l'économie de la province et qui nous dit que le partenariat public-privé est un passage obligé. Nous resterions trop sceptiques devant des patrons que notre État et notre solidarité nationale ont mis au monde et qui voudraient aujourd'hui cracher dans la soupe et nous dire que ce même État n'est plus aussi nécessaire depuis qu'il leur a fait, à eux, la courte échelle. Coupables et inaptes, coupables et ingrats, coupables toujours, de ne pas souscrire aux discours de ceux-là qui voudraient faire passer pour de l'audace entrepreneuriale la mise à l'encan des acquis de la province pour mieux se féliciter de la lucidité de ne pas céder à l'urgence du pays.

Personne ne niera qu'il y a une énorme tâche à accomplir, mais c'est une tâche de reconstruction nationale, pas de recomposition de nos avantages concurrentiels. Le développement régional, la politique de population, la réforme de la fiscalité, la reconfiguration des infrastructures en réseaux nationaux, la restauration de l'environnement, tout cela exige des moyens, une cohérence et une cohésion désormais impossibles à réunir dans le contexte *canadian*. Les solutions à la pièce prônées par ces visionnaires du progrès qui voudraient redonner de la grandeur à la politique provinciale, le peuple en connaît d'avance le résultat : c'est lui qui en paiera le prix, qui en paie déjà le prix. Et voilà que les lucides lui disent qu'il ne travaille pas assez, qu'il s'amuse trop !!! On entend déjà les propos sentencieux sur les mythes dépresseurs. L'avenir de nos enfants, c'est d'avoir un pays. Ils n'ont pas besoin de se faire empoisonner le présent par

des sermonneurs et des courtiers en catastrophes. Ils grandiront mieux devant l'exemple d'aînés capables d'aller au bout de quelque chose, de finir la besogne sans se défiler, de s'assumer enfin dans l'effort des gestes d'achèvement. Le Québec est plus fort que jamais, d'une force qui reste à canaliser pour briser les carcans, pour rompre les entraves qui le retiennent depuis trop longtemps.

Le report des échéances

La méfiance que ces notables inspirent est fondée : le bris de la cohésion nationale, les risques à prendre sur l'accroissement des inégalités sociales, la lâcheté de se laisser couler dans la condition de minorité niée, tout cela ils voudraient le présenter comme une avenue politique praticable, comme une façon de nier et d'échapper à la polarisation désormais inévitable. C'est un manifeste de la dénationalisation du Québec. Un texte tout entier construit sur la nostalgie d'un bricolage provincial désormais impossible. Autant dire un aveu de consentement à la minorisation. Cet opuscule n'est pas qu'un collage de lieux communs et une version revampée des thèmes néo-libéraux qui traînent dans l'air du temps depuis trop longtemps déjà. C'est la recherche d'un alibi nouveau pour une démission ancienne. Le pragmatisme duquel il se réclame n'a rien à voir avec l'action historique. C'est une rhétorique de camouflage qui cache la furieuse envie de se soustraire aux exigences de l'Histoire, de reporter encore les échéances. Et de les reporter sur les épaules des enfants sur lesquels ces prédicateurs font du pathos.

Ces lucides prêchent pour des choix radicaux tant et aussi longtemps qu'ils ne mettent en danger que nous-mêmes. C'est leur manière de ne pas déranger le confort des maîtres. Ils dénoncent « la république du statu quo »pour

mieux habiller la honte et l'inconfort d'habiter une province réduite à l'impuissance. Le passéisme qu'ils combattent, c'est celui qu'inventent depuis toujours, ici, ceux-là qui s'accommodent de ce qui bloque le futur en se proclamant porteurs des lumières de l'avenir. Cela fait des siècles que notre peuple vit dans les ombres chinoises qu'ils nous font.

Le catastrophisme de Lucien Bouchard et ses acolytes n'est fondé que dans une seule posture : celle que recherche une partie de l'élite fatiguée de faire le combat national. La société québécoise n'est pas prisonnière de l'immobilisme, elle est prisonnière du Canada. L'impasse politique actuelle ne tient qu'à une seule chose, l'incapacité et le refus d'une partie de l'élite économique et d'affaires de s'assumer comme élite nationale. Le peuple est prêt pour son indépendance, ce sont ses partis politiques et une trop grande partie de sa classe d'affaires qui sont déphasés par rapport à l'expérience nationale. Le peuple est plus avancé que ses élites et ses conclusions sont tirées sur la nécessité de s'affranchir du carcan *canadian*. Il n'y a plus moyen de moyenner et les Québécois savent bien que des gestes radicaux s'imposent. Et ils savent qu'ils doivent se faire dans le bon ordre : il faut commencer par le commencement et s'assumer comme nation libre. C'est la première chose à faire pour redonner de la cohérence à une société que la domination désarticule et qu'une volonté nationale étrangère tente par tous les moyens de refaçonner. ❑

Guillaume Rousseau*

JUDICIARISATION DES IDENTITÉS, MULTICULTURALISME ET ÉCHEC DE LA GAUCHE : COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE ?

Deuxième partie d'un article publié en deux parties

Après avoir vu dans la première partie de cet article (voir *L'Action nationale*, vol. xvc no. 8, octobre 2005) les causes et les effets de la division de la gauche politique, entre d'une part la nouvelle gauche identitaire et d'autre part la bonne vieille gauche travailliste, cette deuxième partie portera sur la question suivante : Quelles leçons peut-on tirer de la situation de la gauche en Occident et au Québec ?

Vers un retour aux sources, un réalignement stratégique et un bond en avant

Maintenant que nous savons à quel point la gauche des cols blancs nuit aux partis politiques de gauche sur le plan électoral, il convient de rechercher des solutions pour sortir de cette impasse. Une des premières avenues possibles est celle d'un retour aux sources, qui consisterait à accorder priorité à la gauche travailliste sur la gauche identitaire. Concrètement, cela pourrait signifier que les sociaux-démocrates devraient faire de l'amélioration des conditions de vie et de travail une priorité, et reléguer derrière les causes morales chères à la nouvelle gauche. Pour les militantes féministes oeuvrant au sein de partis de gauche cela pourrait

* Candidat à la maîtrise en droit comparé, spécialisation en droits de la personne et diversité culturelle, Université McGill

se traduire par un retour au féminisme classique dit libéral, réactualiser en féminisme social-libéral, et par une relégation du féminisme radical. Ces militantes pourraient promouvoir prioritairement les mesures universelles, par exemple en matière de conciliation travail-famille, qui visent *de jure* autant les hommes que les femmes, mais qui, *de facto*, profitent d'abord à ces dernières et plus particulièrement à celles qui en ont besoin. À l'inverse, les idées féministes radicales, telle la parité au parlement par décret, pourraient être considérées comme de moindre importance, notamment parce qu'elles sont généralement moins prisées par l'électorat et que souvent, c'est le cas avec cette parité, leur application profiteraient surtout aux femmes plus aisées, alors que la gauche doit renouer avec les classes populaires.

Selon le contexte, les partis de gauche pourraient faire de l'avancement des causes identitaires un enjeu secondaire ou, simplement, ne pas se prononcer sur celles-ci, laissant le parlement en disposer dans le cadre d'une démarche non-partisane par un vote libre. De cette façon, une réforme délicate mais justifiée, comme celle permettant les mariages civils gais, pourrait voir le jour sans nuire aux partis de gauche sur le plan électoral. À la limite, un parti représentant la gauche des cols bleus pourrait même combattre les idées de la gauche identitaire. En effet, qui a dit qu'il est impossible, par exemple, d'être pour l'éducation gratuite et contre les mariages gais ? On pourrait alors parler d'un certain conservatisme de gauche. Ceci dit, considérant que la nouvelle gauche compte tout de même un nombre appréciable d'adhérents et que ses thèses peuvent être compatibles avec celles de la gauche classique, cette dernière hypothèse semble peu porteuse. Par contre, la première piste de solution mentionnée, soit la priorisation de la cause des tra-

vailleurs et des programmes sociaux universels, nous semble fort intéressante.

D'ailleurs, il semble que ce soit cette recette qui fonctionne pour la gauche sud-américaine. Rappelons que cette dernière constitue l'exception à la règle en Occident, puisqu'elle accumule les succès électoraux les uns après les autres. Effectivement, après le Venezuela, l'Argentine, le Chili et le Brésil, voilà que l'Uruguay a élu un président de gauche pour la première fois depuis 170 ans. Qu'est-ce qui a rendu possible cette vague de victoires ? Des partis recherchant l'union plutôt que la division et ayant comme objectifs prioritaires d'appliquer des réformes favorables aux masses. L'élection de Tabare Vasquez en Uruguay est particulièrement pertinente pour notre propos, puisqu'elle a été rendue possible grâce à une coalition regroupant des syndicalistes, des socialistes et des communistes, mais aussi des démocrates-chrétiens. La présence de cette dernière composante a permis l'obtention de l'appui d'électeurs modérément conservateurs et épris de justice sociale sans lequel la victoire aurait pu échapper à Vasquez.

La question est donc de savoir si la recette latino-américaine peut être exportée à l'ensemble de l'Occident. D'un côté, on peut penser que oui car, même si la pauvreté est moins aiguë au Nord qu'au Sud, le surmenage et la précarisation croissante, qui touchent aussi les travailleurs des pays occidentaux, favorisent un retour aux sources de la gauche politique. Ainsi, l'élargissement du concept juridique de « travailleur » ou de « salarié », afin de faire en sorte qu'un nombre toujours croissant d'employés à contrat soit protégé par les normes du travail, et la lutte en faveur du droit à la syndicalisation, pouvant être encouragée notamment par l'introduction d'une clause interprétative dans les codes du

travail précisant que ceux-ci ont pour but non seulement de permettre mais de favoriser l'association des travailleurs, devraient être des priorités de la gauche partout en Occident. À l'opposé, il faut avouer que les thèmes proposés par la nouvelle gauche semblent plus populaires dans les pays riches, qui ont généralement une longue tradition de valorisation des droits de la personne, qu'en Amérique du Sud. Par exemple, alors qu'il existe un influent lobby homosexuel dans presque tous les pays riches, on ne retrouve pas un tel phénomène au sud du Rio Grande. De plus, la présence de populations immigrantes change aussi la donne dans de nombreux pays en posant des défis particuliers, tels celui du multiculturalisme ou de l'intégration[1]. Donc, si l'idée de redonner à la cause des travailleurs la place qui lui revient semble parfaitement applicable partout en Occident, celle de reléguer les réformes néo-progressistes loin derrière est moins évidente et devrait donc être évaluée à la lumière de considérations stratégiques, telles la puissance des différents groupes de pression et des tiers partis ainsi que l'appui de l'opinion publique aux causes particulières. Autrement dit, tout réalignement stratégique devra se faire en tenant compte du contexte propre dans lequel oeuvre chaque formation politique.

Cependant, au-delà de l'aspect stratégique, c'est pour des raisons de politique publique que ce changement de cap est nécessaire. En effet, l'adoption de l'agenda progressiste-identitaire par les partis de gauche, concomitante à la relégation de l'agenda de la gauche traditionnelle, a eu pour effet, outre de faire de ces derniers les défendeurs de causes particulières parfois bonnes parfois mauvaises, de favoriser la domination des idées libérales au plan économique. Concernant l'économie, outre le fait que ce nouvel agenda contribue à faire perdre la gauche et, par conséquent, à faire

triompher la droite néolibérale, il faut remarquer à quel point la gauche politique ne défend plus les principes pourtant à la base de son projet d'État au service de la justice sociale. Par exemple, il est rare d'entendre un politicien progressiste plaider en faveur d'une hausse d'impôt pour les riches, alors que cette éventualité est parfois nécessaire considérant notamment l'augmentation des coûts reliés à la santé et l'importance de l'accès à l'éducation dans une économie du savoir[2]. On a même vu des partis de gauche baisser les impôts, notamment au Québec et en France. Il semble donc qu'il suffit d'être un promoteur de l'égalitarisme identitaire pour se donner bonne conscience, alors même que l'on sape les fondements de la solidarité. À l'inverse, la droite ne se gêne pas pour réclamer la tarification massive des services publics, une mesure évidemment désastreuse pour les classes populaires. Il est donc temps que la gauche politique remette ses priorités dans le bon ordre, soit en commençant par défendre les services gratuits et les programmes sociaux universels qui, en plus d'être populaires et de profiter à tous, ce qui les rend plus difficiles à démanteler pour la droite, sont particulièrement bénéfiques pour les individus dans le besoin, soit souvent ceux qui appartiennent à des groupes visés par les politiques prônées par la nouvelle gauche. À ce chapitre, il est clair que la gratuité de l'éducation, de la pré-maternelle au post-doctorat, doit être une priorité de la gauche. De plus, la gauche doit aussi critiquer globalement le capitalisme en prônant le passage de l'économie de marché à l'économie avec marché, entre autres grâce à des réformes telle la nationalisation de l'eau[3]. Une fois cette première étape franchie, l'analyse non dogmatique des différentes idées néo-progressistes, et leur règlement via une procédure non-partisane lorsqu'il s'agit d'enjeux moraux, devrait faire l'affaire. Cette démarche en deux temps est tout à fait logique, puisque ce n'est que dans

l'éventualité où les politiques universelles échouent que des mesures spécifiques doivent être envisagées pour des groupes particuliers[4]. Bref, la prochaine grande bataille de la gauche politique doit être celle de la défense et de l'expansion de la gratuité des services publics et non celle de la légalisation de la polygamie.

Cela dit, si l'on doit combattre le multiculturalisme et offrir une alternative inclusive, entre autres à cause des visées anti-nationalistes et des discriminations contre les femmes et les dissidents que cette idéologie justifie, il ne faudrait en aucun cas que la gauche laisse le monopole des droits de la personne à la droite. Au contraire, afin de se les approprier tout en diminuant les effets pervers de la judiciarisation des identités, il convient de réclamer l'accession des droits économiques et sociaux, soit les droits dits de la deuxième génération comme le droit à des conditions de travail raisonnables, au statut de droits fondamentaux. Rappelons qu'à l'heure actuelle, ces droits sont inscrits dans de nombreuses lois fondamentales, telles la Charte québécoise et le préambule de 1946 de la Constitution française. Par contre, ils sont généralement considérés comme des droits qui doivent être joints à d'autres pour produire des effets ou comme des outils d'interprétation ou, encore, comme des invitations à intervenir à l'intention du législateur, mais très rarement comme des droits pouvant engendrer directement des obligations pour ce dernier. Leur accès au statut de droits fondamentaux constituerait un bond en avant considérable, en faisant d'eux des droits pouvant contraindre directement l'État à agir. Ainsi, les forces du progrès pourraient se servir des chartes ou déclarations relatives aux droits et libertés pour faire avancer leurs causes sans toujours invoquer le droit à l'égalité qui, comme on le sait, mène à l'égalitarisme identitaire. En effet, comme les droits sociaux favorisent

bien évidemment les plus démunis, tout en étant généralement universels, ils offriraient une alternative crédible à la judiciarisation des identités. Cependant, pour que cela soit vraiment efficace, les droits sociaux énumérés dans les chartes devraient être plus nombreux, afin d'inclure notamment le droit à un logement décent et le droit d'apprendre la langue nationale.

Il va sans dire que cette réforme poserait des problèmes au niveau démocratique en permettant, par exemple, à des juges de forcer les gouvernements à mettre en place des programmes sociaux lorsque ces derniers s'avéreraient nécessaires pour respecter le droit-créance fondamental d'un citoyen. Il conviendrait donc de profiter de cette réforme de nos instruments de protection des droits de la personne pour revoir la clause dérogatoire, soit celle qui permet au législateur de restreindre un droit fondamental malgré un jugement ayant déclaré qu'une telle restriction entraînait l'inapplicabilité de la loi. Cette modification est essentielle car cette clause dérogatoire, telle que rédigée actuellement, est très difficilement applicable[5]. En effet, avec son libellé actuel, cette clause permet théoriquement au législateur de faire primer la volonté du peuple sur celle des tribunaux, mais pour ce faire il doit avouer commettre ainsi une violation des droits de l'Homme. Or, on sait que rares sont les parlements qui osent voter une loi qui mentionne noir sur blanc qu'elle viole une liberté fondamentale. On peut comparer cette clause à une opération ayant pour but de redonner la parole à un enfant (le législateur) n'ayant pas surmonté son complexe d'Œdipe et dès lors incapable de dialoguer avec son père castrateur (le judiciaire). Pour éviter que le législateur se sente obligé de toujours suivre les diktats des juges, et afin qu'il puisse au contraire surmonter son complexe d'Œdipe, il suffirait de stipuler que la clause non-

obstant, plutôt que de permettre la restriction d'un droit fondamental, autorise le parlement à réinterpréter ce droit de façon à rendre sa loi conforme à ce dit droit et, par conséquent, applicable[6]. Pour poursuivre notre analogie freudienne, disons que dans le *ça* du législateur comme dans le *ça* du judiciaire se trouve une volonté d'hégémonie. Le problème réside dans le fait que, suite à l'adoption des chartes, le législateur a développé un *sur-moi libéral* puissant alors que le judiciaire ne s'est jamais doté d'un *sur-moi démocrate* suffisant, du fait de la clause nonobstant actuelle trop favorable à sa prédominance. Il faut donc cette nouvelle clause dérogatoire, qui pourrait s'appeler la clause réinterprétative, afin de forcer le judiciaire à se préoccuper davantage de la volonté populaire ou, autrement dit, à développer son sur-moi démocrate. Mentionnons qu'en plus d'être démocratique, car elle donne la primauté aux assemblées d'élus sur les tribunaux formés de non-élus, cette nouvelle clause dérogatoire serait bénéfique pour les droits collectifs des travailleurs qui, du fait qu'ils sont consacrés dans des lois ordinaires, sont trop souvent menacés par les droits individuels contenus dans les Chartes. De même, elle faciliterait le renversement par le parlement des décisions judiciaire excessivement libérales, comme celle de la Cour suprême ouvrant la porte à la médecine à deux vitesses par exemple[7]. Au final, cette double réforme (constitutionnalisation des droits sociaux et modification de la clause dérogatoire) élargirait la protection des droits de la personne tout en conservant l'obligation pour le législateur d'expliciter ses décisions délicates en matière de droits de la personne, puisque même une clause dérogatoire modifiée rendrait incontournable une telle explicitation. En gros, le but serait donc de passer du gouvernement des juges libéraux au gouvernement avec juges démocrates.

Cela dit, il importe de souligner que même la relégation des causes identitaires au profit de celle des travailleurs, la constitutionnalisation des droits sociaux et le rétablissement de la souveraineté du parlement ne suffiront pas à créer un véritable un projet politico-éthique englobant. En effet, la lutte démocratique des classes et les droits des chartes, qui même lorsqu'ils sont sociaux n'en demeurent pas moins individuels, peuvent nuire à la cohésion sociale. Dès lors, il convient de chercher un nouveau schéma d'analyse assez global pour remplacer le marxisme tout en étant susceptible de rapprocher les différents points de vue plutôt que d'engendrer des conflits. Il semble que cette matrice pourrait être celle du développement durable, car il s'agit là d'un vaste concept qui a émergé à la fin des années 1980, soit au moment de la chute du socialisme soviétique. Rappelons que le développement durable a d'abord été défini par la commission Brundtland comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »[8]. Puis, à ces éléments d'équité intergénérationnelle et de souci pour l'environnement, a été ajouté la constatation que, les processus écologiques, économiques et sociaux étant interdépendants, pour satisfaire les besoins de chacun une économie à la fois prospère et solidaire est nécessaire. Ainsi, le développement durable tente de concilier efficacité économique et justice sociale. Cette recherche d'équilibre inhérente au développement durable, du fait de sa quête d'harmonisation de deux principes apparemment contradictoires, l'immunise en quelque sorte contre les dérapages dans un sens comme dans l'autre[9]. C'est donc dire qu'une fois imposée cette doctrine dans l'espace public, il sera plus difficile, d'une part, pour la droite ultra-libérale de faire accepter ses idées et, d'autre part, pour les écologistes extrémistes proches de la nouvelle gauche, qui prônent la crois-

sance zéro ou même de la décroissance, d'en faire autant. D'où l'intérêt pour la gauche modérée de se l'approprier. Il va sans dire par contre que le développement durable demeure un concept assez vague, au point où il peut faire l'objet de récupération politique. Comment la gauche pourrait-elle imposer ce principe dans l'espace public et préciser son contenu ? En adoptant une charte du développement durable, qui constitutionaliserait ses grands principes, comme en France il y a une charte constitutionnelle de l'environnement.

Bref, depuis trop longtemps la devise révolutionnaire française « Liberté, Égalité, Fraternité »[10] a été bafouée car son dernier principe, celui de la fraternité, a été systématiquement oublié. Le résultat de cet oubli fut le passage du « tous pour un et un pour tous » au « chacun (et surtout chaque groupe) contre tous ». Il convient donc de remettre le parlement au cœur du politique, comme lors de la Révolution française, et de favoriser les rapports fraternels entre les individus et les générations. En plus de revaloriser la fraternité, nous croyons que le réalignement stratégique en faveur des travailleurs et des services publics joint à la réforme des droits de la personne ainsi qu'à celle du développement durable constituent ensemble un vaste programme à la fois innovateur et loyal aux idéaux de la gauche. La combinaison de ces deux qualificatifs ne devrait pas nous surprendre car, comme le disait Jean Jaurès, père du socialisme français : « C'est en se jetant dans la mer que le fleuve est fidèle à sa source ».

Vers une primauté relative de la question nationale au Québec

Si les pistes de solutions esquissées précédemment peuvent être applicables dans l'ensemble de l'Occident, il n'en demeure pas moins que chaque contexte national a ses particularités qui font en sorte que d'autres facteurs peuvent venir compliquer la problématique et, a fortiori, la mise en œuvre des solutions. À cet égard, le cas québécois est révélateur puisque tout le débat entre la gauche et la droite au Québec ne peut être analysé sérieusement sans tenir compte de la question nationale. Cela dit, il y a d'autres spécificités québécoises qui méritent notre attention.

Certes, ici comme ailleurs la cause des travailleurs doit primer sur les causes particulières. À cet effet, il est impératif de rappeler que les thèmes de la gauche identitaire sont des idées en provenance du monde anglo-saxon qui ont été importées au Québec, et qui doivent donc être adaptées au contexte pour préserver une quelconque pertinence. Par exemple, il peut être inapproprié d'appliquer des mesures favorables aux minorités sans tenir compte du fait qu'au Québec le groupe majoritaire francophone a été historiquement défavorisé et que, malgré la Révolution tranquille, son déficit scolaire notamment perdure, en comparaison des minorités anglophone, allophone ou même d'origine immigrée[11]. Et ce constat n'est pas seulement dû au fait que les immigrants adultes sont sélectionnés en fonction de leur bagage académique souvent impressionnant. En effet, ce déficit scolaire des francophones existe aussi si l'on compare l'espérance d'accès à un diplôme, une statistique qui concerne les personnes grandissant au Québec. Cette statistique nous révèle qu'au début des années 1990, soit bien après la Révolution tranquille, les anglophones avaient plus

de chance d'obtenir un diplôme universitaire, les allophones arrivaient deuxième et les francophones derrière, dans une proportion de plus de trois fois moindre dans le cas des études doctorales[12]. Et ce déficit est loin d'être confiné au niveau scolaire car, comme l'a écrit Denise Helly au milieu des années 1990 : « Globalement, la situation socio-économique de la population d'origine autre que française ou britannique semble plus favorable que celle de la population native d'ascendance française (qui regroupe la majorité des francophones) ». Il semble donc qu'au Québec, encore plus qu'ailleurs, le chemin vers la justice sociale doit passer par des mesures universelles, qui aideront tant la majorité francophone que les minorités désavantagées, plutôt que par des mesures spécifiques, sauf exception. Par exemple, en matière d'éducation, il convient de prioriser l'instauration d'une véritable gratuité et son extension à tous les échelons, plutôt que l'aide financière ciblée ou la discrimination positive. Ainsi, considérant sa situation démographique précaire et les frais de scolarité élevés ailleurs en Amérique du Nord, le Québec pourra, à défaut de se payer une nouvelle revanche des berceaux, repasser à l'attaque grâce à une revanche des cerveaux. N'est-ce pas Fernand Dumont qui, il n'y a pas si longtemps, écrivait que : « [...] l'éducation devra revenir au premier rang des préoccupations, prendre la tête des utopies des années prochaines. Ce sera une heureuse façon de renouer avec les plus hautes aspirations d'autrefois... Ce sera raccorder ce que la survivance avait dissocié, réconcilier la communauté nationale avec un grand projet politique.[13] » ?

Par contre, certains pourraient être tentés d'affirmer que les Québécois sont favorables aux idées avancées par la gauche identitaire. Certes, il est vrai qu'ils le sont généralement plus que les Canadiens, mais le support reste habituellement

somme toute modeste, par exemple de 56 % dans le cas des mariage entre conjoints de même sexe[14]. Là où l'appui est plus substantiel, c'est lorsqu'il est question d'investissement dans les programmes sociaux, on parle alors de 65 % de réponses favorables[15]. Enfin, le sommet est atteint en matière d'alourdissement des peines pour les criminels, avec 83 % d'appui[16]. Évidemment, la nouvelle gauche, éprise pour les marginaux en tous genres, désapprouverait une telle mesure susceptible d'aggraver la domination propre à notre « société disciplinaire », pour reprendre les termes de Foucault. Or, il semble qu'une gauche désirant rester en contact avec le peuple devrait voir la chose autrement, notamment en se demandant si cette volonté de réprimer le crime n'est pas particulièrement présente chez les classes populaires, plus vulnérables au crime que les gens aisés qui résident généralement dans des quartiers sécuritaires. Il me semble possible de mener une telle réflexion tout en tenant compte des succès minces mais réels de la réhabilitation, particulièrement chez les jeunes contrevenants. Malheureusement, trop souvent les leaders de gauche sont justement des personnes assez fortunées pour se payer le luxe de croire aveuglément que la réhabilitation peut toujours tout régler. Jusqu'à un certain point, cela illustre le fossé qui sépare le travailleur moyen du politicien de gauche moyen, fossé d'où découlerait la faiblesse de la gauche aux élections. Le fait que de plus en plus de petits salariés se tournent vers la très populiste et néolibérale Action démocratique du Québec, comme l'a confirmée la victoire de ce parti lors de l'élection partielle de septembre 2004 dans Vanier, une circonscription où vivent nombre d'ouvriers, semble prouver la justesse de cette hypothèse.

Néanmoins, cela ne répond pas à la question fondamentale en l'espèce : quelle place la gauche doit-elle accorder à la

question nationale ? À l'heure actuelle, il semble y avoir trois options.

La première est celle de la très médiatique Françoise David qui a fondé un mouvement politique du nom d'Option citoyenne (ci-après OC). On peut résumer l'action de cette formation en deux mots : division et tergiversation. Le caractère divisif de ce regroupement est évident du fait qu'il fut fondé au moment même où plusieurs petits partis d'extrême gauche s'étaient réunis sous l'égide de l'Union des forces progressistes (ci-après UFP). Au lieu de joindre cet embryon de parti politique, Françoise David et ses acolytes ont préféré fonder leur propre groupe, sous prétexte que l'UFP avait une plate-forme électorale ressemblant plus à une liste d'épicerie qu'à une vision globale[17].

Considérant qu'à l'époque OC était indécise sur la question nationale, ce reproche était peu crédible. Évidemment, depuis, OC a pris position en faveur de la souveraineté. Toutefois, elle en a fait sa trente et unième priorité après la taxation des gras trans et la reconnaissance des identités multiples (J'exagère à peine). De plus, elle conditionne la réalisation du projet souverainiste à une longue démarche de démocratie participative visant à engendrer un large consensus. Par contre, pour l'application de son projet social aucun processus interminable de ce genre n'est prévu. Il y a donc deux poids, deux mesures, et une absence de détermination en matière de résolution de la question nationale.

La deuxième option correspond à celle de l'UFP qui a pris un virage indépendantiste à l'automne 2004. Cette formation a profité des élections partielles pour mettre de l'avant l'idée d'indépendance, son slogan étant « Souverainement à gauche », ce que le PQ n'avait pas osé faire. Cela explique sans doute pourquoi elle a obtenu des scores intéressants

dans les circonscriptions montréalaises de Gouin (8 %) et Laurier-Dorion (5 %). Cependant, plus révélateur encore est le fait que, lors du conseil de l'Union tenu en septembre dernier, les membres de l'UFP ont fait passer la question nationale du quatorzième rang au deuxième rang dans leur programme[18]. De plus, on apprenait à la fin de 2004 que Denise Veilleux, porte-parole féminine de l'UFP, pense que la gauche doit mettre le combat national et le combat social sur un pied d'égalité[19]. Malheureusement, la fusion à venir entre l'UFP et l'OC risque de réduire à néant cette récente évolution.

Ce tour d'horizon de la gauche québécoise ne saurait être complet sans mentionner la troisième option que constitue le club politique Syndicalistes et Progressistes pour un Québec Libre (ci-après SPQLibre). Ce groupe, formé de personnalités et de membres de gauche, a comme particularité d'avoir choisi de contribuer à unir la gauche plutôt qu'à la diviser et ce, en oeuvrant au sein du PQ afin de faire adopter par ce dernier davantage de positions favorables aux travailleurs. Un autre mérite de ce groupe est, comme son nom l'indique, de placer la cause des salariés avant les causes particulières propres à la nouvelle gauche[20]. De plus, il a suffisamment de lucidité pour ne pas épouser toutes les idées de la gauche identitaire, préférant par exemple le nationalisme ouvert au multiculturalisme. Fait à souligner, son maître-penseur, Pierre Dubuc, s'inspire de la gauche sud-américaine et plus particulièrement de son réalisme. Considérant les ravages causés par la division de la gauche en Occident, il va de soi que le SPQLibre constitue l'option la plus stratégique pour la gauche québécoise, d'autant plus qu'il est efficace comme le démontre son influence sur le récent programme du PQ nettement marqué à gauche, particulièrement sur la question ouvrière. Il est donc souhaitable que les leaders

crédibles de l'UFP se joignent au SPQLibre, plutôt que de se laisser phagocyter par l'OC. Par contre, il faut garder à l'esprit que même avec le SPQLibre, il sera toujours à la fois nécessaire, certes, mais aussi risqué d'accueillir des éléments de la gauche identitaire dans la grande coalition souverainiste qu'est le PQ. En effet, tous se souviennent que pendant la campagne référendaire de 1980, les propos féministes de Lise Payette avaient grandement nuit au camp du OUI lors du fameux épisode des « Yvettes ». Le mot d'ordre doit donc être clair : l'indépendance d'abord, et tout ce qui peut lui nuire doit être tu.

Ceci dit, au-delà de l'aspect stratégique, la priorisation de la cause souverainiste est d'une logique implacable car même si un parti d'extrême gauche prenait le pouvoir à Québec, il serait impossible pour lui d'appliquer des politiques de gauche dignes de ce nom. En effet, il n'aurait guère de marge de manœuvre aux commandes d'une province sans voix au niveau international, égorgée par le déséquilibre fiscal et n'ayant même pas la compétence de régir les relations industrielles de tous ses travailleurs, le fédéral ayant son propre Code de travail, plus favorable aux employeurs, qui s'applique aux employés des secteurs fédéraux tels l'aviation et les télécommunications. À moins que la priorité de cette dite extrême gauche soit non pas d'aider les travailleurs, mais plutôt de mettre en œuvre des réformes gauchistes identitaires qui, comme dans le cas du droit familial, relèvent des pouvoirs provinciaux. Peut-être cela explique-t-il la tentation fédéraliste de certains militants d'OC ? Plus sérieusement, pour unir la gauche sous la bannière souverainiste, il faut sans cesse refaire la démonstration qu'aucun projet de société n'est réalisable sans un Québec souverain. De plus, lors de la prochaine campagne référendaire, il faudra trouver des arguments équivalents à celui de 1995 selon

lequel la souveraineté devait nous protéger contre le vent de droite qui soufflait de l'ouest. Par exemple, nous pourrions dire que seule l'indépendance nous permettra de préserver notre système public de santé, menacé par le déséquilibre fiscal et les visées libérales de la Cour suprême du Canada, et d'imposer la gratuité scolaire à tous les niveaux. Cela dit, s'il importe d'accorder une certaine place au social dans le projet souverainiste, il ne faut pas trop préciser pour ne pas perdre les nationalistes de droite. C'est pourquoi nous parlons d'une primauté relative de la question nationale.

Pour l'instant, ce qu'il faut retenir, c'est que le PQ a tout intérêt à mettre l'indépendance au premier plan, notamment afin de rallier ses troupes et de combattre l'UFP qui joue dans ses plates-bandes, à garder son préjugé favorable aux travailleurs et à ne pas faire écho à toutes les revendications identitaires. Ainsi, il saura éviter à la fois le piège de la division et celui de la nouvelle gauche. Mais, la grande question demeure celle de la place exacte des enjeux sociaux dans le projet souverainiste. Nous sommes confiants que les Québécois finiront par trouver la bonne réponse car, si chaque nation a son génie propre, celui du Québec consiste sûrement à allier de façon originale projet de société et projet de souveraineté à l'heure de la mondialisation libérale.

Conclusion

Bien que notre analyse ait cerné plusieurs éléments de la problématique relative à l'émergence d'une gauche identitaire en Occident et au Québec, en plus de proposer des pistes de solutions, il semble que plusieurs autres aspects méritent d'être abordés tant le sujet est vaste et important. Au premier chef, il importe d'étudier la propension de certains penseurs de la nouvelle gauche à dénigrer l'État natio-

nal pour mieux faire la promotion de la multination ou de la supranationalité. Des auteurs vont jusqu'à dire qu'un certain progressivisme transnational constitue la plus grande menace à l'État démocratique[21]. Il s'agit là d'un phénomène inquiétant car l'État-nation est le cadre qui a rendu possible l'avancement de la cause des travailleurs tout au long des deux derniers siècles. De même, c'est en prenant le contrôle d'États nationaux que la gauche politique pourra continuer ce combat et lutter contre la mondialisation libérale. Par ailleurs, comme en vertu de ce courant de pensée postnationale le concept d'indépendance est dépassé, il n'y a rien de bon là-dedans pour les souverainistes du monde entier, à commencer par ceux du Québec. Espérons donc que le présent article constituera une contribution à la défense de la social-démocratie et de la liberté des peuples qui sera suivie par d'autres, car, sur le front idéologique, ces causes ne manquent pas d'adversaires... surtout depuis que l'on retrouve certaines d'entre elles là où on s'y attendait le moins.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à les faire parvenir à l'adresse suivante :

guillrousseau@hotmail.com

---

1 Par ailleurs, il faut dire que par ses pratiques fascistes quand elle est au pouvoir (voir Pinochet) ou anti-démocratiques lorsqu'elle ne l'est pas, qu'on pense à l'opposition vénézuelienne, la droite sud-américaine se différencie de la droite ailleurs en Occident. Cela change le contexte... et suggère que la droite sud-américaine devrait se préoccuper davantage des droits de la personne.

2 Bien que les hausses des impôts soient impopulaires, on peut penser qu'une taxe dédiée à la santé serait acceptable pour l'électorat dans plusieurs États où la population est vieillissante. Dans le cas du Québec, il

convient toutefois de récupérer les sommes d'argent bloquées à Ottawa avant d'envisager cette éventualité.

3 Cette réforme devrait toutefois s'accompagner de la reconnaissance d'un droit à l'eau potable gratuite. Néanmoins, même jumelé à cette reconnaissance, la nationalisation de l'eau serait combattue par une partie de la nouvelle gauche qui préfère rêver à un traité international déclarant l'eau « patrimoine commun de l'humanité », avec tous ce que cela suppose en frais d'attentisme. Par contre, il serait possible de rallier les éléments modérés de la gauche des cols blancs, par exemple en confiant à la Société d'État un mandat en matière d'aide humanitaire. Comme quoi la gauche altermondialiste peut être un facteur positif, pour autant qu'on distingue sa frange réformiste, avec qui il convient de s'allier, de sa frange anarchiste, qu'il faut combattre.

4 Il y a toutefois des exceptions à ce principe. Par exemple, il est clair que les immigrants ne parlant pas la langue du pays d'accueil ont besoin de mesures spécifiques, dont des cours de langue et des séances d'informations, afin de pouvoir réclamer les bénéfices découlant des programmes sociaux universels auxquels ils ont droit le cas échéant.

5 H. Brun et G. Tremblay, *Droit constitutionnel*, 3e édition, Yvon Blais, 1997, p. 891.

6 Il est aussi possible de concevoir une clause nonobstant à géométrie variable. Par exemple: un vote en chambre à la majorité simple permettrait de déroger à un droit, alors qu'un vote à la majorité renforcée (les deux tiers des députés ou 60 % des parlementaires des deux chambres réunies etc.) permettrait de réinterpréter ce droit.

7 Chaoulli c. Québec (Procureur général), 2005 CSC 35.

8 Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1988).

9 C'est un peu comme si dès les premières déclarations sur les droits de l'Homme, il avait été question des « droits et responsabilités de la personne » plutôt que des « droits et libertés de la personne ».

10 Constitution du 4 octobre 1958, art. 2 al. 4.

11 M. McAndrew, « Immigration, pluralisme et éducation », dans A.G. Gagnon, dir., Québec : *État et société*, Montréal, Québec Amérique, p. 345-358.

12 D. Helly, *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994, Un bilan documentaire des politiques*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, à la p. 294.

13 F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996.

14 Sondage CROP-L'actualité (effectué du 9 au 19 décembre 2004, au moyen de 1003 entrevues téléphoniques). Voir le numéro de *L'Actualité* d'avril 2005, p. 27.

15 Ibid. Cela ne signifie toutefois pas que la gauche doive investir aveuglément dans les services publics. L'efficacité et l'imputabilité, notamment grâce à

une plus grande décentralisation, sont de mise en matière d'administration publique ne serait-ce que pour maximiser les effets des programmes.

16 Ibid.

17 P. Bougeois, « Option citoyenne tergiverse sur la question nationale » *Le Québécois* (Volume 4, numéro 5 Décembre 2004/Janvier 2005), à la p. 12.

18 P. Dubuc, « Qui a peur d'une victoire référendaire ? » *L'aut'journal* (no 235, décembre 2004 – janvier 2005), à la p. 9.

19 p. Bougeois, « Indépendance et projet social... sur un pied d'égalité » *Le Québécois* (Volume 4, numéro 5, Décembre 2004/Janvier 2005), à la p. 17.

20 Par exemple, ce club politique place les revendications typiques de la gauche identitaire au douzième et treizième rang parmi ses quinze priorités.

21 J. Fonte, *Liberal Democracy vs. Transnational Progressivism : The Future of the Ideological Civil War Within the West, Orbis, Summer 2002.*

Henri Brun*

LA COUR SUPRÊME DU CANADA ET LE DROIT À L'ÉCOLE PUBLIQUE ANGLAISE AU QUÉBEC**

Le 31 mars 2005, la Cour suprême du Canada a rendu deux importantes décisions concernant le droit des parents de faire instruire leurs enfants au Québec dans des écoles de langue anglaise financées par l'État. Avant de rendre compte de ces arrêts et d'en commenter la teneur il faut rappeler brièvement le contexte juridique et historique dans lequel ils se situent.

Le contexte

Jusqu'au milieu des années 70, le principe unique qui s'est appliqué en la matière fut celui du libre choix des parents. L'importance croissante de l'immigration, conjuguée à la tendance alors manifestée par les nouveaux Québécois d'opter pour l'école anglaise, ont toutefois à cette époque convaincu le législateur québécois qu'il y avait lieu d'intervenir. La *Loi sur la langue officielle*, de 1974, réserva alors l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants ayant de la langue anglaise une « connaissance suffisante » pour recevoir leur instruction en cette langue. La difficulté de jauger le niveau de cette connaissance, entre autres via l'administration de

* Henri Brun, LL.D., avocat, professeur de droit constitutionnel, Université Laval

** Ce texte a été rédigé à la demande de *L'Annuaire du Québec*

tests, eut vite fait cependant de prouver l'inadéquation de ce critère.

La Charte de la langue française prit le relais en 1977, en réservant l'école publique anglaise à la minorité anglophone du Québec : seul le parent qui a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec peut faire instruire son enfant dans des écoles anglaises financées par l'État. Ce critère, qui reçut le nom commun de « clause Québec », fut remplacé par une « clause Canada » en 1982. Cette dernière n'était toutefois pas l'oeuvre du parlement du Québec, seul législateur compétent au Québec en matière d'éducation. Elle fut plutôt, tout au contraire, adoptée par le constituant canadien malgré l'opposition formelle du parlement du Québec, c'est-à-dire, en réalité, par les autorités fédérales du Canada approuvées en cela par les neuf provinces anglaises de la fédération. C'est l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui énonce dans la Constitution du Canada cette « clause Canada » et la Cour suprême du Canada est venue confirmer en 1984 que l'article 23 avait bel et bien remplacé la « clause Québec », puisque tel était sa seule raison d'être.

La « clause Canada » de l'article 23 de la Charte canadienne s'exprime de deux manières. D'une part elle reprend la phraséologie de la « clause Québec », en y substituant les mots « au Québec » par les mots « au Canada ». Ainsi le parent qui a reçu son enseignement primaire en anglais au Canada peut au Québec faire instruire son enfant dans des écoles anglaises financées par le gouvernement du Québec. L'article 23 énonce d'autre part ce qu'il est convenu d'appeler une « clause grand frère », selon laquelle le parent dont un enfant a reçu ou reçoit son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada peut également au Québec

faire instruire tous ses enfants dans des écoles anglaises financées par le gouvernement.

L'existence de ces normes constitutionnelles, qui lient juridiquement le parlement du Québec, n'empêche pas complètement celui-ci de légiférer de manière à encadrer l'accès à l'école anglaise au Québec. Mais encore faut-il que ses interventions n'affectent ce droit constitutionnel à l'école anglaise qu'à l'intérieur de limites qui seraient jugées raisonnables, ce qui laisse beaucoup d'espace à la discrétion judiciaire. Ainsi, par exemple, l'article 73 de la Charte de la langue française ajoute aux deux aspects de la « clause Canada » le critère de « la majeure partie ». Le parent qui allègue avoir reçu son enseignement primaire en anglais doit selon l'article 73 avoir reçu la majeure partie de cet enseignement en anglais ; celui qui invoque qu'un de ses enfants a reçu ou reçoit son enseignement primaire ou secondaire en anglais doit être en mesure de démontrer que cet enfant a reçu la majeure partie de cet enseignement en anglais. De même, l'article 73 prévoit que l'enseignement reçu au Québec dans des écoles anglaises privées et non subventionnées, où prévaut le libre accès, de même que l'enseignement reçu dans des écoles anglaises publiques ou subventionnées, par application des exceptions prévues pour les cas de séjours temporaires ou de problèmes familiaux ou humanitaires, ne compte pas pour l'application de la « clause grand frère ».

Ce sont là les éléments essentiels du contexte dans lequel la Cour suprême a été amenée à se prononcer le 31 mars.

L'arrêt Gosselin

L'affaire Gosselin est d'une grande simplicité juridique. La Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont d'abord

rendu à son égard des décisions tout à fait correctes et concordantes et il peut sembler étonnant à première vue que la Cour suprême du Canada ait senti le besoin d'accorder la permission d'en appeler à elle de ces décisions. Il faut croire qu'elle tenait à les confirmer, car il est inimaginable à nos yeux qu'elle aurait pu accueillir l'appel des appelants.

Les appelants, dans cette affaire Gosselin, étaient tous des parents faisant partie de la majorité francophone du Québec: aucun d'entre eux n'avait reçu son enseignement primaire en anglais, comme l'exige l'article 73 de la Charte de la langue française pour avoir le droit de faire instruire ses enfants au Québec dans des écoles publiques de langue anglaise. Néanmoins, comme ils désiraient que leurs enfants fréquentent au Québec des écoles publiques anglaises, ils ont plaidé que l'article 73 était discriminatoire à leur endroit. Ils ont invoqué à cette fin le droit à l'égalité énoncé aux articles 10 et 15 des Chartes québécoise et canadienne des droits respectivement.

La Cour suprême, évidemment, n'a pas éprouvé plus de difficulté que la Cour supérieure et la Cour d'appel à constater que l'article 73 de la Charte de la langue française devait s'apprécier en rapport avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés dont il ne fait sur ce point qu'énoncer la même règle, soit celle de l'obligation du parent d'avoir reçu son enseignement primaire en anglais. Si le droit à l'égalité des Chartes québécoise et canadienne devait, par rapport au droit d'accès à l'école anglaise, obliger le législateur québécois à traiter tous les parents de la même façon, sans tenir compte de la langue dans laquelle ceux-ci ont reçu leur enseignement primaire, c'en serait fait du compromis constitutionnel adopté en 1982 et formulé à l'article 23 de la Charte canadienne. Or il est un principe constitutionnel

bien reconnu, par la jurisprudence et par le gros bon sens, qui veut qu'une partie de la Constitution ne puisse rendre inopérante une autre partie de la Constitution.

Le droit de faire instruire ses enfants dans des écoles anglaises financées par l'État, nous dit la Cour suprême, est « un droit qui n'est garanti au Québec qu'à la minorité anglophone » (paragraphe 10). Il s'agit donc d'un de ces quelques droits collectifs enchâssés dans la Constitution du Canada dans le but de protéger certaines minorités au Canada. Il est à ce titre, par nature, une exception au droit individuel et universel à l'égalité, prévue dans le but de favoriser dans ces cas une égalité davantage réelle que purement formelle. Or il importe de noter que pour la Cour suprême la minorité qu'il s'agit de protéger, par le respect des normes constitutionnelles encadrant le droit d'accès à l'école publique anglaise au Québec, est d'abord la minorité anglophone du Québec, mais aussi la majorité francophone du Québec qui demeure en même temps partie d'une minorité linguistique dans l'ensemble du Canada (paragraphe 31) :

> *Au Québec, une autre dimension s'ajoute au problème en ce que la présence d'écoles destinées à la communauté linguistique minoritaire ne doit pas servir à contrecarrer la volonté de la majorité de protéger et de favoriser le français comme langue de la majorité au Québec, sachant que le français restera la langue de la minorité dans le contexte plus large de l'ensemble du Canada.*

L'arrêt Solski

L'affaire Solski soulève une question plus difficile à résoudre. Elle a fait l'objet d'un jugement de la Cour supérieure, que la Cour d'appel a renversé unanimement. La Cour suprême du Canada a pour sa part rendu à son sujet

un jugement élaboré, qui l'a amenée à accueillir en partie l'appel interjeté contre la décision de la Cour d'appel.

L'appelante, dans Solski, conteste la constitutionnalité du critère de « la majeure partie » qu'énonce l'article 73 de la Charte de la langue française afin d'encadrer le droit d'accès à l'école anglaise découlant de la « clause grand frère » de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme un de ses enfants a reçu une partie de son enseignement en anglais en Ontario l'appelante satisfait à la seule condition qu'impose l'article 23 afin d'avoir le droit d'inscrire ses enfants dans des écoles publiques anglaises au Québec. Mais comme cet enseignement reçu en anglais ne représente pas la majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire de l'enfant, ce droit lui est refusé en vertu de l'article 73. Elle prétend donc que cet aspect de l'article 73 est incompatible avec l'article 23.

La Cour supérieure a ainsi jugé que l'article 73 était incompatible avec l'article 23, du seul fait qu'il limite la catégorie de personnes admissibles à l'école anglaise en vertu de la « clause grand frère », et cela sans qu'il soit possible de se demander si cette limitation ne serait pas raisonnable. La Cour d'appel, au contraire, a jugé que le critère de « la majeure partie » était en lui-même compatible avec l'article 23, parce qu'il est nécessaire que la « clause grand frère » soit encadrée, afin qu'elle ne puisse justement pas rendre l'ensemble de l'article 23 sans objet en permettant, grâce au bref détour d'un enfant dans une école anglaise privée ou extérieure, un accès quasi automatique à l'école publique anglaise au Québec. Pour la Cour d'appel le critère de « la majeure partie » est bien adapté à cette fin.

La Cour suprême du Canada, dès le départ de son analyse, nous apprend que le droit à l'école publique anglaise au

Québec, énoncé à l'article 23 de la Charte canadienne des droits, est d'abord et avant tout un droit individuel, bien qu'il présuppose l'existence d'une collectivité de langue anglaise susceptible d'en bénéficier (paragraphe 23). De cette assertion découle la suite de son jugement.

S'agissant en l'espère de la partie de l'article 23 qui traite de la « clause grand frère », la Cour s'emploie par la suite à donner à celle-ci un sens individualiste distinct de l'objectif constitutionnel de protéger la minorité anglophone du Québec. Si la « clause grand frère » a pour objet immédiat et précis de favoriser la continuité dans la langue d'enseignement, de préserver l'unité familiale et de favoriser la liberté de circulation et d'établissement interprovinciaux, ce n'est pas tant dans le but ultime de protéger la minorité anglophone que pour donner effet à un « engagement authentique à cheminer dans la langue de la minorité » anglophone (paragraphe 28). À partir de là, toute la question est de savoir identifier les facteurs les plus susceptibles de permettre de reconnaître cet « engagement authentique », abstraction faite précise la Cour de l'existence (ou inexistence) de tout lien réel entre le parent et l'enfant d'une part et la collectivité anglophone d'autre part (paragraphe 31). Ce n'est donc plus la minorité anglophone du Québec qu'il s'agit de protéger, mais bien la volonté individuelle de parents manifestée par certains gestes, dans certains contextes.

Pour mener à bien cette entreprise de reconnaissance d'un engagement parental authentique envers l'anglais, le critère de « la majeure partie » en tant que tel ne convient pas. Déterminer quantitativement si un enfant a reçu la majeure partie de son enseignement primaire ou secondaire en anglais n'est pas la façon de connaître la nature de l'engagement des parents de cet enfant à faire cheminer leurs

enfants dans cette langue. Le critère de « la majeure partie », nous dit la Cour suprême, ne peut donc être sauvegardé que si l'on donne à l'adjectif « majeure » un sens qualitatif plutôt que quantitatif (paragraphe 1). Pour une juste application de la « clause grand frère » il faut examiner avec souplesse et relativisme un certain nombre non limitatif de facteurs, dont quatre sont exposés par la Cour en détail.

La Cour suprême résume finalement sa pensée dans une avant-dernière section de ses motifs, qu'elle intitule « Sommaire ». Elle y affirme que dans la majorité des cas l'enfant inscrit dans un programme d'enseignement en langue anglaise, et qui le suit régulièrement, est en mesure de poursuivre ses études dans cette langue. Changer l'enfant de programme ne serait dans l'intérêt ni de l'enfant ni de la minorité anglophone. Néanmoins, poursuit la Cour, « il est justifié de procéder à une évaluation qualitative de la situation pour déterminer s'il existe une preuve d'engagement authentique à cheminer dans la langue d'enseignement de la minorité » anglophone (paragraphe 45). Le fait d'une seule inscription en cours à un programme reconnu d'enseignement en anglais suffit donc à faire naître une présomption d'« engagement authentique », lui-même suffisant pour que la « clause grand frère » engendre le droit à l'école anglaise pour tous les enfants d'une famille. La présence d'un enfant dans une école anglaise fait porter sur le gouvernement le fardeau de prouver que cet enfant et ses frères et soeurs n'ont pas le droit de recevoir leur instruction dans des écoles publiques anglaises au Québec.

Par le dispositif de son jugement la Cour suprême accueille enfin l'appel de l'appelante. Les enfants de cette dernière ont le droit de fréquenter des écoles anglaises financées par le Québec, car l'un d'entre eux a participé à un programme

d'immersion en français dans une école anglaise de l'Ontario, ce qui doit être considéré selon la Cour comme de l'enseignement en anglais. Et, fait pour le moins inusité, la Cour, dans ce même dispositif, donne également raison à une personne qui n'était pas appelante devant elle. Les enfants de cette personne ont eux aussi le droit de fréquenter des écoles publiques anglaises étant donné que l'une d'entre elles a passé une année dans une école privée et non subventionnée, où 60 % de l'enseignement se donnait en anglais.

Commentaires

Il faut d'abord dire que l'arrêt Gosselin apparaît sans reproches. Ce jugement allait de soi pourrait-on prétendre. Mais encore n'était-il peut-être pas complètement inutile que la Cour suprême du Canada vienne confirmer expressément certaines évidences, comme celle voulant qu'un droit individuel à l'égalité constitutionnalisé ne puisse servir à neutraliser un droit collectif également constitutionnalisé, soit celui de la minorité anglophone à des écoles à elle, qui est aussi celui de la majorité francophone à ce que ces écoles ne servent pas à angliciser le Québec. L'existence de ce jugement relève peut-être aussi d'une sorte de compromis, destiné à faire passer l'arrêt Solski inaperçu.

Le jugement Solski est en effet davantage critiquable, à plusieurs égards. Il l'est d'abord en ce qui regarde sa prémisse de base voulant que le droit de faire instruire ses enfants au Québec dans des écoles anglaises financées par l'État est avant tout un droit individuel. Cette assertion est à notre avis sans fondement. Elle ne repose que sur une courte phrase, dans laquelle la Cour mentionne que l'article 23 de la Charte canadienne attribue un droit à des « personnes appartenant

à des catégories particulières de titulaires ». Or ce constat ne fait que rappeler que des droits collectifs, contrairement aux droits individuels, n'appartiennent qu'à des catégories spécifiques de personnes, qu'il faut de quelque manière pouvoir identifier. Le fait que l'article 23 indique les moyens de reconnaître les membres de la collectivité titulaire du droit n'a pas pour effet de faire de ce droit un droit avant tout individuel. Celui-ci demeure au contraire un droit d'abord et avant tout collectif de par sa raison d'être, mais dont la mise en oeuvre implique secondairement une dimension individuelle.

Le droit à des écoles publiques anglaises au Québec n'existe en effet que parce qu'existe au Québec une minorité historique anglophone le justifiant et parce que fut élaboré un jour un compromis politique reconnaissant ce droit. Il s'agit essentiellement d'un droit collectif, qui n'a rien à voir avec les droits civils et politiques, individuels et universels, qui se rattachent aux attributs fondamentaux de la nature humaine. L'être humain n'a pas davantage droit à des écoles publiques anglaises au Québec qu'il n'a droit à des écoles publiques chinoises à New-York. S'il en va autrement pour certaines personnes au Québec ce ne peut être que parce que celles-ci font de quelque manière partie de la minorité anglophone qui s'y trouve. Et cela devrait valoir tout autant pour la « clause grand frère » de l'article 23 de la Charte canadienne des droits que pour l'ensemble de l'article 23 dont cette clause fait partie intégrante. L'effort généreux qu'il convient de déployer doit avoir pour objet la reconnaissance des membres de cette collectivité minoritaire, et non l'extension du droit de l'article 23 aux Québécois qui ne présentent pas ou présentent peu de signes d'appartenance à la collectivité anglophone. La Cour suprême elle-même, dans l'arrêt Gosselin, reconnaît que le droit d'accès à l'école publique

anglaise au Québec est « un droit qui n'est garanti au Québec qu'à la minorité anglophone » (paragraphe 10). Surtout dans le contexte québécois, où la langue de la majorité se trouve sous la continuelle menace de l'anglais, l'école anglaise ne devrait pas pouvoir être conçue comme poursuivant d'autres fins que la protection de la minorité anglophone du Québec. Le principe de l'école française n'a au Québec rien de capricieux ; il est vital.

Parce qu'elle considère que la « clause grand frère » attribue un droit individuel, la Cour suprême est au contraire amenée à chercher à identifier l'objet de ce droit. Tous les critères qu'elle évoque de manière non limitative semblent en définitive pointer vers un objet se situant quelque part entre le respect d'une certaine volonté parentale et la protection de l'enfant lui-même, ce qu'elle appelle l'« engagement authentique » à cheminer en langue anglaise. Et, bien sûr, lorsqu'on a affaire à un droit individuel d'une telle nature intime, le nuancement et le relativisme des critères d'application apparaissent de bon aloi. La Cour suprême s'évertue dans Solski à trouver les moyens de connaître la vraie volonté des parents et le meilleur intérêt de l'enfant, alors que la question était de savoir si les personnes en cause pouvaient raisonnablement être considérées comme des membres de la collectivité minoritaire qu'il s'agit de protéger. Or il faut bien admettre que l'appelante, de même que l'autre personne qui obtient gain de cause sans avoir porté sa cause en appel, n'affichent pas en l'espèce, selon les faits rapportés, grand lien d'appartenance à la collectivité anglophone du Québec. Dans ces conditions, le sort des dispositions de la Charte de la langue française qui depuis 2002 écartent du décompte, pour les fins de la « clause grand frère », l'enseignement reçu en anglais dans une école privée non subventionnée, ou à l'occasion d'un séjour temporaire ou pour des raisons humanitaires, apparaît pour le moins compromis.

Le jugement Solski est également critiquable en ce qu'il prétend agréer le critère de « la majeure partie » comme norme d'application de la « clause grand frère ». La Cour suprême prétend en effet s'adonner à de l'interprétation constitutionnelle: le critère de l'article 73 est constitutionnel, et il continue de s'appliquer, à la simple condition de lui donner un sens qualitatif et relatif. C'est sur la base de cet aspect déclaratoire du jugement Solski que celui-ci est dit n'accueillir l'appel qu'« en partie ». Or plus on progresse dans la lecture du jugement plus on se rend compte que tout cela n'est qu'illusion et que le critère de « la majeure partie » est appelé en définitive à signifier tout autre chose que ce qu'implique son vocable. Un peu comme dans la célèbre Loi de clarification, adoptée par le parlement fédéral à la suite au jugement de la Cour suprême sur la sécession du Québec, où la notion de majorité est dite pouvoir signifier tout autre chose que la majorité. Comme on l'a vu la Cour en vient même à établir une présomption en faveur du droit à l'enseignement en anglais, si tôt qu'existe une inscription en cours à un programme anglais, ce qui nous situe fort loin de l'exigence qu'une majeure partie de l'enseignement ait été suivie en langue anglaise. C'est à se demander quelle interprétation sera donnée au même critère, employé dans la partie principale de la « clause Canada » pour qualifier l'enseignement primaire que doit avoir reçu en anglais le parent requérant. En réalité la Cour suprême du Canada se montre ici beaucoup plus ratoureuse qu'elle ne l'avait été en 1988 dans l'affaire Ford, où elle avait déclaré inconstitutionnelle la norme générale de l'affichage commercial en langue française. Au lieu de heurter la norme, ici elle se transforme en législateur si pointilleux et si nuancé que la norme s'en trouve vidée de sa substance. Il est vrai qu'une déclaration d'inconstitutionnalité n'aurait pas heurté que la norme, car le parlement du Québec n'aurait pas pu écarter le jugement de

la Cour suprême comme il le fit en 1988 à l'aide de la disposition de dérogation de l'article 33 de la Charte canadienne, celle-ci ne s'appliquant pas à l'article 23.

De façon plus générale, le jugement Solski est aussi critiquable à ce chapitre en raison du parti pris individualiste dont il fait preuve, qui l'amène à relativiser à l'infini une norme élaborée avec soin par le législateur compétent, après débats et longue réflexion. Et cela au point d'en faire une non-norme, dont il devient impossible de saisir la portée pratique. Or en matière de droit à l'école anglaise au Québec la preuve a pourtant déjà été faite que des normes trop relatives sont impraticables, comme ce fut le cas pour le critère de la « connaissance suffisante » de l'anglais avant la venue de la Charte de la langue française. Le discutable labeur de législation auquel s'adonne la Cour suprême, en rendant le critère de « la majeure partie » insaisissable, réjouira peut-être quelques avocats, en multipliant les litiges. Mais il aura certes et surtout pour effet d'engendrer de la tension sociale, en autorisant des personnes à croire qu'elles jouissent d'un droit individuel fondamental à l'école publique anglaise au Québec, droit qui à ce titre devrait s'ajuster à leur credo personnel. Cette propension de la Cour suprême du Canada à vouloir régler tous les problèmes au cas par cas, quelle qu'en soit la nature, semble en définitive relever d'une culture socio-juridique de *common law*, ou de *case-law*, qui est bien davantage canadienne que québécoise. Cet individualisme exacerbé entraîne d'ailleurs parfois la dissidence des juges québécois de la Cour, mais dans les deux affaires présentes cette dernière s'est exprimée unanimement et anonymement.

Le 20 juin 2005

Gaston Laurion

LE PROPHÉTISME DE GEORGE GRANT : QU'EN VA-T-IL DU QUÉBEC ?

George Grant était, à plus d'un point de vue, un prophète. Son oeuvre, et en particulier *Lament for a Nation*[1], contient des vues prémonitoires et de précieuses réflexions sur notre époque de doute et d'incertitude. Mais comment un livre de philosophie politique écrit en 1965, pensera-t-on, peut-il encore nous éclairer et à quoi nous servent des prophéties qui, s'étant réalisées, n'en sont plus ? D'abord à mieux situer les événements contemporains et à ne pas considérer certains d'entre eux comme de simples innovations ; enfin, à voir que beaucoup de mesures prises aujourd'hui par nos dirigeants ont été préparées de longue date et qu'ainsi, nous ne pouvons espérer nous défendre de celles-ci en un tournemain ou les récuser sans effort. Dans les pages qui suivent, j'essaierai de résumer aussi fidèlement que possible les grandes lignes du livre de George Grant, en insistant sur ce qui, dans sa pensée, me semble prémonitoire et sans trop me laisser influencer par l'admiration que je voue à ce grand homme.

Des trois premiers chapitres, je retiendrai surtout les propos qui servent à justifier l'emploi, dans le titre, du mot « lament » (lamentation) que la traduction a conservé en sous-titre. Ce terme est d'autant plus important que l'auteur écrit (p.2) : « Il faut établir un rapport entre cette recherche et le titre de la présente réflexion. Se lamenter, c'est crier sa

douleur à la mort d'un objet aimé ou quand il se meurt. Ma lamentation pleure la fin du Canada en tant qu'État souverain ». Cette perte de la souveraineté canadienne est liée, pour George Grant, à l'inaptitude de John Diefenbaker[2] à gouverner le Canada, dans une optique nationaliste, malgré un authentique patriotisme ; à contrer la vague continentaliste et la domination de la « culture homogénéisée de l'Empire américain »(p.5).

Je ne m'étendrai pas ici sur l'éloge critique que fait George Grant de l'action de Diefenbaker, dont la sincérité et le patriotisme ne peuvent être mis en doute. Il s'agit là d'un élément ponctuel de la pensée de l'auteur, dont je ne nie pas l'importance historique, mais qui concerne peu le point de vue que j'ai adopté. Ce qui m'intéresse surtout, en effet, à ce moment de mon exposé, c'est qu'en 1965 déjà, George Grant, comme nous venons de le noter, parle du continentalisme et de l'Empire américain. Or cette réalité géopolitique était alors peu connue. Pendant longtemps, on a pu traiter ceux qui utilisaient cette expression d'antiaméricains primaires ou de visionnaires détraqués. Ce n'est que ces dernières années que l'on s'est rendu compte de l'existence de l'Empire et de la domination qu'il exerce sur le monde. Au reste, George Grant, conscient des difficultés que pouvait susciter sa terminologie, a senti la nécessité de s'expliquer dans une note, qui aujourd'hui serait superflue (p.8, n.1) :

L'utilisation du concept d'« Empire américain » est souvent refusée et, en particulier, par ceux qui pensent que l'époque des empires est révolue. Ils associent l'empire à des modèles anciens (le britannique, l'espagnol et le français) qui remontent à l'époque où les Européens dominaient certaines parties éloignées du monde, grâce à leur supériorité militaire et à leur maîtrise de la mer. Mais il n'est pas

nécessaire qu'un empire exerce une domination politique directe sur des colonies. La Pologne et la Tchécoslovaquie font partie autant de l'Empire soviétique que l'Inde faisait partie de l'Empire britannique ou le Canada et le Brésil, de l'Empire américain. Un empire, c'est la domination d'un État par un autre et, en ce sens, les États-Unis d'Amérique disposent d'un empire.

Il est impossible de mettre en doute, de nos jours, l'existence d'un empire américain et la domination qu'il exerce progressivement sur le monde. Cette idée est au centre de la pensée de George Grant[3]. C'est, entre autres, à ce concept que se rattache celui de continentalisme: « Depuis1960, écrit-il (p. 8), le Canada est devenu un prolongement de l'économie continentale. Cette situation est la conséquence des décisions prises par C. D. Howe et ses hommes ». Or C. D. Howe était ministre du Commerce dans le cabinet libéral de Mackenzie King[4]. Dans ces conditions, n'est-il pas curieux que l'on attribue au « conservateur » Brian Mulroney[5] le mérite (?) d'avoir fait entrer le Canada dans l'ALENA, alors qu'en réalité, le tout avait été préparé, de longue date, par les libéraux ? Si ces derniers s'y sont opposés, il est probable que ce fut pour des raisons purement formelles ou pour des questions de détail. Au demeurant, peut-on vraiment dire que M. Mulroney, ancien président de la multinationale Iron Ore, était un conservateur ? Par ailleurs, les conservateurs n'étaient-ils pas, déjà à cette époque, des libéraux qui voulaient donner le change pour ce qui est de l'essentiel : la libre entreprise, le libre-échange et cet individualisme exacerbé[6] qui prend sa source dans la philosophie de Locke et dont nous subissons toujours les effets ?[7]. Les conservateurs, en somme, mises à part leurs affinités avouées avec leurs homologues américains et de vagues tendances décentralisatrices, ne se distingueraient-ils des libé-

raux en titre, encore de nos jours, que sur des points bien particuliers de morale individuelle et ne se démarqueraient-ils de ces derniers que par la franchise qu'ils mettent à reconnaître la soumission fondamentale de leur politique étrangère à celle des États-Unis ?

L'une des questions majeures qui se pose encore aujourd'hui est de savoir si le Canada jouit d'une souveraineté réelle, surtout en matière de défense nationale. La pertinence de cette question ne date pas d'hier puisque, comme nous le fait remarquer George Grant (p.25 et suiv.), Diefenbaker fut battu par Pearson[8] en 1963, en grande partie, pour avoir défendu l'autonomie militaire canadienne. Voici ce qu'il écrit au sujet de la controverse qui opposa ce dernier à Kennedy en 1962: « Il ne critiqua pas la politique internationale des États-Unis, mais il maintint que la politique de défense du Canada ne devait pas être décidée à Washington » (p.28). Et plus loin: « Dans le discours qu'il prononça à la dissolution des Chambres (1963), il apparut clairement que s'il y avait une chose qu'il ne tolérerait pas, c'était que le gouvernement américain définît la politique de défense du Canada » (p.29). C'est pourquoi Diefenbaker refusait, en particulier, d'armer d'ogives nucléaires les missiles Bomarc qui étaient disposés sur le sol canadien, s'opposant ainsi aux volontés de Kennedy. En revanche, le libéral Pearson, prix Nobel de la Paix, y consentit. Ce sont là des faits qu'il aurait été utile de ne pas ignorer, il y a deux ou trois ans, lorsqu'il fut question de s'opposer à la présence, sur le sol canadien, des missiles Cruise, qui ont remplacé les Bomarc dans l'arsenal américain. Ils se leurraient alors bellement ceux qui croyaient que leurs protestations pouvaient avoir quelque influence que ce fût sur une entreprise qui, en somme, était le fruit d'une longue préparation de plus de quarante ans. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que se

leurrent encore ceux qui pensent actuellement que le Canada, qu'il soit libéral ou conservateur, pourra éviter longtemps de contribuer au bouclier antimissile des États-Unis.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Canada, malgré quelques frondes passagères qui donnent le change, est devenu, sous l'impulsion des libéraux, un obéissant serviteur de son voisin du Sud. Cette soumission tire, d'ailleurs, sa source de l'adoption du système économique de ce voisin, dont dépend notre niveau de vie. Sur le plan économique, en effet, explique George Grant, les libéraux ont compris que le Canada ne pouvait se développer qu'à l'aide de capitaux américains, l'économie canadienne s'inscrivant « dans l'ensemble des ressources nord-américaines » (p.38). Cette politique libérale a eu comme conséquence que le Canada est devenu, de fait, un satellite des États-Unis. George Grant a bien raison de dire des libéraux:

> *Ils étaient au pouvoir durant les années où toute assise possible pour notre nationalisme se désintégra ; ce fut sous un régime libéral que le Canada se constitua en « société de filiales » ; sous la direction des libéraux également que l'on eut finalement raison de notre indépendance en matière de défense nationale et d'affaires étrangères.*

Si l'on veut comprendre les rouages de fonctionnement des relations canado-américaines, il faut analyser comment s'opère le processus :

> *Le pouvoir qu'exerce le gouvernement américain sur le Canada ne réside pas principalement dans sa capacité de faire des pressions directes[9] ; ce pouvoir réside dans le fait que les classes dominantes du Canada se considèrent comme faisant corps avec le continent, pour toutes les ques-*

tions essentielles. Or les classes dominantes obtiennent le genre de gouvernement qu'elles veulent.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'analyse que fait George Grant de la manière dont les classes dominantes légitiment le pouvoir et lui donnent assise, en particulier à l'aide des journaux et de la télévision. Tel n'est pas mon propos, car je veux surtout mettre en lumière l'aspect prophétique de la pensée de l'auteur. C'est dans cet esprit qu'il faut insister sur les liens qu'il établit entre les décisions continentalisantes prises dans les années quarante et les politiques adoptées en matière de défense nationale et d'affaires étrangères, celles-ci étant inspirées par l'idéologie capitaliste et libérale. Dans cet ordre d'idée, il faut retenir avant tout que, d'ores et déjà dans les années soixante, et cela depuis même C.D. Howe, le Canada est annexé, sur le plan économique, aux Etats-Unis. Aussi ne doit-on pas s'étonner, dans ces conditions, qu'il n'ait plus, à proprement parler, de politique étrangère et de politique de défense territoriale autonomes[10]. Ce n'est donc plus un État souverain, et les quelques protestations verbales des dirigeants ne changeront rien à l'essentiel. Au-delà des mots, au-delà des intentions exprimées, il faut toujours considérer les faits et les actes si l'on veut comprendre où mène la politique. Les intentions et les voeux n'ont strictement aucune importance.

D'autre part, pour en finir avec le parti libéral, il est bon de savoir qu'il est étroitement lié au monde des affaires, dont « l'activité la plus importante consiste à faire des profits » (p. 46). Or, comme je l'ai mentionné ci-dessus, la meilleure manière de parvenir à ce résultat est de participer à l'entreprise continentaliste du capitalisme libéral américain. Aussi le Parti libéral s'emploie-t-il, avec ses moyens politiques, à effectuer cette participation. C'est de cette manière qu'il s'as-

sure de recevoir l'appui des classes dirigeantes et de rester au pouvoir : « la grande découverte de Mackenzie King, selon George Grant, [fut] que, si son gouvernement se liait avec le monde des affaires, le Parti libéral était assuré de conserver le pouvoir presque indéfiniment » (p. 47). On pourrait ajouter aujourd'hui que ce n'est pas le scandale des commandites qui y changera quoi que ce soit, à moins bien entendu que le Parti conservateur n'adopte l'idéologie et les pratiques de son adversaire, ce qui ne lui serait probablement pas très difficile, et reçoive alors l'appui des « classes dirigeantes ».

Le Chapitre V de *Lament for a Nation* est consacré à un phénomène qui se rattache au concept d'Empire américain, car il est, pour ainsi dire, une modalité de celui-ci, et ses débuts ne datent pas d'hier[11] ; il s'agit de l'édification par les États-Unis de ce que George Grant appelle l'« État universel et homogène » (p.53). Toujours en 1965, voici comment il explique cette appellation : « L'adjectif universel implique un État à l'échelle du monde, dont l'existence éliminerait la malédiction de la guerre entre nations ; l'adjectif homogène, lui, signifie que tous les hommes seraient égaux et que la lutte des classes disparaîtrait. » Cette société, ajoute George Grant,

> *[...] forme la matière de la rhétorique mise en oeuvre tant par les communistes que par les capitalistes. L'État en question sera établi au moyen de la science moderne — une science qui mène à la conquête de la nature. [...] Depuis 1945, la société uniforme et à l'échelle du monde n'est plus un rêve se projetant dans un avenir lointain ; elle est devenue une possibilité immédiate (p. 53-54).*

Il est aisé, dès lors, de comprendre la disparition progressive des cultures locales, devenues anachroniques, et notam-

ment celle du Canada : « [...] presque tous les Canadiens, écrit George Grant, croient que la modernité est bonne, si bien que rien d'essentiel ne les distingue des Américains » (p.54). Or les États-Unis sont, sans nul doute, le « fer de lance » de cette modernité, que George Grant appelle le « progrès ». Pour prouver son point, il procède à une analyse comparative rapide du marxisme et du capitalisme, en insistant sur ce qui oppose fondamentalement ces deux philosophies. La première, selon lui, contient « une doctrine relative au bien humain (que l'on peut appeler, si l'on veut, bonheur), d'après laquelle l'évolution technologique apporte aux hommes le moyen de réaliser ce bien » (p. 55). La philosophie politique de l'ère du progrès, quant à elle, refuse « toute réalité à n'importe quelle conception du bien imposant des limites à la liberté humaine », puisque l'essence de l'homme, et ici nous rejoignons Sartre, est sa liberté: « À mesure que les libéraux deviennent plus conscients des implications de leur propre doctrine, ils conviennent qu'aucun appel au bien de l'homme pour le présent ou pour l'avenir, ne doit restreindre leur liberté de modeler le monde comme ils l'entendent. » « Pour les marxistes, la technique demeure un instrument au service du bien humain. » Pour les libéraux capitalistes, l'homme doit être « libre de faire ce qu'il veut quand il veut» (p. 56). N'entrons pas ici dans les méandres de cet individualisme que nous connaissons bien puisque, grâce aux multiples chartes des droits qui le protègent, il domine le monde occidental contemporain, où tout est permis, à condition de ne pas porter atteinte à la « vie publique » (p. 57). George Grant conclut de sa comparaison entre les deux systèmes politiques que « l'idéologie libérale concilie le pouvoir politique des élites avec la satisfaction des désirs individuels chez les masses. Ainsi, ajoute-il, le capitalisme d'État et le libéralisme sont des manifestations beaucoup plus avancées de l'âge du progrès que le système sovié-

tique avec son marxisme officiel »(p.59). De là à prédire la victoire finale de celui-là sur celui-ci, ou du moins à la pressentir, il n'y a qu'un pas que George

Grant n'aura cependant pas eu le temps de faire[12]. Disons cependant, toujours pour montrer sa lucidité et la justesse de son analyse, que, pour lui, ce culte intempestif de la liberté individuelle qui sous-tend le libéralisme mène à la domination de la nature: « En croyant que l'essence de l'homme est sa liberté », les penseurs qui se prévalent de Rousseau « prônèrent la maîtrise progressive, grâce à cette liberté, de la nature humaine et non humaine » (p.60). Croyons-nous, dans ces conditions, que l'on interdira, pendant longtemps encore, les expériences sur les embryons humains, qui, d'ailleurs de toute façon, se poursuivent de nos jours, en secret. Or ce n'est là qu'un aspect de la domination qu'exerce le système américain et ses relais occidentaux sur l'homme, en s'appuyant sur « d'énorme firmes privées et publique. Ce régime agit de pair, écrit encore George Grant, avec les scientifiques, dans leurs efforts pour dominer la nature et remodeler les hommes. » Et il ajoute: « Sur le plan international, la puissance impériale de ces grandes entreprises détruit les cultures autochtones, dans tous les coins du monde » (p.63).

L'analyse précédente invite George Grant à considérer ce qui fait défaut pour que les deux peuples qui composent le Canada puissent s'unir afin de conserver ce pays, dans un esprit commun, à savoir la « détermination généralisée de ne pas devenir une partie de la grande République » (p. 69). Selon lui, il y avait, chez les deux peuples du Canada, des points communs et, en particulier, « un sens de l'ordre social » et de l'importance des valeurs collectives. George Grant nous livre alors une étude des sources des traditions

britannique et française. La première n'a pu, à son avis, résister à la civilisation industrielle d'outre-frontière: « Les Canadiens ressentirent tout particulièrement les bienfaits de la technique, dans un environnement si difficile à maîtriser qu'il fallait du courage pour y parvenir. Mais le conservatisme doit s'étioler là où se développe la technique » (p.75). Et plus loin: « Depuis 1945, les forces qui façonnent notre avenir, en Occident, s'avèrent être celles du capitalisme bureaucratique d'État ». Après avoir écarté sommairement les socialistes, qui, « d'une façon générale, [...] se conduisirent comme des alliés de gauche du Parti libéral »[13], il ajoute, non sans ironie: « Les dirigeants socialistes au Canada sont, pour une très large part, des vestiges aimables du XIX[e] siècle britannique: le temple protestant devenu libéral » (p.76). L'exposé sur la tradition canadienne-française, qui fait pendant, s'ouvre sur ces mots, révélateurs de la sympathie qu'éprouvait George Grant pour notre peuple: « Passons maintenant à la plus admirable des deux traditions. Les Canadiens français, eux, sont déterminés à demeurer une nation » (p.76). Je rappelle ici que l'auteur écrit en 1964-65. Accordant une importance particulière au catholicisme des Québécois[14], il affirme: « Par conséquent, ils édifièrent une société dans laquelle le droit du bien commun limite la liberté individuelle. » (p.76). On peut toutefois se demander si l'influence du catholicisme s'exercera encore longtemps au Québec et si le souci du bien commun qui caractérise notre nationalisme résistera encore longtemps aux attaques de cette nouvelle religion qu'est le libéralisme matérialiste et du « partenariat public-privé ». George Grant, lui, croit que notre nationalisme « constitue une ultime résistance » (p. 76) et que notre culture ne pourra longtemps nous protéger :

Il existe différentes solutions au problème de savoir comment l'on peut maintenir une culture autonome au Québec, mais toutes les réponses mènent au même dilemme : ceux qui veulent promouvoir la séparation veulent également jouir des avantages de l'âge du progrès. Or ces deux fins sont incompatibles, car la poursuite de l'une nie celle de l'autre. On ne peut défendre le nationalisme avec succès qu'en l'identifiant avec le progrès technique, mais le progrès technique suppose précisément la disparition de ces différences culturelles distinctives qui confèrent sa substance au nationalisme.

Dans ces conditions, je crains que George Grant n'ait fondamentalement raison. Si nous continuons à tergiverser sur la question de l'indépendance, viendra un jour où la grande majorité des nôtres, satisfaite de sa vie moelleuse de Nord-Américains, aura renoncé à être un peuple libre. Lorsque c'est urgent, écrivait Talleyrand, il est déjà trop tard.

Quelque contradictoires qu'elles soient, les différentes solutions proposées par les principaux dirigeants qui se sont succédé au Québec, au XX[e] siècle, méritent une présention. C'est ce que fait George Grant, en évoquant Duplessis, qui offrit des conditions accueillantes au capital américain, et surtout René Lévesque, qui tenta « d'édifier une société semi-socialiste, dans les limites de la province » (p. 77) :

Il s'agit de s'assurer que l'élite des managers soient de culture française et que la direction de l'économie demeure fermement en des mains autochtones[5]. Un tel plan fait du maintien de la Confédération une simple question de commodité. Si l'on peut protéger la civilisation française au Québec, en conservant à celui-ci le statut de province au sein de la Confédération, alors tout est pour le mieux. Si cette entreprise s'avère impossible alors le séparatisme

devient une nécessité. La brillante description que fait Lévesque de Laurier comme « roi nègre » montre le sérieux de ses intentions.

Il ne faut pas se cacher les difficultés que soulève la réalisation de ce plan au Québec. George Grant, qui évidemment ne se place pas dans l'optique indépendantiste, à son époque, croit qu'un « système fédéral de gouvernement affermit le pouvoir des grandes sociétés », car « un gouvernement décentralisé et les sociétés continentales ne peuvent mener ensemble que dans une seule direction », c'est-à-dire, en particulier, engendrer « l'absence de toute restriction des investissements étrangers » (p.78). Et ce n'est pas, toujours selon lui, en nommant des francophones à des postes de direction dans les grandes entreprises qu'on assurera la main mise du Québec sur son économie et la protection de sa culture :

Mais peut-on s'attendre à ce que les nouvelles élites qui sont à la direction des grandes sociétés maintiennent, pendant bien longtemps, leur culture française ? Si les membres de cette élite travaillent pour des sociétés continentales, ne s'identifieront-ils pas avec ces dernières, votant pour des gouvernements qui ne s'intéressent pas à garder une emprise nationale sur l'économie ? [...] Même dans une économie socialisée en grande partie, les cadres supérieurs ne se distingueront plus de leurs homologues internationaux (p. 79).

Peut-on concevoir, dans ces conditions, que ces cadres voteront un jour pour l'indépendance du Québec ? Ce sont, pour la plupart, des suppôts du Parti libéral et des partisans du bilinguisme français-anglais, avant que ce ne soit de l'anglais tout court. Il se peut qu'ils continuent à parler français, du moins en famille, mais, de fait, ils ont déjà renié leur cul-

ture française, au nom d'une prétendue nord-américanité. George Grant affirme à juste titre: « Une élite formée à la moderne pourra parler français pendant des générations, mais quelle autre tradition conservera-t-elle ? » Il va jusqu'à devenir grinçant en notant : « La Nouvelle-Orléans est une ville agréable pour les touristes » (p.79-80), comme s'il prévoyait ce que nous pourrions devenir, si nous persistons à refuser l'indépendance[16].

Mais le mal identitaire dont souffrent un grand nombre d'entre nous n'aurait-il pas atteint déjà une gravité quasi irréversible ?[17]

> *D'ailleurs,* prédit George Grant, *les jeunes intellectuels de la grande bourgeoisie abandonneront progressivement leur nationalisme existentialiste pour occuper les places qu'on leur aura réservées au sein des grandes sociétés continentales. [...] La majorité des jeunes y sont progressivement modelés pour occuper la place qui leur revient dans les bureaucraties.(p.80).*

Le catholicisme ne peut-il freiner ce mouvement ? George Grant se pose cette question, tout en s'interrogeant sur la survie de la religion de nos pères, dans le contexte plus vaste de « la relation qui existe entre le catholicisme et la technologie » (p.83) : « Qu'advient-il de la vision catholique de l'homme lorsque l'on demande aux catholiques de façonner la société en se servant des nouvelles sciences que sont la biochimie, la psychologie physiologique et la sociologie ? » Cette question est particulièrement préoccupante au Québec : « Si le catholicisme libéral se développe au Québec, ne ressemblera-t-il pas à celui de Cushing et de Spellman[18], qui repose solidement sur les postulats de l'Empire américain ? » (p.83) George Grant nous rappelle alors, non sans pertinence, que c'est un président américain catholique

(Kennedy) qui exerça des pressions pour que le Canada acquît des armes nucléaires. Pour lui, c'est un catholicisme à l'américaine qu'insensiblement l'on édifie au Québec, avec, comme conséquence, que celui-ci « se fondra bientôt dans le tout continental et cessera d'être une nation, sauf pour ce qui est de la préservation de formes linguistiques résiduelles et d'habitudes personnelles ». (p.83)

Revenant alors à la pensée de René Lévesque, il écrit que celui-ci était « conscient de la difficulté de préserver la réalité française sur notre continent », mais que « les libéraux canadiens-français qui plaident en faveur du maintien de la Confédération et de l'expansion du fédéralisme coopératif semblent plus naïfs » (p.83-84). Notre auteur fonde ce jugement sur une brève analyse de la pensée des intellectuels libéraux canadiens-français telle qu'on la trouve dans une déclaration publiée dans *Cité Libre* de 1964[19] et qu'il qualifie de confuse, la commentant ainsi :

> *La foi des auteurs dans l'universalisme légitime l'appellation de libéraux qu'on leur attribue. Mais comment une foi dans l'universalisme peut-elle se concilier avec le désir que le Canada continue à exister ? La foi dans la pérennité du Canada fut toujours incompatible avec l'universalisme. Elle s'oppose en particulier à une loyauté qui serait à l'échelle du continent. Si l'universalisme est « la tendance moderne la plus valable », alors n'est-il pas juste que les Canadiens accueillent favorablement leur intégration à l'Empire ? Le nationalisme canadien constitue une foi plus universelle que le nationalisme canadien-français, mais si l'on est universaliste, pourquoi s'arrêter à ce niveau de particularisme ? (p. 85)*

Il est clair, comme il a déjà été noté, que, pour George Grant, le Canada a cessé d'être un pays distinct des États-Unis[20],

mais ce qui importe ici, c'est de constater que ses propos sur les libéraux restent d'actualité. On pourrait même en conclure que la pensée de ces derniers, telle qu'il la met en lumière, inspire aujourd'hui l'action de bon nombre de Québécois, fédéralistes ou indépendantistes, qui se veulent d'avant-garde en adoptant les vues du libéralisme américain. Les lignes qui suivent gardent la même lumineuse pertinence:

> *De nombreux libéraux canadiens-français semblent élire l'«humanisme éclairé» et l'universalisme, en opposition au catholicisme de clocher qui les inhiba personnellement et politiquement lorsqu'il dominait leur société. [...] Mais ne savent-ils pas que le libéralisme, dans sa forme la moins équivoque (c'est-à-dire ne comportant aucune trace de souvenirs de traditions passées), contient non seulement l'idée d'universalisme, mais aussi celle d'homogénéité? [...] Mais si les auteurs veulent être de vrais libéraux, ils ne peuvent faire abstraction du fait que le but de leur philosophie politique est l'édification de l'État universel homogène (p. 85).*

Seulement, comme nous ne pouvons plus en douter de nos jours, l'État en question n'est pas innocent[21] ; aussi George Grant poursuit-il: « Seuls ceux qui rejettent la validité de ce but et proclament que l'État universel sera une tyrannie, c'est-à-dire une société qui détruit l'excellence chez l'homme, peuvent affirmer, en toute cohérence, qu'il faut se battre pour préserver les nationalismes de clocher » (p.84-85). Il est dès lors aisé de tirer la conclusion qui s'imposait à notre sujet : « Le libéralisme des Canadiens français ne semble donc pas être le moyen grâce auquel leur nation aurait pu être préservée ».

Pour ce qui est du Canada, George Grant croit qu'il « ne peut survivre en tant que nation souveraine » et que ce sont les

politiques des libéraux, nous l'avons vu plus haut, qui ont contribué à l'acceptation de cette destinée, à condition, ajoute-il, non sans amertume, « qu'ils dirigent eux-mêmes le gouvernement pendant que notre souveraineté se dissipe ». Sa conclusion, sur ce thème, n'est certes pas sans intérêt pour notre gouverne :

> *Le Canada a cessé d'être une nation, mais son existence politique formelle mettra du temps à disparaître. Notre fusion sociale et économique dans l'Empire se poursuivra avec rapidité, mais il est probable que l'union politique sera retardée. Il se peut qu'une catastrophe internationale ou quelque mouvement important dans l'exercice du pouvoir accélère le processus[...] Les forces dominantes de la république américaine n'ont pas besoin de nous incorporer. Un satellite de type filiale, qui a montré, dans le passé, qu'il ne tiendrait pas à faire des difficultés sur des questions de politique étrangère ou de défense territoriale, représente un heureux arrangement pour ce qui est de la frontière septentrionale. Si les négociations relatives à l'unification incluent le Québec, il y aura d'importants éléments aux États-Unis qui ne verront pas l'admission de celui-ci d'un bon œil. [...] Disons pourtant qu'il est possible que la fin du Canada sur le plan formel soit précédée d'une période pendant laquelle le gouvernement américain devra résister au puissant désir qu'auront les Canadiens anglais d'être annexés (p.86-87).*

Le Chapitre VII, fait office de conclusion. Il s'ouvre par des considérations sur la distinction que l'on doit faire entre nécessité et bien. Nous sortons du domaine du prophétisme. Toutefois, à une époque où l'on tend à arguer de la nécessité de la mondialisation pour justifier n'importe quelle mesure, il serait peut-être utile de conserver un certain

sens critique et des idées claires sur ces deux notions. Ainsi on peut alors se demander, pour ne prendre qu'un seul exemple, si l'obligation de l'apprentissage précoce de l'anglais et l'imposition d'un bilinguisme généralisé à sens unique sont un bien pour le peuple québécois ou simplement la funeste conséquence d'une aveugle démission de nos dirigeants. « Je n'identifie pas nécessité et bien », écrit George Grant, avec conviction (p.89). De fait, notre auteur fait une nette distinction entre la nécessité inhérente à certains événements comme la fin du Canada, à l'âge du progrès et de la continentalisation, et le fait que ceux-ci soient bons ou doivent être considérés comme tels : « Par conséquent, la question de savoir si la disparition du Canada est un bien doit rester distincte de l'étude de sa nécessité » (p.90). Il expose alors les «arguments que l'on apporte pour affirmer qu'il est bon que le Canada disparaisse [...] », insistant, en particulier, sur celui qui consiste à soutenir que, si « la consommation est le but de la vie, la frontière devient anachronique ». C'est là, en effet, la doctrine des bienfaits du continentalisme, qui assure au Canada un niveau de vie comparable à celui des Etats-Unis : « Au fur et à mesure que la consommation acquiert une importance primordiale, la frontière apparaît comme anachronique et, de surcroît, comme une source de frustration » (p.91). Par ailleurs, les Etats-Unis donnent l'image d'« une société de masse orientée vers la prospérité [...], une société de liberté, d'égalité et de chance [qui] continuera à émouvoir de nombreux coeurs » (p.92). Cette vision idyllique conforte les continentalistes, qui pensent qu'à l'aide « de plus grandes unités de gouvernement, on se dirige vers le règne de l'ordre dans le monde. Refuser cette orientation pour les Canadiens, c'est éviter la tâche fondamentale d'établir la paix dans le monde » (p.93). On reconnaît là les arguments que proposent, encore aujourd'hui, les internationalistes de toutes

obédiences et dont se sont servis récemment les partisans du « oui » à la nouvelle constitution européenne.

À cet égard, l'observation suivante de George Grant est capitale : « Il se peut [...] que l'époque des rivalités continentales soit plus féroce que celle des nationalismes » (p.93). Cette remarque devrait nous aider à juger les événements contemporains, avec un surcroît de lucidité, et nous permettre de ne pas accepter aveuglément les arguments des thuriféraires de la mondialisation et des grands ensembles. George Grant invite, en somme, ses lecteurs à ne pas se laisser duper par l'action, dans le monde, des États-Unis, dont le but est l'établissement de l'« État universel homogène », que nous avons évoqué plus haut[22]. C'est à tort que l'on attribue à celui-ci, dans certains milieux, la faculté de résoudre tous les principaux problèmes de l'humanité, et en particulier celui que soulève la guerre. Pour sa part, George Grant partage l'avis des philosophes de l'Antiquité classique, qui, selon lui, « affirmaient que l'État universel homogène serait tyrannique »[23]. Tyrannie d'une police mondiale faisant fi des lois internationales et du droit des gens, au nom de la sécurité ; tyrannie également d'une science « qui vise à conquérir la nature » et dont les adeptes refusent toute entrave à leur liberté, au mépris des dangers que peut provoquer leur position, dans le domaine du nucléaire[24], bien entendu, et de la conquête spatiale, mais aussi, en particulier, dans celui de la génétique :

> *S'ingérer dans la nature humaine semble, pour les tenants de la modernité, porter l'espoir d'une espèce supérieure dans l'échelle progressive de la vie ; pour d'autres, il peut sembler que l'homme, dans son orgueil, pourrait avoir la capacité de pervertir son être même. Le degré d'efficacité qu'atteint de nos jours la manipulation génétique*[25] *peut*

laisser présager l'avènement de la tyrannie la plus complète que l'on puisse imaginer. À tout le moins, il est possible de se demander si les prémisses de la modernité ne seraient pas fondamentalement inhumaines (p.95).

A ce sujet, au lieu, de refuser systématiquement tout ce qui nous vient de l'Église, nous ferions peut-être mieux, au Québec, de considérer, avec objectivité et sans prévention, la doctrine du respect de la vie humaine que celle-ci nous propose, même si les idées reçues de notre époque n'y trouvent pas leur compte. Il faut parfois savoir projeter sa pensée dans l'avenir pour prévoir les conséquences de mesures ou de décisions prises aujourd'hui. C'est ce à quoi nous invite George Grant.

Sa pensée en effet s'élève toujours au-dessus du sujet qu'il étudie. Dans *Lament for a Nation*, il s'efforce de déterminer s'il est nécessaire et bon que le Canada disparaisse culturellement dans le grand tout continental. Mais, pour tenter de répondre à cette question, il se livre à des considérations sur le libéralisme, dont il nous dit qu'après avoir signifié, à l'origine, « critique du vieil ordre établi, [...] il est devenu l'expression même des pouvoirs établis »[26] ; ce constat l'amène tout naturellement à faire une comparaison philosophique entre le marxisme et le libéralisme capitaliste ; suit une analyse historique du nationalisme canadien-français, pour lequel il ne cache pas son admiration. Cette reprise d'ensemble des thèmes développés au cours de l'ouvrage s'achève par une réflexion éclairante sur le continentalisme, l'État homogène universel et la domination de l'Empire américain dans le monde, pour finir par un bref exposé de la pensée des philosophes grecs[27] ; car, selon lui, ceux-ci croyaient que l'État universel ne pouvait être que tyrannique. Tous ces points, on le voit à l'évidence, ne peuvent qu'alimenter notre

réflexion sur des faits contemporains capitaux et nous inciter à aller au-delà de l'aspect événementiel de ceux-ci pour considérer le mouvement d'ensemble qui les anime. Ainsi notre jugement risquera moins de s'égarer à l'écart de l'essentiel.

Est-il utile de le redire ? Nous avons là un grand livre. En dépit de son petit nombre de pages (97), *Lament for a Nation* est d'une densité exceptionnelle et nous éclaire sur de nombreux sujets d'une grande importance pour notre santé politique, laquelle pourrait aller fort mal si nous négligeons certains diagnostics. La présente recension n'a pas d'autre but que d'inciter ceux qui l'ont lue à prendre connaissance de la pensée de George Grant et à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Juillet 2005

---

1 George Grant, *Lament for a Nation, The Defeat of Canadian Nationalism*, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart, 1965, 97 p. (réimpressions avec une introduction de l'auteur: McClelland and Stewart, 1970 et 1971 ; Gage, 1978 et 1980 ; Carleton University Press, 1986). Traduction française par Gaston Laurion, sous le titre de Est-ce la fin du Canada ? Lamentation sur l'échec du nationalisme canadien, préface de Jacques-Yvan Morin, Éd. Hurtubise HMH, 1986, XXI-97 p. Nos citations renvoient à cette traduction.

2 John George Diefenbaker, premier ministre du Canada, de 1957 à 1963.

3 Lire aussi, mais non traduit, *Technology and Empire ; Perspective on North America*, Toronto, House of Anansi, 1969.

4 William Lyon Mackenzie King, premier ministre libéral du Canada (1921-1930 et 1935-1948. Il signa, soulignons-le, un important traité de commerce avec les États-Unis en 1935.

5 Premier ministre conservateur du Canada, de 1984 à 1993.

6 Il faut entendre ici le mot individualisme dans la première acception que donne le Petit Robert, à savoir « Théorie ou tendance qui voit dans l'individu la suprême valeur dans le domaine politique, économique, moral ». Ce qui suppose évidemment que les droits collectifs, dont relève la langue en particulier, sont relégués au second plan.

7 C'est cette philosophie qui inspire tous les partis politiques américains (ils sont tous libéraux) et que les États-Unis veulent répandre, sous le nom de démocratie, afin de dominer le monde à leur profit

8 Premier ministre du Canada de 1963 à 1967 ; prix Nobel de la paix (1957).

9 Il ne faudrait cependant pas omettre, à ce propos, l'action ponctuelle des ambassadeurs des États-Unis au Canada, qui ne se sont pas privés, dans le passé, d'intervenir dans les affaires canadiennes, sans que nos journalistes eussent crié à l'ingérence, comme cela eût été le cas s'il se fût agi d'un ambassadeur de France, par exemple...

10 Le récent refus de Jean Chrétien, à la fin de sa carrière, d'envoyer des troupes en Irak ne doit pas faire oublier que des troupes canadiennes se trouvent en Afghanistan pour y aider les Américains à occuper cette partie du monde jouxtant le Proche-Orient. Par ailleurs, il a été récemment décidé d'envoyer de nouvelles troupes dans ce pays, non pas, cette fois, pour y effectuer de simples opérations policières comme par le passé, mais bien pour y combattre les talibans. L'armée canadienne est-elle en passe de devenir une armée de mercenaires ?

11 Voir plus haut, le concept d'Empire américain

12 George Grant est mort, à Halifax, le 27 septembre 1988.

13 Les néo-démocrates d'aujourd'hui nous ont donné et continuent de nous donner, nous avons pu le constater encore récemment, des exemples manifestes de leurs affinités avec les libéraux fédéraux, qu'ils appuient volontiers lorsque ces derniers sont en difficulté.

14 Il faut sans doute garder en mémoire la distinction qu'il est normal faire entre l'aspect cultuel d'une religion et sa dimension culturelle, à laquelle George Grant accordait, avec raison, une importance de premier ordre.

15 Ce mot « autochtone » doit être pris ici dans son premier sens, c'est-à-dire « qui est issu du sol même où il habite [...] » (Petit Robert), et non pas pour désigner les Amérindiens.

16 Michel Brunet donnait à ce triste destin le nom de « louisianisation ». Ce grand historien du Québec, dont la lucidité est sans faille, estimait «qu'un peuple conquis et occupé perd sa liberté collective et les moyens d'assurer lui-même son développement normal » (cité par Kenneth Landry, recension de l'essai de Michel Brunet intitulé «Les Canadiens après la conquête, 1759-1775 », in *Dictionnaire des Oeuvres littéraires du Québec*, t. IV, p.116-117).

17 J'invite le lecteur à lire, en particulier, toutes les pages (p.76-86) que George Grant consacre à notre nationalisme. Il sera peut-être choqué par le pessimisme de l'auteur sur la survie de notre culture, mais la lecture que fait celui-ci de notre avenir le persuadera peut-être enfin, si ce n'est déjà fait, de l'« Urgence de choisir » (titre d'un livre de Pierre Vallières, paru en 1971), car, comme d'autres peuples, le nôtre n'est pas nécessairement éternel. Afin toutefois d'éviter de sombrer dans le pessimisme, il est bon de lire la préface de Jacques-Yvan Morin qui précède la traduction française.

18 Deux cardinaux américains du XXe siècle.

19 Cette déclaration, intitulée Un appel au réalisme en politique, et dont l'un des signataires était Pierre Elliott Trudeau, fut publiée simultanément, en français, dans Cité Libre et, en anglais, dans The Canadian Forum

20 Voir plus haut

21 Les Vietnamiens, entre autres, s'en sont rendu compte et les Irakiens le comprennent certainement, de nos jours. C'est pourquoi, par ailleurs, il ne faudrait certainement pas envisager un départ prochain des troupes américaines d'Irak : au mieux, un autre Guantánamo. Quant à l'État tyrannique, de même que l'État policier chez nous, il est bel et bien en train de s'installer, sous prétexte de protéger notre mode de vie d'exploiteurs contre le terrorisme.

22 Voir plus haut, l'explication que George Grant donne à cette expression.

23 Voir plus haut

24 Oppenheimer lui-même, lorsqu'il a pu constater la puissance de destruction de sa bombe atomique, éprouva des remords: la question est de savoir si, au nom de la liberté scientifique, on peut tout se permettre.

25 Les expériences des médecins nazis qui oeuvraient dans les camps de concentration n'auraient peut-être été qu'un modeste prélude à ce qui se prépare, et se fait même, sans doute, dans le secret de certains laboratoires. Voir aussi p.6 ci-dessus.

26 p. 94. N'est-ce pas là précisément le sort du Parti libéral du Québec, qui, après avoir été l'instrument dynamique du renouveau de la Révolution tranquille, est devenu aujourd'hui un parti conservateur à la solde des nantis et de la haute finance.

27 George Grant était fondamentalement platonicien.

Alexis Lapointe*

REMARQUE SUR LA DISPARITION DES INTELLECTUELS

Autour du livre d'Éric Méchoulan, *Le crépuscule des intellectuels. De la tyrannie de la clarté au délire d'interprétation*, Montréal, éditions Nota bene, collection « Nouveaux Essais Spirale », 2005, 234 p.

Depuis la disparition de la dite « chaîne culturelle » radio-canadienne, quelques-uns ont régulièrement posé ce qu'il convient de désigner comme « la question de l'intellectuel ». Où est-il, alors que nous avons tant besoin de lui ? Pourquoi se sort-il pas plus fréquemment de l'université, où on l'imagine enfermé ? Que lui prend-il de se confiner aux obscurités de son jargon ? Existe-t-il encore ? C'est l'un des horizons – certainement pas le seul –, sur lequel s'inscrivent le dernier essai d'Éric Méchoulan, professeur au département d'études françaises de l'Université de Montréal, et la réponse que lui fit Louis Cornellier le 2 avril dernier dans les pages du *Devoir*[1].

La mauvaise humeur de Méchoulan : Vacher contre Nietzsche

Du propre aveu de Méchoulan, son livre « fait partie de ces textes qu'on dit *d'humeur*, ce qui signifie en clair *de mauvaise humeur* » (p. 7)[2]. C'est la lecture de la chronique complai-

* Étudiant, Université de Montréal

sante que Louis Cornellier a consacrée, le 24 avril 2004, au livre de Laurent-Michel Vacher, *Le crépuscule d'une idole. Nietzsche et la pensée fasciste*, qui est à l'origine de l'exaspération de Méchoulan. Le professeur y vit « un excellent exemple de l'anti-intellectualisme le plus horripilant, l'anti-intellectualisme savant, par où l'on gagne sur tous les tableaux : dominer, de l'intérieur du cénacle philosophique, le maître-penseur que l'on démolit ; séduire, à l'extérieur, les badauds qui méprisent a priori le travail intellectuel [...] » (p. 7-8). La critique de Méchoulan mord ainsi non seulement la méthode gangrenant le traitement que fait Vacher de l'oeuvre nietzschéenne, la complaisance dont fit preuve Cornellier à l'endroit du *Crépuscule d'une idole*, mais aussi et, peut-être surtout, une attitude perverse, d'autant plus vile qu'elle est latente, à l'égard des intellectuels[3].

Dans son court ouvrage sur Nietzsche et la pensée fasciste, Vacher cherche à répondre à la question suivante : « Le *noyau générateur* de la pensée nietzschéenne est[-il] d'orientation fascisante ? ». La question, nous dit-on, est d'autant plus pertinente que Nietzsche fait partie de ces auteurs qui, dans certains milieux philosophiques, font l'objet d'un culte. Or ceux qui lisent le maître de Leipzig comme un grand philosophe de la libération de l'homme, de la souveraineté sur soi et de la critique des idéologies oublient, selon Vacher, l'extrême violence de sa pensée, son caractère autoritaire, voire potentiellement fasciste.

Pour tenter d'illustrer son propos, Vacher entend procéder en trois étapes. D'abord, établir une liste des « positions, thèses, valeurs, idées et opinions représentatives de la conception fasciste du monde ». Ensuite, exhiber les preuves textuelles, les étaler, sans condamner ni juger, à côté de la liste des thèses associées à la conception fasciste du

monde. Finalement, « établir qu'à partir de ces positions on peut dériver, justifier, tirer ou expliquer (*généalogiquement*, comme [Nietzsche] l'aurait dit lui-même) la plupart des autres théories nietzschéennes »[4].

Méchoulan a raison, me semble-t-il, de souligner le caractère tout à fait primaire de cette approche méthodologique. Tout d'abord, la question de la constitution historique du discours fasciste est complètement éludée. Vacher traite du fascisme comme d'un corps doctrinaire hypostasié, se référant de surcroît à un nombre réduit d'études historiques pour établir un portrait-robot de la pensée fasciste. La même désinvolture est remarquable dans le traitement que fait Vacher de la question du primat de la force et de la vie – primat que partagent Nietzsche et le fascisme –, en omettant de contextualiser, tant sur les plans de l'histoire politique que de l'histoire des idées, les textes et les idéologies, le tout dans l'ignorance la plus complète de la difficile question du style chez Nietzsche.

Contrairement à ce que laisse entendre Vacher, il n'y a pas de consensus clairement établi sur le contenu conceptuel de « la pensée fasciste ». Selon Méchoulan, trois éléments sont écartés de manière arbitraire de la caractérisation de la pensée fasciste dans *Le crépuscule d'une idole* : l'État autoritaire, le nationalisme raciste et l'antisémitisme. Sans prétendre rétablir la vérité de l'idéologie, il se livre à un nécessaire exercice de contextualisation, retraçant un certain nombre de conditions historiques d'émergence du fascisme fondatrices d'une forme de généalogie conceptuelle : « L'histoire de la philosophie parviendra à devenir histoire quand elle mettra sa finesse de lecture au service des configurations multiples dans lesquelles apparaissent les textes que l'on appelle philosophiques et réciproquement l'histoire intellectuelle arri-

vera à donner une intelligence des événements et des discours lorsqu'elle adossera à l'usage des concepts la frange d'images et la somme de relations discursives qui en permettent les effets » (p. 167). Si l'histoire de la philosophie devrait apprendre de l'histoire, l'histoire intellectuelle, elle, gagnerait à compter dans son jeu l'étude du style et de la rhétorique.

Mais l'entreprise de Vacher alimente une critique de la philosophie autrement plus spéculative et plus audacieuse. La méthode qui est la sienne, la définition de « portraits-robots » des thèses nietzschéennes et fascistes et leur superposition supposée révéler leur quasi-coïncidence s'inscrit dans une démarche plus large qui s'attaque au principe d'interprétation ou, pourrions-nous dire, à la dérive surinterprétative :

> *[...] mes motivations relèvent en partie de tout un aspect de ma critique pédagogique de l'« histoire de la philosophie » en tant qu'entreprise débridée et irresponsable de délire interprétatif : on pourrait croire parfois que toute l'exégèse de l'« histoire de la philosophie » n'est secrètement qu'une machination destinée non seulement à nous donner l'illusion de comprendre ce que les philosophes ont écrit d'incompréhensible, mais également de nous empêcher de comprendre ce qu'ils ont écrit de plus clair »*[5].

À certains égards du moins, cette critique est juste. Il est vrai que nous avons parfois l'impression que l'interprétation en histoire de la philosophie est non plus une pratique d'étude des textes, mais une mécanique de systèmes platoniciens où l'interprète cherche à montrer le bon fonctionnement des thèses, leur ajustement et leur précision suisse. L'auteur – étant donné la grandeur qu'on lui suppose – ne peut ni avoir laissé s'échapper des incohérences, ni même s'être carré-

ment trompé. Dans certains cas, on voudrait prouver que malgré ses idées en apparence primaires et rétrogrades, l'auteur était tout de même « gentil », que ce qu'on y trouve de « méchant » n'est qu'ironie ou allégorie. On se lance, pour illustrer nos thèses, dans les interprétations débridées qui visent à montrer la perfection de la machine. La philosophie est alors une forme d'onanisme intellectuel *more geometrico*.

Méchoulan nous rappelle cependant à quel désastre – et surtout à quelle utopie – nous serions commis si nous poussions la révolte au point de vouloir jeter le principe d'interprétation carrément par-dessus bord. Il présente deux objections à Vacher qui réaffirment la nécessité d'une certaine interprétation. Tout d'abord, en éludant la question du style et en refusant de considérer ce qui, dans le texte, ne tomberait pas immédiatement sous le regard du lecteur, Vacher s'emmêle dans une conception du langage hautement contestable. En effet, suivant les prémisses qui sont les siennes, Vacher semble contraint à postuler une différence de nature entre le monde des significations et le monde du langage. Plus d'un ont déjà critiqué cette conception du langage comme médium entièrement transparent, traversé par le sens comme la lumière traverse la vitre. À partir de cette posture critique, Méchoulan se demande si l'on peut vraiment séparer le monde des significations de la communication des significations.

Le second piège dans lequel tombe la critique du principe d'interprétation est encore plus redoutable. Vacher semble croire, nous dit Méchoulan, que la sous-interprétation mène forcément du côté de la rationalité. Or rien ne justifie effectivement que le moins d'interprétation soit la clé de la voûte de la vérité d'un texte. Une fois cette conception primaire de l'interprétation écartée, on ne peut plus simplement super-

poser la pensée d'un auteur et une idéologie politique. Il faut expliquer ce qui les relie l'une à l'autre.

Crépuscule des intellectuels ?

Remarquons que cette discussion du principe d'interprétation dépasse le cadre érudit de l'herméneutique littéraire. Car par-delà les conflits d'interprétation et les querelles de méthodes, c'est de la pratique intellectuelle dont il est question. Certains s'en réclament, d'autres la décrient. Les sources de la condamnation sont certainement multiples mais, selon Méchoulan, le refus ou la crainte des interprétations jouent un rôle majeur. « [C]'est plutôt en prenant ce type de risque, écrit Méchoulan, [...] que l'on peut appréhender la richesse d'une pensée. On s'appauvrit intellectuellement en appauvrissant une oeuvre. Au contraire, on s'enrichit de ce qu'on y développe » (p. 183).

Voilà un aspect de l'activité intellectuelle dépeinte dans *Le crépuscule des intellectuels*. Mais si nous cherchons, à partir du débat Méchoulan-Vacher-Cornellier, un éclairage sur l'état de la pratique intellectuelle au Québec, c'est autre chose qui devrait nous intéresser.

L'intellectuel est, par la nature du travail qui est le sien, déphasé. Pour expliquer ce déphasage, l'intellectuel oppose habituellement sa pratique à celle du journaliste. Car l'essentiel du travail du journaliste consiste à se tenir dans la contemporanéité aux événements (avant même que ceux-ci soient devenus des événements, alors qu'ils ne sont que des faits), d'acheminer – après un classement sommaire – le flot monstrueux d'informations voyageant sur les réseaux planétaires à ses lecteurs ou auditeurs, de rendre compte des nouveautés, dans leur factualité, dans leur déroulement bêtement chronologique : « contrairement à ce que l'on

pense ordinairement, le journalisme ne s'occupe pas des événements, mais de la nouveauté » (p. 10). L'intellectuel, lui, chercherait plutôt à faire surgir le sens associé à l'événement, « d'en saisir les enchaînements, d'en suivre les subtils legatos, et non de le couper en fragments de trois minutes ou de 1500 signes » (p. 10).

On concevra donc, par contraste, l'intellectuel comme un gardien, comme le gardien de la fragilité des textes. Platon déjà s'inquiétait, une fois l'auteur disparu, du sort que la postérité réserverait aux écrits. Lorsque l'autorité – la figure du père, de l'auteur – qui a le monopole du sens de l'oeuvre pour l'avoir créée, n'est plus, qu'est-ce qui retient désormais la bride qui doit guider l'interprétation ? Quelle assurance désormais avons-nous contre les interprétations subversives ou révolutionnaires ? Pour Méchoulan, la réponse est claire : c'est la tâche de l'intellectuel de se porter à la défense des textes. Non seulement d'en défendre et d'en préserver la lettre dans une pratique d'antiquaire, mais d'en faire circuler les valeurs, de penser moins contre eux qu'à partir d'eux.

C'est cet intérêt qui distingue l'intellectuel dit « chasseur » de l'intellectuel dit « gardien ». Le premier oeuvre au déboulonnage, identifie les raisonnements fallacieux, tend des pièges, capture puis met à mort : « dans son fauteuil de cuir ou sur sa chaise ergonomique, l'intellectuel retrouve les vertiges anciens de l'homme face à sa proie : sous le visage bien rasé de l'homo sapiens sapiens réapparaît soudain la face prognathe du Cro-Magnon » (p. 19). Le second, l'intellectuel-« gardien », oeuvre dans un univers de lenteur. Il ne traque pas, il n'appâte pas, il est attentif, laisse advenir les faits pour constituer par la suite l'événement. En ce sens, l'intellectuel « gardien » pratique la pensée. Et parce qu'il pratique la pensée, il est tout le contraire du journaliste.

Le Crépuscule des intellectuels dont parle Méchoulan, c'est le crépuscule de cette forme d'activité de pensée. La dévalorisation et le confinement à l'exotisme d'une pratique de déphasage d'avec le monde, non pour se confiner dans la contemplation, mais pour porter un regard sur le monde qui échappe aux diktats du clip et de la capsule d'information : « [...] le journalisme ne consiste pas seulement à gaver d'informations le premier venu, mais surtout à produire du pathos en se fondant sur un design des émotions » (p. 211). Non plus comprendre l'événement donc, mais le faire vivre, en quasi-simultané aux auditeurs. Cette proximité émotive fait obstacle à la pensée sérieuse et rigoureuse.

Mais quel sens donner aux propos de Méchoulan dans le contexte québécois ? Car son essai semble être une contribution à ce que certains désignent comme la « crise de l'intellectuel au Québec ». Méchoulan est en même temps assez avare de références au contexte social qui est le nôtre. Comme s'il critiquait « le monde contemporain » du point de vue de « la tradition occidentale ». Et un symptôme des transformations de ce « monde contemporain » serait une forme d'anti-intellectualisme, et tout particulièrement (mais pas seulement) de l'anti-intellectualisme québécois. On ne gagne rien cependant à décrire l'intellectuel universel et à condamner un anti-intellectualisme abstrait. Toute sa réflexion est fort intéressante et, pour donner à l'essai tout son sens, quelques remarques sur notre condition particulière – seule porte d'entrée de l'universel – s'imposent.

Il serait déplorable de réduire, comme certains sont tentés de le faire, ce phénomène complexe en posant une forme de ressentiment anti-intellectuel du peuple, produit de « l'enfermement » des intellectuels dans leurs « systèmes ». Prenant le problème dans l'autre sens, on a parfois accusé

les intellectuels de négliger l'intervention sur la place publique. Lors d'un débat organisé par l'Association des sociologues et anthropologues de langue française à la librairie Olivieri à l'hiver 2005, quatre conférenciers (Robert Laplante, Florence Piron, Michel Seymour et Georges Leroux) étaient invités à répondre à la question « les intellectuels ont-ils peur du débat ? ». Comme on pouvait s'y attendre, la question fut rapidement dépassée par les propos des conférenciers, la « peur du débat » ne pouvant prendre son sens – s'il en est un – que sur le fond des transformations de l'espace public. Sans épuiser l'enjeu, certains éléments peuvent être mentionnés.

On a parfois l'impression que les médias ont trouvé en l'expert le remplaçant idéal de l'intellectuel. Veut-on comprendre un peu mieux cet événement moyen-oriental ? On fait appel au professeur Sami Haoun. Veut-on un commentaire autorisé sur la politique américaine ? On convoque Donald Cuccioletta. Sans se poser en intellectuels (ce que certains sont, mais pas tous), les universitaires ne se présentent plus sur les tribunes que du haut de leur expertise. Ils nous donnent les faits bruts, puis il appartient à chacun de juger, le bon sens étant la chose du monde la mieux partagée. L'expert noie le débat avant même que celui-ci ait lieu.

Du côté de la presse écrite, le tableau n'est guère réjouissant. Nombre d'intellectuels sont tentés de dire que *Le Devoir* est leur dernière planche de salut. Et encore, la page Idées, en plus de constituer un cadre passablement rigide, a ses mauvais jours. C'est peut-être du côté des revues que se trouve se principal espoir de revitalisation du débat intellectuel au Québec. Malheureusement, celles-ci sont aussi confinées – ou se confinent elles-mêmes, c'est selon – à la marginalité. Ce refus obstiné de conférer à la revue l'importance qui lui

revient dans le paysage intellectuel québécois est tout à fait symptomatique de la difficulté qu'ont certains de penser à partir de la tradition, par la voie des institutions qui sont l'héritage du peuple québécois. On fonde alors de nouvelles revues, comme *Argument*, et on se surprend de leur difficulté à percer dans l'espace public. Chez *Argument*, on a parfois l'impression qu'il s'agit d'un problème de réseau. On y trouve certes certains des intellectuels les plus admirables, comme Jacques Beauchemin, Joseph-Yvon Thériault, Marc Chevrier, Serge Cantin et Gilles Labelle, mais – diffusion déficiente ou enfermement ? – les débats ont rarement des échos au-delà de l'espace restreint de la revue elle-même.

La revue *Liberté*, qui fut longtemps un joueur important dans le paysage intellectuel québécois, a ajouté, au mois de mai 2005, sa voix au cri de désespoir généralisé en publiant un numéro thématique ayant pour thème « L'intellectuel sans domicile fixe »[6]. On y fait état de la disparition des intellectuels, tributaire du rétrécissement de l'espace public, dont la disparition de la chaîne culturelle de Radio-Canada constitue une étape décisive. Autant de textes qui nous renvoient au constat terrible de la domination de l'information-spectacle et de la médiocrité médiatique, en criant haro cependant sur une institution dont la mission n'est pas, et ne fut jamais, de faire fleurir la culture québécoise.

Il est temps que le public un tant soi peu intéressé à la chose pensante comprenne qu'il n'y a rien à attendre de Radio-Canada. C'est peut-être le constat qu'ont fait certains des universitaires qui mirent fin, il y a plusieurs semaines, à un boycott de la radio-télévision publique dont personne n'avait parlé, qui visait à protester contre le retrait des ondes de l'émission Zone libre. L'indifférence générale leur donne aujourd'hui la preuve de leur instrumentalisation, de l'illu-

sion de penser que Radio-Canada serait un terreau de la culture québécoise. La dure réalité, c'est celle de la médiocrité – que l'on croirait volontaire – de la radio-télévision canadienne, instrument d'abrutissement plutôt que d'émancipation.

La revitalisation de l'espace public ne passe donc pas par l'abolition d'Espace musique, mais par le développement de liens entre les revues québécoises. C'est peut-être la grande erreur des intellectuels eux-mêmes d'avoir confiné ce médium à un rôle spécialisé de publication savante. C'est seulement au prix d'une nouvelle ouverture des revues que les intellectuels retrouveront le lieu qu'ils croient avoir perdu depuis la disparition de la chaîne culturelle. Ces lieux seront accessibles lorsque des publications comme *Spirale*, *Argument*, *Liberté*, *L'Action nationale*, *L'Aut'journal* et *Combats*, d'une part, développeront des thèmes qui ont un sens dans la situation qui est la nôtre et, d'autre part, lorsqu'elles cesseront de vivre comme si elles étaient seules au monde. C'est d'abord par les revues que s'opérera la revitalisation de l'espace public.

On ne peut s'empêcher de penser que bon nombre d'intellectuels se confinent eux-mêmes à la marginalité, en refusant de se penser et d'interroger les choses dans des catégories historiquement significatives pour notre société. Ils le font ou bien en se repliant sur leur rôle d'expert – position confortable entre toutes puisqu'elle est incontestable – ou bien en refusant de s'inscrire dans la tradition qui est la leur. Méchoulan affirme, dans *Le crépuscule des intellectuels*, que l'intellectuel – l'intellecteur comme il le désignera à la fin de son ouvrage pour marquer « ce lien intime de l'intellectuel et du lecteur » (p. 230) – doit être le gardien des grands textes. Il faudrait y ajouter, pour rendre compte de manière

plus adéquate du rôle de l'intellectuel, « gardien de la tradition ». Soyons clairs : il ne s'agit pas de renier le progrès, mais plutôt de redéfinir quel doit être le point de départ de la pensée. Pour qu'une question ait un sens dans le monde des idées que nous habitons, il n'importe pas seulement que quelqu'un l'ait déjà posée, mais aussi qu'elle ait une portée existentielle et historique assez forte pour que nous puissions en ressentir la pertinence. Parce que les idées qu'il défend ont un passé, l'intellectuel doit être avocat de l'histoire. Et Platon, Aristote ou Kant font tout autant partie de cette histoire que Papineau, Tardivel, Fréchette, Groulx, Chaput, Angers, Dumont, Ferron et Perreault. ❑

---

1 « Lettre d'un intellectuel-chasseur à un intellectuel-gardien », *Le Devoir*, samedi 2 avril 2005, p. F11.

2 Les références dans le corps du texte renvoient à Méchoulan, Éric, *Le crépuscule des intellectuels. De la tyrannie de la clarté au délire d'interprétation*, Montréal, éditions Nota bene, collection « Nouveaux Essais Spirale », 2005.

3 Le philosophe Laurent-Michel Vacher est décédé le 8 juillet dernier. Il convient de souligner sa contribution controversée, courageuse et considérable au débat intellectuel québécois. Voir, entre autres ouvrages, *Un Canabec libre. L'illusion souverainiste*, Montréal, Liber, 1990. *Histoire d'idées*, Montréal, Liber, 1994. *Dialogues en ruine*, Montréal, Liber, 1996. *La passion du réel : la philosophie devant les sciences*, Montréal, Liber, 1998.

4 Laurent-Michel Vacher, *Le crépuscule d'une idole. Nietzsche et la pensée fasciste*, Montréal, Liber, 2004, p. 13.

5 Ibid., p. 22.

6 Avec des contributions de Pierre Lefebvre, Jean-Philippe Warren, Anne-Marie Régimbald, Christian Nadeau, Philippe Gendreau, Philippe Gajan, Micheline Cambron, Serge Noël et Olivier Kemeid.



Mouvement national des
Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec

Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance vie



Société Saint-Jean-Baptiste de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 ○ 1-800-821-4881

DOSSIER

Gomery : l'aide-mémoire
KOMMANDITES ET
KORRUPTION
KANADIENNE

(1ère partie)

Dossier

Gomery : l'aide-mémoire
Kommandites et Korruption
Kanadienne
-Édouard Cloutier 124

Lire les essais 182
Livres reçus 204
Index des auteurs — 2005 208
Index des annonceurs 219

Édouard Cloutier*

Gomery : l'aide-mémoire

KOMMANDITES ET KORRUPTION KANADIENNE

(première partie)

La réponse la plus souvent donnée par les témoins aux enquêteurs de la commission du juge Gomery sur le scandale des commandites fut : *Je ne me souviens pas.* Il s'agit sans doute là de la véritable devise de ces indéfectibles promoteurs du Canada.

Nous, souverainistes québécois, avons le devoir de ne jamais oublier cette colossale agression commise à l'égard de notre pensée et de notre action. D'où cet aide-mémoire dont la première partie a été rédigée entre la mi-septembre et la fin octobre 2005, soit avant la publication du rapport de Gomery. Une seconde partie suivra Gomery.

En attendant Gomery

Depuis d'innombrables mois, les commandites nous sont tombées en flots continus dans les yeux et les oreilles, jusqu'à plus soif. Et maintenant, en cette mi-septembre de 2005, après quelques trois mois de relâche estivale, nous sommes en mode d'attente. Le juge Gomery a annoncé récemment qu'il déposera, tel que prévu, son rapport d'enquête factuel sur le scandale le 1er novembre prochain mais qu'il a dû repousser le dépôt de ses recommandations au 1er

* Jongleur et professeur retraité de science politique à l'Université de Montréal

février 2006 pour rendre correctement compte de la très grande participation du public aux consultations qu'il a tenues en privé au mois d'août.

Nous attendons donc que l'honorable juge nous fasse part de ce qui s'est passé dans cette affaire des commandites et de ce qu'il faudrait faire pour ne plus que ça se reproduise. Cela nous accommode bien car nous n'avons généralement ni le temps ni les ressources matérielles pour nous confectionner une synthèse personnelle de ce scandale, comme devrait le faire le citoyen responsable dans une démocratie idéale. Gomery, lui, a pu disposer d'un an, d'un personnel nombreux et compétent ainsi que de la rondelette somme de 74 millions de dollars pour faire enquête, analyser et faire rapport.

D'ici à ce qu'on veuille bien nous convoquer à voter quelque part au début de mars 2006, soit 30 jours après le dépôt du second rapport Gomery selon la promesse du chef libéral Martin, nous, les citoyens, joueurs fondamentaux de la démocratie, semblons relégués au rang de simples spectateurs.

Dans cette affaire des commandites cependant, nous aurions tort d'attendre passivement que la commission, puis le gouvernement, jouent leurs cartes. Il convient plutôt que nous nous efforcions de penser indépendamment de Martin et de Gomery, car nous avons toutes les raisons de nous méfier du gouvernement du Canada. C'est bien ce gouvernement, après tout, qui a créé, en 1992, une caisse occulte dotée de plusieurs centaines de millions de dollars pour promouvoir secrètement son point de vue en matière constitutionnelle ; c'est bien lui qui a institué, en 1997, le programme des commandites en assurant son financement ini-

tial précisément à partir de cette caisse occulte ; c'est bien lui qui a administré ce programme de façon secrète de 1997 à 2004 ; c'est bien lui enfin qui a créé la commission Gomery en février 2004, pour enquêter sur ce programme, après que les journaux eurent, à compter de mai 2001, dévoilé la nature secrète et frauduleuse de son administration.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la probité du juge Gomery lui-même, ni celle de la commission dans son ensemble, mais bien de prendre acte du fait qu'il s'agit là d'une créature d'un gouvernement dont on sait, de manière absolument certaine, qu'il a opéré de façon occulte, secrète et frauduleuse et qu'il y a, par conséquent, tout lieu de craindre qu'il ait conçu la commission comme une entreprise qui doit servir autant, sinon plus, à camoufler qu'à révéler pleinement ses inavouables activités, et ce indépendamment de la bonne foi de Gomery et de ses acolytes.

À cet effet, notons tout d'abord que le mandat de la commission a été interprété par Gomery comme étant strictement circonscrit au programme des commandites en tant que tel. Or, selon les explications mêmes de monsieur Chrétien, les commandites n'étaient qu'un élément d'une vaste offensive stratégique pour contrer le mouvement souverainiste. Il est, par conséquent impossible de comprendre le fonctionnement de ce programme sans le rattacher aux autres éléments de la stratégie, ce que le mandat de la commission lui interdit de faire.

Illustrons les conséquences de cette limite. Dans le second de ses rapports sur les commandites, rendu public le 10 février 2004, la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, s'est aussi penchée sur la gestion générale de toute la publicité du gouvernement canadien en dehors des com-

mandites impliquant la modique somme de 793 millions de dollars pour 2200 activités de publicité entre 1998-1999 et 2002-2003. Elle a constaté à ce sujet que la gestion de l'ensemble de la publicité gouvernementale était tout aussi scandaleuse que celle du programme des commandites : « À quelques exceptions près, les mêmes fonctionnaires ont violé les mêmes règles dans l'adjudication des contrats aux mêmes sociétés ». Au sortir de la conférence de presse qu'elle a donnée à l'occasion du dévoilement de son rapport, elle a même affirmé n'avoir « montré que la pointe de l'iceberg ». Elle est revenu à la charge concernant cette publicité hors commandites en enjoignant le juge Gomery de s'y intéresser, à chacune des deux fois qu'elle a comparu devant lui.

Rappelons ici, pour souligner d'avantage combien le lien entre la publicité générale et celle des commandites était on ne peut plus pertinent, que Charles « Chuck » Guité, le fonctionnaire chargé de mettre en œuvre le Programme des commandites, agissait en fait à titre de directeur général de la Direction générale des services de coordination des communications (DGSCC), soit l'organisme dont toute la publicité gouvernementale relevait ! Finalement, Mme Fraser réussira peut-être à convaincre Gomery qu'il lui faut considérer les commandites dans le contexte beaucoup plus large de toute la publicité gouvernementale canadienne.

Gomery refusera toutefois de prendre en compte l'ensemble des activités d'enquêtes, de sondages, d'études de groupes témoins et d'élaborations stratégiques qui accompagnent inévitablement toutes les campagnes de publicité. Il saute cependant aux yeux qu'il est impossible de comprendre les opérations d'émissions de messages à l'intention des populations en ignorant tout le travail de préparation intellectuelle qui sert à établir les objectifs de la campagne, les groupes

cibles, les messages spécifiques destinés à chacun des groupes, les canaux choisis pour acheminer les messages ainsi que l'échéancier et l'intensité des émissions de messages. En omettant d'étudier ces considérations d'ordre stratégiques, Gomery s'est interdit de comprendre le sens véritable des commandites.

Autre illustration, encore plus significative, de ce phénomène d'enfermement de la commission Gomery. Le 24 février 2004, en suivi de sa promesse de déposer tous les documents secrets du cabinet en rapport avec le programme des commandites, le premier ministre Paul Martin a rendu publics les procès-verbaux des rencontres du cabinet et de celles du comité du Conseil du trésor (un sous-groupe du cabinet) où il a été question du controversé programme. Or, la correspondante du *Devoir* à Ottawa, a constaté à ce sujet : « À la lecture de ces documents, on ne peut que tirer deux conclusions possibles : ou bien ils ne sont pas complets (!), ou alors le programme n'a jamais été discuté en profondeur par les ministres » (« Commandites : les silences du cabinet », Hélène Buzzetti, *Le Devoir*, 25 février 2004). Pourtant, *Le Devoir* nous informe, le 30 décembre 2004, que :

> *La commission Gomery a déjà révélé à l'automne que le conseil des ministres formé en 1996 ne pouvait pas plaider l'ignorance complète en ce qui a trait au programme des commandites. Tous les ministres en poste au début de l'année 1996, y compris Paul Martin, Pierre Pettigrew, Stéphane Dion, Lucienne Robillard, Ralph Goodale et Anne McLellan, ont discuté de la stratégie à employer pour éviter un nouveau référendum et convenu de créer ce qui allait devenir le programme des commandites, qui n'avait toutefois pas encore de nom à l'époque. Début février 1996, le Comité ad hoc sur l'unité nationale, présidé par Marcel*

Massé, remet son rapport final sur la stratégie à utiliser pour promouvoir le fédéralisme. Auparavant, tous les ministres ont été consultés durant plusieurs semaines, ce qui permet au comité de parler en leur nom. Les ministres présents ont une excellente idée de ce qui sera mis en place. [...] Le degré de connaissance des évènements à venir par les ministres était très élevé puisque c'est sur leurs recommandations que le programme des commandites a vu le jour et s'est mis en branle.

(« Pettigrew, Dion et Robillard comparaîtront », Alec Castonguay, *Le Devoir*, 30 décembre 2004).

Il est donc évident que, dès le début de l'enquête de la commission, le gouvernement du Canada a tenté de maquiller le plus possible son implication formelle dans le processus de mise en place du programme des commandites.

Entre temps, le 1er décembre 2004, le procureur-chef de l'enquête, Bernard Roy, s'est plaint du fait que des documents déposés dans le cadre de l'investigation en cours semblaient avoir été modifiés pour en faire disparaître certains éléments d'importance, ce malgré la promesse du gouvernement Martin de tout mettre en œuvre afin de faire la lumière sur le scandale et d'assurer que la commission ait accès à tous les documents dont elle avait besoin pour ses travaux. En particulier, M. Roy a signalé que des documents en provenance du bureau du Conseil privé avaient été modifiés sous prétexte d'en retirer des éléments non pertinents aux fins de l'enquête, bien qu'une vérification de ces documents en passant par d'autres sources avait permis de constater que les éléments éliminés étaient bel et bien pertinents (« Le procureur de la commission Gomery se plaint du gouvernement », Jim Brown, *Le Devoir*, 2 décembre 2004).

Le 24 janvier 2005, c'est le juge Gomery lui-même qui envoie une lettre à Alex Himelfarb, le greffier du Conseil privé (l'équivalent du sous-ministre du premier ministre) dans laquelle il accuse le gouvernement de Paul Martin d'entraver les travaux de la commission et de nuire à l'indépendance du processus d'enquête en refusant de dévoiler la totalité des documents secrets du cabinet (« Gomery accuse le gouvernement Martin d'entraver ses travaux », Alec Castonguay, *Le Devoir*, 28 janvier 2005).

Le gouvernement canadien a donc utilisé son droit absolu au secret pour empêcher que soient connues des données essentielles concernant le programme des commandites. Nous avons, par conséquent de très bonnes raisons de nous méfier de sa soi-disant volonté de faire toute la lumière sur cette affaire. Et ce, d'autant plus que *Le Devoir* a révélé, le 25 mai 2005, l'existence d'une opération secrète de 1 M$ menée à partir du bureau du premier ministre Martin pour contrôler les retombées de la commission Gomery (« Le PLC a monté une opération secrète pour contrer la commission », *Presse canadienne*, 25 mai 2005).

Il convient aussi de tenir compte, dans notre évaluation de la limite des travaux de Gomery, du fait que des forces obscures ont souvent tenté de manipuler les personnes appelées à témoigner concernant les commandites. Ainsi, un ancien vice-président de Groupaction, Alain Richard, a reçu des menaces de mort qui l'ont forcé à quitter le pays et à placer sa famille sous la protection de la Sûreté du Québec, avant qu'il ne se présente devant le comité des Comptes publics des Communes, le 5 avril 2004 (« Commandites : menacé de mort, un témoin-clé quitte la pays », Geneviève Otis-Dionne, *Le Devoir*, 29 mars 2004). De même, Warren Kinsella, ancien chef de cabinet du ministre David Dingwall,

a affirmé qu'il avait reçu un coup de fil, dont il a nettement laissé entendre qu'il venait directement du bureau du premier ministre Martin, pour le mettre en garde et l'intimider juste avant qu'il ne se présente devant le même Comité le 18 avril 2005 (« Martin : nouveau coup dur ». Alec Castonguay, *Le Devoir*, 19 avril 2005).

De telles tentatives de manipulation des témoins se sont aussi produites à au moins trois reprises devant la commission Gomery elle-même. (1) Boulay (Everest) aurait incité Brault (Groupaction) à se parjurer concernant les 50 000 $ versés au PLQ (« Claude Boulay aurait incité Jean Brault au parjure », Brian Myles, *Le Devoir*, 22 avril 2005 ; « Des contributions dissimulées en transactions immobilières », Karim Benessaieh, *La Presse*, 22 avril 2005). (2) Benoît Corbeil, ex-directeur-général du PLC-Q, a affirmé avoir reçu un appel « inquiétant » de la part de l'ex-ministre Gagliano, de même qu'un téléphone anonyme d'intimidation (« Benoît Corbeil accuse Gagliano d'avoir tenté de l'intimider », Karim Benessaieh, *La Presse*, 10 mai 2005). (3) Daniel Dezainde, autre ex-directeur-général du PLC-Q, a demandé la protection de la GRC parce qu'il craignait les menaces de Joe Morselli, adjoint de Gagliano (« Gomery witness asked for protection », Tu Thanh Ha, *The Globe and Mail*, 13 mai 2005).

On est donc parfaitement justifié, dans un tel contexte maffieux, de craindre que tout n'ait pas été dit devant Gomery.

« Beaucoup plus que des affiches, des drapeaux, des marques de commerce »

Assez curieusement, ni la commission Gomery ni les journalistes qui l'ont couverte ne se sont intéressés aux com-

mandites à proprement parler. Des heures et des heures d'interrogation, des pages et des pages de reportage ont été consacrées à l'administration des commandites et à la comptabilisation des heures travaillées et des produits publicitaires fournis par les agences de publicité. En règle générale cependant, on s'est très peu questionné sur la nature même des commandites. On a tout simplement supposé que le gouvernement du Canada avait obtenu, moyennant une somme d'argent déterminée, le droit d'afficher son logo, ses pancartes et son drapeau à l'occasion de la tenue d'un évènement spécifique ou de la parution de certaines publications.

Pour bien comprendre de quoi il s'agissait, au juste, il importe de se référer à la façon dont son créateur et administrateur en chef, le premier ministre Jean Chrétien, les concevait. Voici ce qu'il en disait lors de sa comparution devant Gomery le 8 février 2005 :

> *Les commandites, c'est beaucoup plus que des affiches, des drapeaux, des marques de commerce. C'est aussi la collaboration avec les organisateurs des évènements communautaires, avec des gens qui sont souvent des meneurs d'opinion dans leurs milieux, et il s'agit de leur faire savoir qu'il existe aussi un gouvernement du Canada proche de ses citoyens, que le gouvernement du Canada ne fait pas que percevoir des impôts tandis que le gouvernement du Québec offre des services. Ce type de présence fédérale auprès des dirigeants communautaires faisait partie intégrante de notre stratégie globale.*

Voilà ce dont il s'agissait surtout : avoir accès aux meneurs d'opinion dans leurs communautés locales respectives. Voilà ce à quoi veillaient méticuleusement le premier



(*Le Devoir*, 23 février 2004)

ministre Chrétien et son chef de cabinet, Jean Pelletier. Ils sélectionnaient, bien sûr, les évènements à financer en fonction de l'impact politique que pourrait avoir la propagande fédéraliste auprès des publics cibles, soit prioritairement les populations francophones qui avaient tendance à soutenir le Parti québécois et/ou le Bloc québécois. Mais surtout, ils sélectionnaient des leaders locaux aux prises avec d'incessants problèmes de financement. Dis-moi qui te finance et je te dirai de quel côté tu seras porté à pencher. Il suffit de se rappeler l'angoisse avec laquelle des leaders communautaires ont lancé leur cri d'alarme, après que le gouvernement canadien eut annoncé la fin de son programme de commandites en février 2005, pour comprendre comment ce financement leur était vital. En d'autres termes, le gouvernement du Canada les tenait par là où ça peut faire mal.

Mais il y a plus. Il y a fort à parier que le gouvernement canadien était, dans la plupart des cas, le principal, sinon

l'unique, commanditaire. Le commanditaire principal jouit habituellement de toutes sortes de privilèges. Il peut, par exemple, exiger que tout compétiteur soit exclu de la commandite, ce qui dans le présent cas, aura servi à garantir l'absence du gouvernement du Québec aux évènements communautaires commandités par le Canada. Il peut aussi influencer grandement divers paramètres de l'évènement : choix des thèmes, du maître de cérémonie, des invités, des musiciens, de l'agencement des lieux, etc. Ces paramètres auront évidemment pu servir à donner à l'évènement une coloration nettement fédéraliste mais aussi, il ne faut pas l'oublier compte tenu des pratiques frauduleuses généralisées du gouvernement canadien en matière de commandites, à récompenser les petits amis et à garnir la caisse électorale libérale.

Une vaine propagande ?

À peu près tous les analystes et commentateurs ont souligné à doubles traits le caractère grossier et futile de cette manipulation de la pensée des Québécois par le gouvernement du Canada, en évoquant comme preuves de leurs dires que 54 députés bloquistes ont été élus à Ottawa en juin 2004 et que les sondages montraient, fin 2004, début 2005, un appui à la souveraineté qui frôlait, et dépassait même à l'occasion, les 50 %.

Certains sont allés jusqu'à décréter qu'il s'agissait là du noyau central du scandale des commandites :

> *Le véritable scandale, c'est que quelqu'un ait pu penser qu'en placardant le Québec d'affiches à feuille d'érable où en ensevelissant les terrains de golf sous des tonnes de balles rouges, on puisse influencer d'une manière quelconque les*

sentiments politiques des Québécois... Ce ne sont ni des publicitaires ni des organisateurs de foire véreux et cupides qui accouchent de cette stratégie ridicule, ce n'est pas le président du Festival de la crevette, c'est la crème des politiciens fédéraux québécois, le premier ministre lui-même, son chef de cabinet, le ministre des travaux publics et sûrement d'autres ministres qui, ne serait-ce qu'une seconde, ont pensé qu'on peut transformer un indépendantiste en fédéraliste en lui faisant manger une crevette de Matane canadienne. C'est là que réside le véritable scandale : 250 millions de bêtise et d'ignorance politiques.

(« Le véritable scandale des commandites », Gil Courtemanche, *Le Devoir*, 6 mars 2005).

Il ne convient manifestement pas de juger de l'effet des commandites par des évènements survenus après que le scandale eût éclaté. Il faut plutôt se rappeler ce qui s'est passé entre le moment où le programme des commandites a été secrètement institué (1997) et celui où son fonctionnement nauséabond a été porté à la connaissance du grand public (vers mai/juin 2001), soit notoirement : (1) l'incapacité du gouvernement du Québec de mobiliser l'opinion publique québécoise à l'encontre de la Loi sur la clarté (1999-2000) et des coupures drastiques effectuées par le gouvernement canadien et le ministre Martin dans son financement des programmes provinciaux en santé et en éducation au cours des années précédentes, lesquelles ont engendré une grave crise des finances publiques québécoises puis, à terme, la démission même du premier ministre Lucien Bouchard ; (2) le résultat des élections fédérales de 2000 où le Parti libéral du Canada a reconquis la majorité des voix exprimées au dépend du Bloc québécois,

lequel a subit un recul marqué en terme de sièges, même s'il en a conservé la majorité par la peau des dents.

Il y a tout lieu de croire que les commandites, conjuguées avec les innombrables autres activités de l'offensive stratégique du gouvernement canadien, ont substantiellement contribué à ces importantes mises en échec des forces souverainistes, ce au moment même où, après leur quasi victoire au référendum de 1995, elles avaient le vent dans les voiles.

Les frasques de Dingwall

Le 28 septembre 2005, le président de la Monnaie royale canadienne, David Dingwall, a démissionné de son poste après avoir été pris en flagrant délit de dépenses somptuaires de toutes sortes aux frais des contribuables. Durant la dernière année de son mandat écourté, le président Dingwall, qui touchait un salaire de 241 000 $ plus une prime de 36 000 $, avait accusé un compte de dépenses de près de 155 000 $, incluant 10 395 $ en frais de restaurant, 142 725 $ en coûts de déplacement, 3 200 $ pour la réparation de sa voiture personnelle et 1 235 $ pour son abonnement à un club de golf. Même s'il ne voyait pas de problème à propos de ses dépenses, « reliées à ses responsabilités et... divulguées au conseil d'administration qui a jugé le tout approprié », il a démissionné pour ne pas « distraire les employés de la Monnaie royale du travail qu'il ont à faire », selon lui. Le président du Conseil du trésor, Reg Alcock, a tenté en vain de persuader M. Dingwall de rester en poste, soutenant qu'il faisait « un excellent travail ». Quant au premier ministre Paul Martin, plutôt que de condamner les agissements de M. Dingwall, il a rappelé qu'il avait « dédié la majeure partie de sa vie au service public », en soulignant

que sous sa présidence, « la Monnaie royale fait maintenant des profits » (« Dingwall démissionne de la présidence de la Monnaie royale canadienne », Alec Castonguay, *Le Devoir*, 29 septembre 2005).

Aucun membre de la Chambre des communes, ni aucun journaliste d'ailleurs, n'a cependant jugé opportun de rappeler les curieux rapports que M. Dingwall a entretenus avec les fameuses commandites. Ainsi, lors de sa comparution devant la commission Gomery le 21 janvier dernier, cet ancien ministre des Travaux publics de novembre 1993 à janvier 1996 et fidèle partisan de Jean Chrétien, a fortement insisté sur le fait que Charles Guité était un « modèle » à suivre, qui avait suscité l'admiration de tous pour son « travail exceptionnel » pendant la campagne référendaire de 1995, où en tant que responsable de la publicité du gouvernement fédéral, il avait dépensé pas moins de 8 millions $ pour acquérir tous les panneaux publicitaires disponibles au Québec, et ainsi empêcher les souverainistes d'afficher leurs publicités. C'est ce « travail de première classe » qui avait valu à M. Guité de devenir le directeur du programme des commandites en 1996. Toutefois, même si M. Guité était un employé de son ministère, M. Dingwall a juré devant Gomery qu'il n'avait pas été impliqué dans les agissements référendaires de Guité puisque ce dossier était sous la responsabilité du Conseil privé, soit du ministère du premier ministre Chrétien (« Charles Guité, un modèle à suivre », Isabelle Rodrigue, *Le Devoir*, 22-23 janvier 2005).

Il importe aussi de rappeler que Jean Lafleur a témoigné devant Gomery qu'il avait, par l'entremise d'une de ses compagnies, Gescom, payé 133 547 $ à David Dingwall pour que celui-ci fasse du lobbying auprès de ses anciens collègues du cabinet libéral au profit de Via Rail, l'un des principaux

clients de Lafleur (« Au cœur du scandale », Bryan Myles, *Le Devoir*, 5-6 mars 2005).

Également pertinentes sont les révélations parues dans *La Presse* du 21 avril 2004 où on apprend que, selon des documents obtenus par TVA, le ministère de Finances, alors dirigé par Paul Martin, a bafoué les directives du Conseil du Trésor en octroyant entre 1993 et 1995, des contrats de publicité à Earnscliffe et à Anderson Consulting, des firmes impliquées dans les deux campagnes au leadership de M. Martin, pour un total de 525 000 $. Or, c'est le chef de cabinet du ministre des Travaux public d'alors, M. Dingwall, qui avait demandé, dans une note de service datée du 24 juillet 2005, à Chuck Guité, responsable des services de publicité et des sondages d'opinion publique, des explications sur cette série de contrats accordés par le ministère des Finances à Earnscliffe et Anderson. Dans sa lettre, M. Guité affirme que le ministère des Finances aurait, pour un contrat d'une valeur de 219 000 $, lancé un appel d'offre de manière à favoriser un fournisseur unique, soit Earnscliffe. Ces révélations ont d'ailleurs amené Stephen Harper, chef de l'opposition conservatrice, à accuser M. Martin d'être « le père du scandale des commandites » parce qu'il « avait créé le précédent pour enfreindre les règles » en faveur de ses amis politiques (« Martin accusé d'être "le père du scandale" », Joël-Denis Bellavance, *La Presse*, 21 avril 2004).

Par contre, si le fait de contourner les règles du Conseil du trésor en faveur de ses petits copains politiques peut conférer le titre de père des commandites, il faut bien admettre que cette paternité doit être partagée par plusieurs autres géniteurs, dont M. Dingwall lui-même. En effet, M. Georges Clermont, ex-président-directeur général de Postes Canada a affirmé devant Gomery avoir reçu des appels du bureau du

ministre des Travaux publics de l'époque, M. Dingwall, dès la première semaine de l'entrée en poste des ministres libéraux, en novembre 1993 : « Son adjoint, Warren Kinsella, m'a téléphoné pour me dire qu'il fallait changer d'agences de publicité, qu'il fallait donner les contrats à BCP, qu'il fallait leur fournir une liste de firmes d'avocats... Pour être sûr que ce soit les bons ». M. Clermont a ajouté que des « demandes spéciales pour promouvoir telle ou telle idée politique, pour promouvoir le gouvernement fédéral, ou le Parti libéral » avaient aussi été formulées par l'ex-ministre des Travaux publics, M. Gagliano, afin d'augmenter la visibilité du gouvernement fédéral au Québec, suite aux résultats serrés de référendum de 1995. Enfin, M. Clermont a gardé « les plus mauvais souvenirs » des ingérences d'André Ouellet, alors président du conseil d'administration de Postes Canada, lequel invoquait les volontés du premier ministre Chrétien pour faire pression sur lui (« L'ingérence des libéraux aurait commencé dès 1993 », Isabelle Rodrigue, *Le Devoir*, 25 janvier 2005).

On a enfin appris, début octobre, que le gouvernement de M. Martin envisageait de payer une prime de départ de 500 000 $ à cet exemplaire serviteur de l'État canadien... et du Parti libéral du Canada (« Dingwall pourrait recevoir une indemnité de départ de 500 000 $ », Hélène Buzetti, *Le Devoir*, 4 octobre 2005). Rien de trop beau pour la classe ouvrière rouge.

Un procès politique

On imagine généralement que les procès politiques ne peuvent se produire que dans les pays totalitaires, fascistes ou communistes. Pourtant, il s'en est déroulé un sous nos yeux, ici même au Canada, sans que personne ne semble s'en être



(*Le Devoir*, 23 février 2004)

rendu compte, sauf bien sûr, l'accusateur et l'accusé lui-même.

Cela est arrivé subrepticement en plein cœur de l'été 2004, alors que tout le monde s'affairait à bien d'autres choses que la politique.

On se souviendra que le 24 février 2004, le premier ministre Martin avait suspendu sans solde, puis congédié quelques jours plus tard, Michel Vennat de la Banque de développement du Canada ainsi que Jean Pelletier et Marc LeFrançois de Via Rail. Dans le même temps, il avait également suspendu de ses fonctions le président-directeur général de Postes Canada, André Ouellet, mais avec solde cependant et en attendant qu'une firme de vérification externe fasse rapport au gouvernement sur ses agissements douteux, lesquels avaient été signalés dans le second rapport de la vérificatrice générale sur l'affaire des commandites. Ce

traitement particulier, eut égard au sort réservé aux autres dirigeants suspendus en même temps que lui, s'explique par le fait que M. Ouellet était un véritable *poids lourd* de la politique. En effet, celui que Brian Mulroney surnommait « le gros Ouellet » avait, au cours de ses 29 années de carrière en tant que député du comté de Papineau à Montréal, été ministre à plusieurs reprises. On se devait donc de ménager ce vieux routier de la politique qui, à l'instar des vieux généraux qui avaient fait la longue marche avec Mao, avait mené la guerre avec Trudeau contre les séparatistes québécois depuis la fin des années soixante.

Ce 29 juillet 2004 donc, le ministre du Revenu, John McCallum, rend public deux rapports de la firme Deloitte & Touche lesquels, selon lui, contiennent des « informations et des allégations troublantes » sur la gestion de Postes Canada. Le ministre somme alors le président Ouellet, suspendu depuis cinq mois avec le misérable salaire de plus de 1 000 $ par jour, de s'expliquer dans les sept jours suivants.

Le premier rapport souligne que M. Ouellet, pendant les huit années où il avait occupé les fonctions de président du conseil, puis de président de la Société canadienne des postes, avait, en plus de son salaire dépassant les 400 000 $ par année (ce qui en faisait alors le haut fonctionnaire le mieux payé de l'État fédéral), reçu des remboursements de dépenses de déplacements et de séjours de plus de 2 000 000 $ (dont 335 000 $ pour la seule année 2003), dépenses qu'il approuvait lui-même sans pièces justificatives. Autres faits saillants de ce premier rapport : (1) de 1996 à 2004, la Société canadienne des postes a procédé à 87 « embauches spéciales » de parents et d'amis sur la recommandation de M. Ouellet ; (2) le président Ouellet a influencé indûment le processus d'approvisionnement ou

d'appel d'offres dans trois dossiers d'une valeur totale de 35 millions de dollars ; (3) il a aussi imposé des restrictions à la vérification interne pour en soustraire les contrats de publicité et les comptes de dépenses.

Le second rapport de Deloitte & Touche vient confirmer les conclusions de la vérificatrice générale Sheila Fraser concernant le manque de respect des procédures pour la plupart des contrats de commandites (« [...] la Société n'a pas respecté les exigences stipulées dans les politiques et processus, ce qui a engendré un niveau non acceptable de non-conformité » selon la poétique langue de bois des comptables), ainsi que le manque de suivi des dossiers une fois octroyés, plusieurs documents manquant à l'appel. On y rappelle en particulier que la SCP a versé 1 600 000 $ à l'entreprise L'Information essentielle de Robert-Guy Scully pour la réalisation d'une série sur Maurice Richard sans qu'aucun contrat n'ait été signé et qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres avant d'octroyer un contrat à Lafleur communication, qui a servi d'intermédiaire pour l'obtention d'une subvention de 600 000 $ du programme des commandites (« André Ouellet devra s'expliquer », Clairandrée Cauchy, *Le Devoir*, 30 juillet 2004 ; « Les faits saillants du rapport Deloitte & Touche », Clairandrée Cauchy, *Le Devoir*, 31 juillet-1er août 2004).

Un procès peut être considéré comme politique quand : (1) l'accusé est reconnu coupable d'entrée de jeu ; (2) l'acte d'accusation ne spécifie pas exactement de quoi l'accusé s'est rendu coupable ; (3) les procédures ne permettent pas à l'accusé de se défendre correctement. On notera ici : (1) que le ministre McCallum qualifie d'entrée de jeu de « troublantes » les informations contenues dans les rapports ; (2) qu'il ne dit pas exactement en quoi ces informations sont

« troublantes », ni exactement quels articles de quels codes elles ont supposément violés ; (3) que M. Ouellet se voit accordé une période assez restreinte pour se défendre et qu'il n'aura pas la possibilité de contre-interroger ses accusateurs ni de discourir devant juge et jury des accusations portées contre lui.

Le 4 août, le ministre McCallum rend publique une lettre que M. Ouellet lui a adressée en réponse aux conclusions des rapports Deloitte & Touche. Dans cette lettre, M. Ouellet prétend que les dérogations relevées dans les rapports semblent importantes lorsqu'on les considère isolément, « mais lorsqu'on les replace dans le contexte des opérations globales de l'entreprise, elles deviennent alors sans conséquence ». Ainsi, les 83 « embauches spéciales » ne représentent qu'une goutte d'eau parmi les 16 000 embauches effectuées chaque année par la Société des postes ; de même en est-il des centaines de transactions dans lesquelles il serait intervenu eut égard aux 500 000 transactions faites annuellement par Postes Canada ; c'est une pratique courante dans toutes les entreprises que le p.-d.g. fasse des recommandations d'embauches, même concernant des membres de sa famille ; s'il a influencé le processus d'approvisionnement, c'était uniquement afin d'assurer que de nouveaux fournisseurs soient invités à soumissionner, permettant ainsi à la Société de réaliser des économies ; concernant ses comptes de dépenses, il dit avoir fonctionné sous un régime où la documentation n'était pas requise, en relevant que les ministres fédéraux étaient soumis jusqu'à tout récemment aux mêmes règles ; d'ailleurs, ces importantes dépenses de déplacement ont constitué un bon investissement, compte tenu des profits records enregistrés par la Société en 2003.



(*Le Devoir*, 25 février 2004)

Mais au-delà de cet argumentaire détaillé, M. Ouellet s'en prend surtout aux aspects politiques du processus engagé contre lui. Il souligne que le mandat « très restreint » de le vérification menée par Deloitte & Touche « pouvait inciter des employés avec toutes sortes de motifs à se manifester » et à s'en prendre à lui. « J'ai compris que Deloitte & Touche avait un mandat ciblé afin de miner ma crédibilité comme p.-d.g. de Postes Canada » se plaint-il amèrement. Il souligne d'ailleurs qu'un autre rapport administratif et financier réalisé à sa demande par cette même firme en 2003-2004 avait donné de bonnes notes à Postes Canada. En conséquence, il dit avoir « le pressentiment que le gouvernement s'est engagé dans une procédure de congédiement déguisé » à son encontre.

Finalement, le 12 août, plutôt que d'attendre, comme il le pressentait, que le couperet ne lui tombe dessus, M. Ouellet a choisi de démissionner de son poste de p.-d.g. de la Société

canadienne des postes, en soulignant l'aspect politique du processus qu'on avait mené contre lui : « Je suis conscient que vous êtes dans une situation de gouvernement minoritaire et que votre marge de manœuvre est très mince. Même si vous souhaitiez prendre une décision d'affaires dans mon cas, il m'apparaît évident qu'en bout de ligne vous devez prendre une décision politique ».

Quant au ministre McCallum, il a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de tirer une conclusion finale dans ce dossier. « C'est la fin de l'histoire » a-t-il dit, ajoutant que le gouvernement n'envisageait pas d'exiger de M. Ouellet le remboursement des 2 millions en dépenses pour lesquels il n'avait pu présenter de pièces justificatives. Selon lui, c'était au conseil d'administration de la SCP à s'occuper de cette question. (« Ouellet se défend d'avoir mal agi », Sylvain Larocque, *Le Devoir*, 6 août 2004 ; « Ouellet prend sa 'retraite' », Clairandrée Cauchy, *Le Devoir*, 13 août 2004).

C'est ainsi que cette histoire a pris fin sans que n'aient été tirés au clair certains points importants concernant la gestion des deniers publics : (1) le conseil d'administration, dont les membres ont en bonne partie été nommés par M. Chrétien, a-t-il demandé à M. Ouellet de rembourser les 2 millions ? Sinon, pourquoi ? (2) est-il vrai que les ministres fédéraux pouvaient à l'époque se faire rembourser des dépenses à volonté sans pièces justificatives ? (3) comment se fait-il que la firme Deloitte & Touche ait produit, en 2003 à la demande de M. Ouellet, un premier rapport qui décrivait sa gestion sous un œil favorable puis un autre rapport, en 2004 à la demande du gouvernement Martin, qui lui trouvait tant de « troublants » défauts ? (3a) peut-on vraiment se fier à cette compagnie de comptables quand on sait que c'est aussi elle qui fait la vérification pour le Parti libéral

du Canada ? (4) est-t-il vrai qu'une société de la Couronne puisse être gérée comme on le fait dans l'entreprise privée, où le p.-d.g. peut embaucher ses parents et amis et intervenir dans les attributions de contrats ? (5) les citoyens n'ont-ils pas le droit absolu de connaître le point de vue du gouvernement sur ces questions relatives à la gestion de leurs avoirs ? Voilà beaucoup de questions discrètement poussées, avec les saletés des commandites, sous le tapis de la gestion soi-disant indépendante des sociétés d'État canadiennes.

Même s'il touchera plus de 115 000 $ en pension annuelle, M. Ouellet est demeuré très amer concernant la façon dont le gouvernement l'a *incité* à prendre sa retraite. À l'occasion de sa comparution devant la commission Gomery en janvier dernier, il a déclaré avoir été la cible d'un règlement de compte dans le rapport Deloitte & Touche : « Il m'est apparu évident qu'ils avaient une mission bien spéciale, comme on dit en bon canadien, de me faire une *job de bras* » (« Le fils de Jean Lafleur a travaillé au bureau de Jean Chrétien », Isabelle Rodrigue, *Le Devoir*, 21 janvier 2005).

Et nous, quel genre de « job » nous ont-ils fait, lui et l'honorable gouvernement canadien ? Une sale « job » d'écran de fumée où l'on s'est fait avoir comme des enfants d'école par ces enfants de Ch... rétien et de Martin.

Les chiffres astronomiques du scandale

Gomery a demandé à la firme de juriscomptables Kroll, Lindquist et Avey d'établir les paramètres statistiques du scandale sous enquête. Même si cette firme a épluché 28 millions de pages de documents répartis dans 7 000 boîtes concernant exclusivement les flux monétaires entre le gouvernement canadien et les firmes impliquées dans les scan-

dale, ces flux lui ont échappé en partie, plusieurs documents ayant été détruits par les agences, avec l'approbation de M. Guité, et par le gouvernement canadien lui-même. De plus, elle n'a pas eu accès à de très nombreux documents fondamentaux, dont les suivants : (1) des états financiers d'agences n'ont pas été produits pendant des années entières et d'autres ont fait l'objet de « refontes » dont les originaux sont introuvables ; (2) les comptes bancaires de nombreux acteurs du scandale, dont ceux de Jean Brault, Claude Boulay, Diane Deslauriers et Jacques Corriveau sont restés inaccessibles aux enquêteurs ; (3) elle a aussi omis de relever l'acquisition de luxueux domaines de la part de certains acteurs comme celui de Boulay en Caroline du Nord et celui de Lafleur dans les Laurentides ; (4) elle a ignoré les fonds placés dans des paradis fiscaux par les publicitaires, tel ce loyer que le couple Boulay-Deslauriers paie à une compagnie enregistrée aux Bahamas en leur nom, une astuce qui leur permet de soustraire graduellement leur actif aux fiscs canadien et québécois, comme le fait depuis de très nombreuses années leur vieux client politique, Paul Martin. Ce sont là des gens qui, au Jour de l'An, se souhaitent le paradis fiscal à la fin de leur année financière.

Compte tenu de ces importantes limites, qui ont toutes pour effet de sous-estimer l'ampleur du scandale, les juriscomptables ont produit une mer de chiffres dont se dégage un constat troublant : l'abîme des commandites atteint des profondeurs jusqu'alors insoupçonnées.

Constatons tout d'abord l'ampleur de la propagande qu'a exercée le gouvernement du Canada à l'encontre de la souveraineté du Québec. Kroll et Cie ont en effet découvert qu'il s'était dépensé, de 1994 à 2003, 332 millions de dollars sous forme de commandites, somme à laquelle s'ajoute 1,1 mil-

liard en activité de publicité, ce qui dépasse substantiellement les 255 millions de commandites et les 793 millions de publicité jusqu'alors identifiés par Mme Fraser. Que les chiffres globaux soient passés de 948 millions à 1, 432 milliard, soit une augmentation de plus de 50 % relativement aux estimations de la vérificatrice générale, s'explique par le fait que Kroll s'est rendu compte que des fonds publics ont financé des activités de commandites dès 1994, même si le programme à proprement parler n'a vu le jour qu'en 1996 ; Kroll a de plus complété le travail de Fraser pour la période de 2000 à 2004.

Au vu des chiffres réels, il n'est donc pas exagéré de dire que le gouvernement de M. Chrétien a utilisé une arme de destruction massive contre la pensée souverainiste québécoise. Notons, entre autre, que selon Kroll, le gouvernement canadien a dépensé plusieurs dizaines de millions de dollars en commandites et en publicité pour promouvoir le NON au référendum de 1995 !

Et que nous disaient jusqu'alors les média concernant l'ampleur du scandale ? Règle générale, les journalistes le chiffraient à 250 millions, jamais plus et quelques fois même moins, laissant entendre que seuls les frais que les publicitaires avaient chargés au gouvernement pouvaient faire problème et ce, dans certains cas seulement.

Cependant, depuis que les données de l'enquête Kroll ont été rendues publiques le 25 mai dernier, jamais à ma connaissance le chiffre de 250 millions n'a-t-il été médiatiquement révisé à la hausse et encore moins diffusé publiquement comme ayant atteint la faramineuse somme de 1,432 milliard de dollars.

Il s'agit incontestablement là d'une grande réussite du gouvernement Martin dans son opération de camouflage de la vérité auprès de l'opinion publique, ce qu'en langage technique on nomme la limitation des dommages causés par la diffusion d'une mauvaise nouvelle (*opinion damage control*). Maintenir réduite dans l'esprit des gens à une gigantesque malversation approchant le milliard et demi à 17 % de sa taille réelle (250 millions au lieu de 1,432 milliard) constitue un remarquable exploit de relations publiques dans une opération dont M. Martin avait pourtant prétendu qu'elle ferait « toute la lumière » sur le scandale. Chapeau !

Un examen plus détaillé de cet Himalaya de fric révèle d'autres intéressantes découvertes.

Concernant uniquement les commandites, 305 millions ont été donnés à contrat à des firmes privées alors que 27 millions ont été gérées par le gouvernement lui-même. Pour les contrats privés, 46 % sont allés aux commandites (20 M$ en placement média et 140 M$ en commandites à proprement parler) et 54 % aux frais de toutes sortes (23 M$ en commissions aux agences et 122 M$ en frais de production et honoraires professionnels). Par contre, les commandites autogérées par le gouvernement n'ont coûté que 7,5 % en frais. Pourquoi le gouvernement a-t-il opté très majoritairement pour la formule privée alors qu'elle a coûté manifestement beaucoup plus cher que la formule publique ? Hypothèse très vraisemblable : parce qu'il est infiniment plus facile de magouiller quand l'argent public est géré privément que quand il l'est par des fonctionnaires.

Voici comment les 303 millions ont été répartis entre les firmes privées :

- **Everest et associés** : 68 M$;
- **Lafleur et associés** : 66 M$;
- **Groupaction et associés** : 61 M$;
- **Polygone et associés** : 45 M$;
- **Gosselin et associés** : 44 M$;
- **Coffin et associés** : 9 M$;
- **BCP et associés** : 6 M$;
- **Pluri-design et associés** : 6 M$.

Concernant la publicité, dont 517 millions (47 %) des 1,1 milliard de dollars ont été consacrés aux frais de toutes sortes, les principaux bénéficiaires ont été les suivants :

- **Vickers & Benson** : 278 M$;
- **BCP** : 160 M$;
- **Groupaction** : 111 M$.

Dans cette gargantuesque cagnotte, les agences se sont d'abord copieusement servies en vertu du principe selon lequel « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Voici à cet égard un aperçu des salaires, dividendes et autres avantages que les dirigeants d'agences, leurs proches et les actionnaires ont touchés au fil des ans, par ordre décroissant :

- Claude Boulay (Everest) et son épouse, Diane Deslauriers : 4,3 millions en salaires, plus des dividendes spéciaux de 25,5 millions, pour un total de 29,8 millions ;

- Yves Gougoux (BCP) : 1,6 million en salaires et bonis ;

- John Hayter (Vickers & Benson de Toronto) : 8,7 millions en salaires et dividendes, plus 8,6 millions pour les autres actionnaires, pour un total de 17,3 millions ;

- Jean Lafleur et son épouse, Dyane, leur fils Éric et leur fille Julie : 12,3 millions en salaires et primes, auxquels il faut ajouter 1,8 million de Publicité Dézert, une entreprise sous-traitante appartenant à Éric, pour un total de 14,1 millions ;

- Luc Lemay (Polygone-Expour) : 13,5 millions en salaires et primes ;

- Jacques Corriveau (Pluri-Design) : 5,5 millions en salaires, primes et dividendes ;

- Jean Brault (Groupaction) et sa femme, Joane Archambault : 3,2 millions en salaires et primes, plus des dividendes spéciaux de 1,8 million, pour un total de 5 millions ;

- Gilles-André Gosselin et son épouse, Andrée Côté-Gosselin et leur fils : 3,3 millions en salaires et primes, plus 138 000 $ de dividendes spéciaux, plus 208 000 $ en salaires et primes du Centre de placement de professionnels de la communication (CPPC), une coquille vide

appartenant à Mme Côté-Gosselin, de même qu'un gain de 791 500 $ réalisé lors de la vente des actifs à Groupaction, pour un total de 4,4 millions ;

- Paul Coffin et son fils Charles : 1 million en salaires et primes, plus des dividendes spéciaux de 223 100 $, pour un total de 1,2 million.

Puis, une fois bien empiffrées, les agences ont jeté quelques oboles à la « cause », comme la nommait Jacques Corriveau, patron de Pluri-Design, ami intime de Jean Chrétien et argentier du parti. Kroll a en effet calculé qu'environ 2,6 millions de la fabuleuse cagnotte de 1,432 milliard étaient aboutis dans les coffres du Parti libéral du Canada (section Québec). Les agences bénéficiaires de la manne anti-séparatiste ont arrosé le PLC-Q en contributions officielles de 802 000 $, répartis comme suit pour ce qui est des principales giclées : Everest (195 000 $), Groupaction (171 000 $) et Vickers & Benson (152 000 $). Kroll a aussi établi que Groupaction avait en outre officieusement engraissé le PLC-Q de 1,8 millions de dollars. Des miettes, quoi !

(Sources : « Commandites : de mal en pis », « Des énormités relevées par Kroll », « Commandites : 100 millions pour les publicitaires », Brian Myles, *Le Devoir*, 25 mai 2005 ; « Les limites de l'enquête de Kroll », Brian Myles, *Le Devoir*, 26 mai 2005.)

Le savoir, ça n'a pas de prix !

Et combien cela nous coûtera-t-il pour brosser un tableau finalement assez incomplet des tenants et aboutissants du scandale des commandites ? *Le Devoir* a estimé que les

dépenses encourues par l'enquête de Gomery se répartissaient ainsi (« Des frais d'avocats de trois millions », Alec Castonguay, *Le Devoir*, 16 juin 2005) :

Ministères fédéraux, tous les frais : 40 M$

Commission Gomery, tous les frais : 32 M$

GRC, enquêtes criminelles : 2 M$

Total : 74 M$

À noter que ces chiffres, établis à différents moments entre le 10 février et le 10 juin 2005, sont sujets à des révisions à la hausse qui tiendront compte des frais survenus depuis lors. On devra aussi y ajouter les frais des sociétés de la Couronne, telles Postes Canada, Via Rail et la Banque de développement du Canada, lesquels n'avaient pas encore été rendu publics au moment où *Le Devoir* a fait ses estimations.

La facture totale dépassera sans aucun doute les 80 millions de dollars. Cette somme peut sembler énorme à première vue, mais elle est plutôt raisonnable car elle représente environ 5,5 % des dépenses publiques sous examen (1,432 milliard de dollars) et vise à faire connaître des faits que de puissants intérêts gouvernementaux et privés cherchent à dissimuler par tous les moyens possibles.

Parmi ces dépenses, il est instructif de s'attarder à trois cas spécifiques.

Examinons premièrement les 2 M$ déboursés par la GRC jusqu'au 10 février 2005 pour mener des enquêtes sur

divers aspects crapuleux du scandale. Il y a fort à parier que ces dépenses vont croître de façon exponentielle quand les poursuites intentées au criminel contre Paul Coffin (18 accusations de fraude totalisant 1,9 M$), Jean Brault (Groupaction) et Charles Guité (6 accusations de complot et de fraude totalisant 1,96 M$) ainsi que Jacques Paradis (Publicité Martin), (une accusation de fraude de 98,000 $) auront été menées à terme.

On sait déjà qu'en septembre dernier, Paul Coffin, ayant plaidé coupable à des charges réduites, a écopé d'une peine avec sursis de 2 ans moins un jour après s'être engagé à rembourser 1 M$ au trésor public (« Paul Coffin évite la prison », Brian Myles, *Le Devoir*, 20 septembre 2005). Devant le tollé soulevé par la clémence de la peine cependant, le gouvernement s'est vu obligé d'en appeler de cette sentence pour qu'elle inclut au moins une période d'emprisonnement. Affaire à suivre.

Deuxièmement, en mars 2005, Me André Gauthier, chargé par le gouvernement Martin d'étudier les possibilités de recouvrer les fonds indûment reçus par diverses agences impliquées dans les commandites, a intenté devant la Cour supérieure du Québec, des poursuites au civil totalisant 40.7 M$ contre 11 agences de communication et leurs huit dirigeants en se fondant sur la prémisse que la gestion effectuée par les deux fonctionnaires responsables des commandites, soit Charles Guité et Pierre Tremblay, était déficiente, voulue et délibérée, ce qui a eu pour effet de créer une situation où, à l'insu du gouvernement du Canada, ces agences ont facturé et reçu des sommes d'argent injustifiées pour des services jamais rendus ou sans valeur.

Voici le détail de ces réclamations.

- Groupaction et Jean Brault, solidairement avec Polygone, Expour, Luc Lemay et Charles Guité : 34,7 M$;

- Lafleur Communication Marketing et Jean Lafleur, solidairement avec Charles Guité : 1,5 M$;

- Gosselin Communications et Gilles-André Gosselin, solidairement avec Charles Guité : 141 000 $;

- Gosselin Relations publiques et Jean Brault, solidairement avec Charles Guité, Luc Lemay, Malcom Media et Groupe Polygone : 640 000 $;

- Claude Boulay (Everest), Gestion Opération Tibet et Charles Guité, solidairement avec Luc Lemay et Malcom Media : 1,2 M$;

- Publicité Martin et Jacques Paradis : 98 000 $;

- Everest Commandites (Media IDA Vision), Gestion Opération Tibet, Claude Boulay et Draft : 888 000 $;

(« Ottawa poursuit onze firmes de publicité », Rollande Parent, *Le Devoir*, 13 mars 2005).

À la fin de septembre, ces poursuites ont été majorées de 7,3 M$ et la date ultime pour le début du procès a été fixé a septembre 2008 (« Scandale des commandites : hausse de 7,3 millions des poursuites », Rollande Parent, *Le Devoir*, 1er et 2 octobre 2005).

Là aussi, il y a fort à parier que les procédures seront longues et que les frais déboursés pour recouvrer cet argent seront

assez élevés. En bout de piste, on peut douter qu'il y aura recouvrement et que ce recouvrement, s'il a lieu, en vaudra la chandelle. En effet, un jugement rendu le 9 décembre 2003 par la Cour supérieure a condamné Ottawa à payer 323 416 $ à Gosselin Relations publiques puisque le gouvernement n'avait pas de justification pour retenir les argents dus à Gosselin à titre de commission de 12 % pour la gestion d'une centaine de commandites échelonnées de 1999 à 2001 (« L'argent des commandites coule toujours », Brian Myles, *Le Devoir*, 18 février 2004).

Troisièmement, il est important de constater que la commission Gomery a assumé, au plein tarif variant entre 250 $ et 300 $ l'heure (rien de trop beau pour la classe ouvrière en toge !), les frais des avocats des témoins politiques qui ont comparu devant elle puisque ces personnes étaient des employés de l'État au moment des faits sous enquête. La note de ces procureurs se répartit entre les clients suivants.

- Procureur général, gouvernement du Canada : 1 320 000 $;
- Alfonso Gagliano, ministre des travaux publics : 467 000 $;
- Jean Pelletier, chef de cabinet de Chrétien : 382 000 $;
- Jean Chrétien, premier ministre : 240 000 $;
- Raynald Quad, sous-ministre des Travaux publics : 179 000 $;

- Charles Guité, dir. programme des commandites : 147 000 $;
- Mario Parent, fonctionnaire, Travaux publics : 99 000 $;
- Jean-Marc Bard, chef de cabinet de Gagliano : 69 000 $;
- Denis Coderre, ministre des Sports : 54 000 $;
- Kinsella, chef de cabinet de Dingwall : 36 000 ?
- René Leblanc, fonctionnaire à la Justice : 35 000 ?
- Paul Martin, ministre des Finances : 18 000 $;
- Jean Carle, chef des opérations de Chrétien : 18 000 $;
- autres témoins : 37 000 $.

TOTAL : 3 100 000 $

(« Des frais d'avocats de trois millions », Alec Castonguay, *Le Devoir*, 16 juin 2005)

Ces importantes dépenses du trésor public, lesquelles seront aussi révisées à la hausse quand toutes les factures seront rentrées, nous permettent d'affirmer que les gestionnaires politiques du scandale auront joui, à nos frais, d'une défense pleine et entière de leurs intérêts, comprenant, dans les cas de messieurs Chrétien, Gagliano, Pelletier, Bard et Carle, la contestation de l'intégrité du juge Gomery lui-même.

Les commandites de Martin

Pourquoi Paul Martin a-t-il choisi de témoigner en anglais devant la commission Gomery ?

Parce qu'il avait tendance, quand on s'adressait à lui en français, à mettre la main en pavillon derrière son oreille pour demander : « Comment dites-vous ? ».

Le délateur, le camoufleur et la « famille »

Au début d'octobre, le gouvernement Martin a fait part de son intention de présenter un projet de loi pour faciliter la délation, par les fonctionnaires et les citoyens ordinaires, de gestes illégaux commis par les fonctionnaires où les politiciens, ce afin de mettre plus facilement en échec des pratiques apparentées à celles des commandites.

Il convient à ce sujet de se remémorer un cas de délation particulièrement instructif.

Le 5 mars 1997, Mario Lauzon, coordonnateur pour le Québec du Fonds transitoire de création d'emplois (FTCE), un programme géré par le ministère des Ressources humaines, informe le ministre Pierre Pettigrew que des individus travaillant pour le Parti libéral du Canada ont effectué des démarches auprès d'entreprises ayant demandé des subventions au FTCE pour qu'elles contribuent frauduleusement (i.e. en argent comptant et en dissimulant la dépense sous de fausses factures) à la caisse du PLC à temps pour la campagne électorale de juin 1997, en laissant entendre que l'obtention de la subvention était conditionnelle à la réception de la contribution. Voilà pour la délation.

Le ministre Pettigrew informe aussitôt la Gendarmerie royale du Canada de ces faits troublants. La GRC institue une enquête et découvre bientôt que les collecteurs de fonds du parti ont su d'avance que la police fédérale était sur la piste, de sorte que les indices de la frauduleuse collecte s'étaient, pour la plupart, volatilisés.

Ce fâcheux dénouement a trouvé son explication quelques mois plus tard quand on a appris que le ministre Pettigrew avait bien alerté la GRC, mais par écrit, de sorte que l'avertissement avait pris cinq jours à parvenir à destination ! Entre-temps, M. Pettigrew avait cru nécessaire d'avertir Alfonso Gagliano, ministre des Travaux publics et organisateur en chef du parti au Québec, du geste qu'il venait de poser. Celui-ci avait aussitôt pris contact avec les dirigeants du parti, dont M. Marcel Massé, président du Conseil du trésor et « lieutenant » du chef Jean Chrétien pour le Québec, pour qu'ils rappellent aux collecteurs de fonds de respecter la loi, ce qui fut promptement fait. (« L'enquête de la GRC dans l'affaire Corbeil », Manon Cornellier, *Le Devoir*, 23 juin 1998).

Un cas classique où le vice est commodément camouflé derrière la plus insoupçonnable vertu.

Post-scriptum. Bien que les pistes de ce financement crapuleux aient été brouillées par la manœuvre de Pettigrew, la GRC est parvenu à porter des accusations contre Pierre Corbeil, un des collecteurs de fonds du PLC-Q (« Un organisateur libéral est accusé d'abus de confiance », Yves Boisvert, *La Presse*, 15 octobre 1997). On apprit alors (1) que M. Corbeil était demeuré à l'emploi du PLC-Q jusqu'à la fin de la campagne électorale de 1997, même s'il était l'objet d'une enquête criminelle ; (2) que c'était Jacques Roy, un

adjoint montréalais de Marcel Massé, lieutenant de Jean Chrétien au Québec, qui avait fourni à Pierre Corbeil la liste des sociétés en quête de subventions auprès du FTCE, sous prétexte de vérifier si elles avaient bonne réputation. Finalement, M. Corbeil a plaidé coupable et a été condamné à 34 500 $ d'amende et à 100 heures de travaux communautaires. Son plaidoyer a empêché qu'on en sache plus long concernant les dessous de cette affaire, messieurs Massé et Pettigrew s'étant tous deux déclaré impuissants à expliquer ce qui s'était passé entre leur deux ministères et leur parti politique... (« L'adjoint de Massé a fourni la liste des sociétés à Pierre Corbeil », Yves Boisvert, *La Presse*, 30 avril 1998, « L'affaire Corbeil rebondit sur Marcel Massé », Gilles Toupin, *La Presse*, 30 avril 1998 ; « Pettigrew ne peut expliquer l'affaire Corbeil », *Presse canadienne-La Presse*, 6 mai 1998). Selon la journaliste Huguette Young, le ministre et « lieutenant » Massé était « rouge de colère » quand cette question a été soulevée aux Communes (« Affaire de trafic d'influence liée à un organisateur du PLC ». *Le Droit*, 10 octobre 1997). Peut-être aurait-elle dû déceler aussi un soupçon de honte dans cette couleur bien libérale ?

Post-scriptum du post-scriptum. Une enquête du Directeur général des élections du Québec a établi qu'en septembre et octobre 1997, soit pendant qu'il était sous accusation de trafic d'influence, Pierre Corbeil s'est fait donner une contrat illégal de 55 272 $ pour imprimer des pancartes pour le parti Vision municipale Repentigny (« Repentigny : accusations de fraudes électorales », Isabelle Hachey, *La Presse*, 4 décembre 1998).Ce contrat lui avait été octroyé par Serge Gosselin, qualifié de « haut stratège du Parti libéral du Canada » par la journaliste Hachey (« Bisbille au sein de

Vision municipale Repentigny, Un stratège et un organisateur du Parti libéral du Canada dans le décor », *La Presse*, 9 décembre 1998). Comme la pègre, le Parti libéral du Canada ne laisse jamais tomber ses loyaux soldats. M. Corbeil a été tranquillement payé comme organisateur électoral par le PLC-Q pendant qu'il faisait l'objet d'une enquête criminelle pour sollicitation illégale de fonds, puis il a tranquillement été réembauché comme imprimeur illégal par des gens du même parti (discrètement camouflé derrière un parti municipal bidon) alors qu'on l'avait formellement accusé de trafic d'influence.

Post-scriptum au post-scriptum du post-scriptum. Le haut stratège libéral Serge Gosselin, organisateur du parti bidon Vision municipale Repentigny (3 % des voix aux élections du 2 novembre 1997), possède une longue feuille de route libérale qui mène directement aux commandites. Voyez plutôt :

- de mars 1996 à février 1997 et de mars 1998 à septembre 1999, conseiller du ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion ;

- de 1998 à 2001, a rédigé, dans le bureau de l'ami de Jean Chrétien, Jacques Corriveau (Pluri-Design) et sous sa direction, de nombreux documents (cahiers de résolutions, guides, etc) ;

- à la demande de son ami Benoît Corbeil, directeur-général du PLC-Q et de Jacques Corriveau, a reçu de Jean Brault, (Groupaction) 7 000 $ par mois, durant 12 mois en 1999-2000, « sans qu'il ne rende aucun service à l'entreprise », selon Brault ;

- pendant qu'il était à la « solde » de Groupaction, a rédigé une biographie de Alfonso Gagliano : ce livre fut lancé lors d'une fête présidée par Jean Lapierre (futur lieutenent québécois de Paul Martin) en présence de Giuseppe Morselli, intimidant adjoint de Gagliano ;

- de janvier 1996 à janvier 2001, a effectué des mandats de plus de 90 000 $ pour le PLC-Q, dont le tiers alors qu'il était conseiller de Stéphane Dion.

(« Les commandites ont aussi financé les congrès libéraux », Laurent Soumis, *Le Journal de Montréal*, 6 mai 2005)

On le constate aisément, tout au long de cette charmante histoire, on rencontre un large échantillon des « commanditaires » libéraux canadiens. On reste toujours en « famille », pour ainsi dire.

Le cadet libéral

Au moment où l'affaire Corbeil a éclaté à la Chambre des communes en octobre 1997, c'est le chef conservateur Jean Charest qui menait la charge de ses députés contre Pettigrew, Massé et cie.

Au moment où la commission Gomery dévoilait la nauséabonde réalité sous-jacente aux commandites, c'est le chef libéral Jean Charest qui défendait ses troupes mises en cause, à l'Assemblée nationale du Québec, par les éclaboussures du grand frère libéral canadien.

Cet ironique revirement de situation trouve son explication dans les confidences que l'ex-directeur général du Parti libé-

ral du Canada (section Québec), Benoît Corbeil, a faites à *La Presse* en prévision de sa comparution devant Gomery. Selon lui, le « réseau libéral » a tout fait pour unifier les forces fédéralistes au Québec sous l'aile libérale. Pour cela, il fallait éliminer le Part conservateur au Québec. Ce réseau a donc convaincu l'ancien premier ministre Daniel Johnson d'abandonner la direction du Parti libéral du Québec pour laisser le champ libre à Jean Charest, lequel a bientôt quitté son poste de chef du Parti conservateur et convaincu certains de ses députés conservateurs de passer avec lui au Parti libéral du Québec. « De cette façon, a dit Corbeil, les conservateurs ne pouvaient plus diviser le vote fédéraliste aux élections. La stratégie a fonctionné. On a obtenu des résultats formidables aux élections (fédérales) de 2000, avec 44 % des voix, contre 41 % au Bloc, et un seul élu conservateur. » (« Parizeau avait raison, affirme Benoît Corbeil », André Noël et Vincent Marissal, *La Presse*, 21 avril 2005)

Ce témoignage, issu de l'intérieur même de la machine, indique l'ampleur de l'emprise du « réseau libéral » sur les destinées du Parti libéral du Québec et, partant, l'état de subordination de ce parti par rapport au Parti libéral Canadien.

Dans ce contexte, M. Charest a eu beau tenter de mettre son parti cadet à l'abri des scandaleuses combines de son grand frère, de nombreux relents de cette pourriture n'ont pas manqué de l'atteindre. En voici des exemples.

- **Everest et Jean Charest** ont fonctionné main dans la main depuis leurs premiers pas en politique à Sherbrooke. D'après la journaliste Kathleen Lévesque, « Un des co-fondateurs de l'agence, Jean-Pierre Bélisle, est un ami d'en-

fance de M. Charest. C'est par l'entremise de ce dernier que Claude Lacroix, vice-président au développement chez Everest est devenu, avec sa conjointe Suzanne Poulin, un des piliers de l'équipe Charest. Entre 1984 et 1998, Suzanne Poulin a été la collaboratrice de Jean Charest, alors au Parti progressiste-conservateur. Le couple Lacroix-Poulin a été très actif lors du difficile passage de Jean Charest à la tête du Parti libéral du Québec. Mais après la défaite électorale de 1998, Everest est disparu du paysage du PLQ et certaines amitiés se sont effritées. » (« Des liens qui traversent l'Outaouais », *Le Devoir*, 22 février 2005). D'autres amitiés se sont toutefois bien maintenues. Ainsi, lors de son passage devant Gomery le président d'Everest, Claude Boulay, a avoué avoir offert son expertise au Parti libéral du Québec, de 1995 à 2002, pour un montant de 190 124 $ (« Les commandites, le rêve de tout aspirant millionnaire », Bryan Miles, *Le Devoir*, 20 avril 2005).

▸ **Le cas Michel Guitard.**

(*Prise 1*) Alors qu'il était vice-président aux relations publiques du Groupe Everest, M. Guitard a travaillé au sein de l'état-major du maire Jacques Olivier lors de la campagne électorale municipale de l'automne 2001 à Longueuil. Le maire Olivier est un ancien ministre libéral fédéral. Au printemps 2002, Everest a décroché un important contrat de relations publiques de la municipalité au montant de 1,3 million. « D'aucuns y ont vu un retour d'ascenseur entre amis », selon la journaliste du *Devoir*, à laquelle M. Guitard a lancé sur un ton enflammé : « Ce

que je fais le soir et la fin de semaine, ça me regarde, et ce n'est pas lié au contrat obtenu ».

(*Prise 2*) M. Guitard a fait du « bénévolat » à titre de conseiller pour le PLQ lors de la campagne électorale de 1998. Cette bonne action a eu des conséquences fort heureuses pour lui par la suite puisque le Conseil exécutif lui a octroyé de lucratifs contrats pour conseiller Jean Charest, à titre de directeur des communications. En vertu d'un statut tout à fait singulier, puisqu'il ne faisait pas officiellement partie du personnel politique du premier ministre, M. Guitard s'est vu accorder, par l'entremise de MGTD-Communications et stratégies, une entreprise dont il était le seul actionnaire, un premier contrat du Conseil du trésor d'une valeur de 23 000 $ en 2003-04 afin de formuler le concept de réingénérie. Ensuite, le Conseil exécutif lui a donné, la même année, un second contrat de 32 500 $, puis, de février 2004 à février 2005, un troisième contrat pour des honoraires de 150 000 $, plus 40 000 $ en frais de voyage, pour effectuer 1 000 heures de travail, soit 20 heures par semaine, ce dernier contrat étant finalement renouvelé pour 2005-2006 au même tarif annuel de 190 000 $, tout inclus. Grand total sur trois ans : 355 000 $, plus 80 000 de frais de déplacement. À noter que cette forme de partenariat public-privé (PPP) qui consiste à remplacer un salarié à l'emploi du cabinet par une entreprise privée a coûté plus cher au gouvernement puisque M. Guitard a pris le relais d'une personne qui gagnait environ 100 000 $ par année. À noter aussi que son singulier statut permettait à M. Guitard de s'abriter derrière le paravent de son entreprise pour avoir

droit à certaines déductions fiscales qui réduisaient d'autant ses impôts. Bref, dans cette PPP, tout le bénéfice allait au privé au détriment du public.

(*Prise 3*) Devant le tollé que cette situation onéreuse et loufoque soulevait à l'Assemblée nationale, M. Charest a finalement dû modifier le statut de M. Guitard en le rémunérant comme salarié à titre de directeur des communications de son cabinet. (« Le statut particulier d'un ancien d'Everest devenu conseiller de Charest », Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 14 avril 2005 ; « Jean Charest régularise le statut de son directeur des communications », Jocelyne Richer, *Le Devoir*, 26 mai 2005)

- **Le cas Louis Pichette.** Il fut, à compter de la victoire libérale d'avril 2003, adjoint aux opérations dans le cabinet du premier ministre Jean Charest. Il a été établi devant Gomery que M. Pichette avait reçu, en tant qu'organisateur du Parti libéral du Canada aux élections de novembre 2000, 8 000 $ comptant en provenance de Groupaction. Il a remis sa démission à M. Charest le 21 mai 2005. À cette occasion, M. Charest a déclaré à l'Assemblée nationale qu'il n'avait lui-même aucune information sur les liens possibles entre Groupaction et le PLQ (« L'enquête Gomery fait monter la pression », Alec Castonguay et Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 23 mai 2005).

- **Le cas Claude Lemieux.** Il est directeur de la députation au cabinet de Jean Charest. Il fut attaché politique du ministre fédéral Alfonso Gagliano de 1997 à 2002. Lors de la campagne électorale fédérale de novembre 2000, il

occupait les fonctions de directeur des communications au Parti libéral du Canada (section Québec). Dans son témoignage devant Gomery, Benoît Corbeil, alors directeur général du PLC-Q, a affirmé lui avoir remis 6 000 $ en liquide pour son travail durant la campagne. M. Lemieux a nié cette affirmation. (« 59 000 $ en argent comptant remis en mains propres à des militants libéraux », Karim Benessaieh, *La Presse*, 10 mai 2005 ; « Qui sont-ils ? Qu'ont-ils reçu ? », Brian Myles, *Le Devoir*, 10 mai 2005)

- **Le cas Bruno Lortie.** Il est le directeur de cabinet de la ministre québécoise du Tourisme, Nathalie Normandeau. Aux élections de novembre 2000, il était directeur général adjoint du PLC-Q et organisateur des libéraux fédéraux pour la région de Québec. M. Corbeil a aussi affirmé devant Gomery lui avoir remis 15 000 $ comptant pour payer ses travailleurs d'élection. (mêmes sources)

- **Le cas Luc Bastien.** Il était, jusqu'au 10 mai 2005, directeur de cabinet du ministre québécois de la Justice, Yvon Marcoux. Juste avant la campagne électorale québécoise de 1998, M. Bastien, libéral de longue date et travailleur « bénévole » aux campagne électorales du Parti libéral du Québec, a reçu, via sa firme Contrefort, un mandat de 10 000 $ de la part de la firme Commando Communications de Bernard Thiboutot, pour élaborer une stratégie de mise en valeur des plaines d'Abraham. Or, M. Thiboutot a avoué devant Gomery (1) qu'il était le représentant de Gosselin Communication à Québec, (2) que le rôle principal de sa compagnie Commando était

de servir de paravent pour payer – à même les fonds versés par Jean Brault, de Groupaction – le personnel électoral pour la campagne des libéraux fédéraux en 2000 et (3) que le mandat de 10 000 $ accordé à Luc Bastien n'avait rien à voir avec les plaines d'Abraham, mais bien plutôt avec la réalisation d'une recherche sur les enjeux régionaux au Québec, laquelle pourrait éventuellement servir à la campagne électorale de Jean Charest en 1998 (« Commandites : De l'argent détourné pour la campagne de Charest en 1998 », Denis Lessard, *La Presse*, 10 mai 2005). Suite à ces révélations, M. Bastien a remis sa démission à M. Marcoux. Aux demandes répétées de l'opposition péquiste qui voulait savoir pourquoi messieurs Claude Lemieux et Bruno Lortie ne démissionnaient pas comme l'avaient fait Louis Pichette et Luc Bastien, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, a répondu : « Quand on parle de Claude Lemieux, quand on parle de Bruno Lortie, on parle d'abord et avant tout de gens qui font un travail exceptionnel et qui, s'ils ont été rétribués, ce dont ils rendront compte éventuellement, ç'a été contre services dûment rendus [sic] » (« Une autre démission au gouvernement Charest », Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 11 mai 2005).

- **Les cas de Manon Lecours et de France Dionne.** La première est conseillère politique auprès de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, et a été candidate libérale aux élections fédérales de 1997. La seconde a été nommée déléguée générale du Québec à Boston par le gouvernement Charest et a aussi été candidate libérale

aux mêmes élections fédérales. Or, dans son témoignage devant Gomery, Michel Béliveau, ex-directeur général du PLC-Q, a affirmé avoir remis 120 000 $ comptant (en provenance de Jacques Corriveau, publiciste de Pluri-Design) à Marc-Yvan Côté, ancien ministre libéral sous Bourassa devenu organisateur électoral pour le PLC-Q, à l'occasion de la campagne électorale fédérale de 1997. M. Côté a admis (1) avoir reçu cet argent, (2) ne pas l'avoir comptabilisé dans ses dépenses électorales et (3) l'avoir distribué, en tranches de 5 000 à 10 000 $ dans 18 circonscriptions de l'Est du Québec (« Des enveloppes bourrées d'argent. Marc-Yvan Côté reconnaît son "erreur" », Brian Myles, *Le Devoir*, 11 mai 2005). Le 10 mai 2005, l'opposition péquiste a tenté de savoir si une partie de cet argent sale avait servi à financer les campagnes électorales de mesdames Lecours et Dionne. Pour toute réponse, l'opposition s'est fait accuser d' « aller à la pêche » et de « faire de la culpabilité par association » (« Chèque ou argent liquide, du pareil au même, dit Benoît Pelletier », Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 12 mai 2005).

- **Le « fonds numéro 2 » de Julie Boulet.** Mme Boulet est ministre déléguée aux Transports dans le gouvernement de M. Charest. Aux élections fédérales de novembre 2000, elle a été candidate du PLC dans le comté de Champlain. Dans son rapport au Directeur général des élections, elle a déclaré qu'environ la moitié des contributions financières à sa campagne étaient regroupées dans un fonds de 33 734 $, identifié simplement comme « fonds numéro 2 ». L'opposition péquiste a voulu savoir si cette mystérieuse contribution aurait pu provenir de

l'argent des commandites. Mme Boulet a répondu n'avoir « jamais reçu de montants d'argent illégaux » (« L'opposition péquiste talonne Julie Boulet », Jocelyne Richer, *Le Devoir*, 13 mai 2005, « Charest prend la défense de Julie Boulet », Martin Ouellet, *Le Devoir*, 14-15 mai 2005).

- **La contribution camouflée de Groupaction au PLQ.** Au début d'avril 2005, le patron de Groupaction, Jean Brault, a déclaré sous serment devant le juge Gomery, qu'il avait payé, le 16 novembre 1998, soit durant la première campagne électorale provinciale de M. Charest, une facture de 50 000 $ au Groupe Everest, officiellement pour « honoraires de développement et pour la collaboration à des projets spéciaux ». M. Brault a soutenu qu'en payant cette fausse note pour des services jamais rendus, il savait qu'il faisait, suite à une requête spéciale du responsable du programme des commandites, Chuck Guité, « une contribution politique destinée au Parti libéral du Québec, qui devait être transmise par le Groupe Everest, qui avait une proximité avec le Parti libéral du Québec ». Rappelons ici, tel qu'on l'a vu plus haut, que c'est au sujet de cette contribution détournée que Claude Boulay de Everest avait tenté d'amener M. Brault à se parjurer devant Gomery. Devant cette troublante révélation, M. Charest a affirmé : « Des allégations non fondées sont pour moi des rumeurs », ce même si la facture de Everest et le chèque de Groupaction avaient été mis en preuve devant le juge (« Les libéraux de Jean Charest éclaboussés par Jean Brault », Denis Lessard, *La Presse*, 8 avril 2005). Le député péquiste Stéphane Bédard a d'ailleurs révélé à l'Assemblée nationale que

Everest avait récolté 730 000 $ en contrats du Parti libéral de Jean Charest durant la campagne électorale de 1998 (« La loi a clairement été transgressée estime Pierre-F. Côté », Denis Lessard, *La Presse*, 22 avril 2005).

- **Le financement par Giuseppe (Joe) Morselli et Alain Renaud.** Giuseppe (Joe) Morselli est ce proche collaborateur d'Alfonso Gagliano que Benoît Corbeil, ex-directeur général du PLC-Q, avait présenté à son successeur Daniel Dezainde comme le *vrai boss* du Parti libéral du Canada. Celui-ci redoutait cependant ses excès colériques au point de demander la protection de la GRC (« Joe Morselli, le vrai patron des libéraux fédéraux. L'ami de Gagliano n'hésitait pas à recourir aux menaces pour imposer son autorité », Brian Myles, *Le Devoir*, 12 mai 2005). Morselli exigeait de Jean Brault de l'argent, parfois en liquide, pour le PLC et demandait que des employés politiques soient payés par Groupaction. Ce joyeux personnage a aussi joué un rôle important dans le financement du PLQ durant la campagne électorale de 1998. Selon *La Presse*, on retrouve son nom dans l'agenda interne de la campagne de M. Charest à l'époque ; il avait notamment été responsable d'un lunch-bénéfice qui a procuré 60 000 $ au PLQ le 26 octobre 1998 et faisait officiellement partie, avec Alain Renaud, du comité de financement du parti de M. Charest (« Les libéraux de Jean Charest éclaboussés par Jean Brault », cité plus haut). Alain Renaud a été président de ce comité de financement de 1996 à 1999. Il a aussi été, à peu près au même moment, employé par Groupaction en tant qu' « ouvreur de porte » auprès du gouvernement de M. Chrétien et collecteur de fonds pour diverses activités

du PLC-Q. À ce titre, il a reçu de Groupaction, entre 1996 et 2000, des honoraires de 1.1 million $ et s'est fait rembourser des dépenses à la hauteur de 240 000 $ (« 1,1 million à un lobbyiste libéral pour du "démarchage" », Karim Benessaieh, *La Presse*, 8 avril 2005).

▸ **L'enquête sur Robert Charest.** Ce frère de Jean Charest a été embauché en 1996 par la Société immobilière du Canada (SIC), un organisme qui gère les terrains du fédéral et relève du ministre des Travaux publics, c'est-à-dire de Alfonso Gagliano au moment où se déroule notre édifiante histoire. Le contrat de la firme Gestpro, appartenant à M. Charest, devait se terminer en avril-mai 1998. Dans une lettre manuscrite envoyée le 22 octobre 1998 à son supérieur hiérarchique, Michel Couillard, vice-président de la SIC, se plaint des pressions inacceptables exercées sur lui par le ministre Gagliano et son chef de cabinet, Jean-Marc Bard, organisateur de longue date des libéraux provinciaux, ami de Jean Pelletier (chef de cabinet de Jean Chrétien) et de Claude Boulay (Everest), pour que le contrat de Robert Charest soit prolongé, « étant donné que son frère passait désormais sur la scène provinciale et que les libéraux fédéraux voulaient l'aider ». De fait, le contrat a été prolongé jusqu'en septembre 1998. Une enquête interne menée après coup par la SIC « a démontré que M. Charest n'a vendu que deux terrains et qu'il a touché 6 000 $ en commissions, 159 000 $ en honoraires et 22 236 $ pour ses dépenses. Selon les vérificateurs, M. Charest a été rémunéré pour des services non rendus et a obtenu des remboursements pour des dépenses non reliées aux affaires de la SIC » (« La GRC enquête sur

Robert Charest », *Le Devoir*, 20 février 2002). En juin 2003 cependant, soit deux mois après la victoire de Jean Charest au Québec, la GRC a fermé le dossier Robert Charest, sans fournir aucune espèce d'explications. Honni soit qui mal y pense !

- **L'affaire Frigon.** Cette affaire, à la fois hautement rocambolesque et profondément significative, nécessiterait un chapitre à elle toute seule. Tentons de la résumer en quelques tableaux.

  Tableau 1. Le Devoir des 23 et 24 mars 2002 révèle en première page (1) que le Parti libéral du Québec s'est associé à Groupaction pour mandater une firme de détectives privés afin d'enquêter sur Gaétan Frigon, démissionnaire récent de son poste de président-directeur général de la Société des alcools du Québec ; (2) qu'une première réunion a eu lieu en octobre 2001 entre Pierre Bibeau, organisateur en chef du PLQ, Jean Brault, président de Groupaction et un détective privé : (3) que M. Bibeau reconnaît avoir accepté l'invitation de M. Brault parce que celui-ci souhaitait « établir le pont avec le parti » ; (4) que cette rencontre a porté sur la SAQ et son président de l'époque ; (5) qu'une seconde rencontre s'est tenue le 14 décembre 2001 dans les bureaux de la firme de détectives privés où M. Bibeau était accompagné, cette fois, par le chef de cabinet de Jean Charest (alors chef de l'opposition à l'Assemblée nationale), Ronald Poupart ; (6) que les deux piliers du PLQ sont repartis avec un rapport préliminaire de 20 pages ; (7) que M. Poupart a reconnu avoir lu ce rapport qu'il ne considérait « pas très bon » et qu'en consé-

quence, « on ne s'en était pas servi en Chambre » ; (8) que ce rapport, fondé en partie sur des filatures de la voiture de M. Frigon, était truffé de sous-entendus et soulevait des doutes sur sa probité ; (9) que ces derniers temps, le député libéral Jacques Chagnon avait posé des questions en Chambre concernant un terrain devant servir au futur siège social de la SAQ (« Le PLQ et Groupaction traquent Frigon », Kathleen Lévesque, *Le Devoir*, 23-24 mars 2002).

Tableau 2. Le lendemain, M. Charest a déclaré :

Le Parti libéral du Québec n'a jamais commandé, mandaté ou payé à qui que ce soit [sic] *pour aucun rapport sur M. Frigon. On n'a jamais rien eu à voir avec ça. Ce rapport est allé nulle part parce que les gens à qui il a été remis ne trouvaient pas ça véridique... [c'est] une tempête dans un verre d'eau... C'est des histoires rocambolesques. Il y a quelqu'un qui disait avoir des informations et qui a transmis ça à quelqu'un de chez nous, qui ne les a pas trouvées crédibles.* » (« Charest nie avoir mandaté un détective », Mario Cloutier, *Le Devoir*, 25 mars 2002).

Tableau 3. La journaliste Lévesque révèle (1) que le chef de cabinet de Jean Charest, Ronald Poupart, a lui-même donné des instructions au détective privé pour qu'il enquête sur Gaétan Frigon, (2) que le PLQ s'est servi au moins une fois du rapport préliminaire pour aiguiller les recherches journalistiques, (3) que l'avocat de M. Frigon étudie la possibilité d'intenter des poursuites et déclare : « Dans les mœurs politiques du Québec, ça m'apparaît comme une première. Ça donne un choc ! » (« Poupart a

donné des instructions au détective », *Le Devoir*, 26 mars 2002).

Tableau 4. On a ensuite appris (1) que Frigon intentait une poursuite pour un million de dollars en dommages moraux et exemplaires contre les responsables de l'enquête, (2) que son avocat, Pierre Fournier, a répondu, un peu embêté, aux journalistes qui voulaient savoir pourquoi le Parti libéral n'était pas visé par ces démarches légales même si M. Charest avait reconnu que son parti détenait le rapport du détective : « Belle question !... J'ai pris pour acquis que c'était Groupaction qui avait le rapport. J'ai pris pour acquis que nous n'avions pas la preuve que le Parti libéral détenait le rapport », (3) que le critique libéral en matière de justice, Jacques Dupuis, avait demandé au gouvernement péquiste d'ordonner une enquête indépendante sur les agissements de son propre parti dans cette embauche de détective privé (« Frigon exigera un million », Robert Dutrisac et Kathleen Lévesque, *Le Devoir*, 27 mars 2002). Aussi surprenant que cela puisse paraître, cette affriolante histoire s'est terminée en queue de poisson : pour des raisons qui échappent à toute logique apparente, le gouvernement péquiste n'a pas institué l'enquête réclamée par les libéraux et on n'a plus jamais entendu parler de la poursuite de Frigon. Toutefois, savoir que l'avocat chargé de cette poursuite, Me Pierre Fournier, a éventuellement défendu aussi les intérêts de Alfonso Gagliano devant la commission Gomery, aide peut-être à comprendre à la fois pourquoi la poursuite de Frigon ne mettait pas en cause le Parti libéral du Québec et pourquoi cette poursuite n'a jamais été mené à terme. Il n'en reste

pas moins que cette affaire Frigon aura servi à illustrer un aspect fondamental du scandale des commandites, à savoir que l'argent sale produit par les commandites aura servi non seulement à engraisser les publicitaires libéraux, les travailleurs d'élection libéraux et les deux partis libéraux, mais aussi à éponger les frais des services clandestins, du genre espionnage par des détectives, que l'on se rend entre membres de la très fédéraliste « famille » libérale. Ces petits services maffieux, comme chacun le sait, ont tendance à s'avérer plutôt onéreux !



(*Le Devoir*, 29 mars 2002)

On veut bien croire, comme l'a affirmé le ministre Benoît Pelletier à l'Assemblée nationale en avril dernier, que les commandites, c'est « une opération fédérale [menée par des] acteurs fédéraux », mais il nous semble qu'en cette matière comme dans tant d'autres, les compétences fédérales empiètent cavalièrement sur les compétences provinciales.

On veut bien croire que M. Charest n'est personnellement informé d'aucun lien entre Groupaction et le Parti libéral du Québec, mais cela mettrait définitivement à mal notre entendement de ce qu'on appelle habituellement la vérité.

On veut bien croire, avec M. Charest, que ce qu'il ne faut pas oublier dans cette affaire des commandites, outre les « tentatives de salissage » auxquelles s'adonnent les péquistes à l'Assemblée nationale, c'est que « 99.99 % des gens qui font de la politique le font de façon honnête ». Si nous donnions foi à cette joviale croyance de M. Charest, nous serions fortement tentés de croire aussi, compte tenu de ce que nous venons d'établir sur les pratiques commanditées du parti libéral cadet, que 99,99 % du 00,01 % des politiciens malhonnêtes sont des libéraux...

À la prochaine !

La rédaction de cet aide-mémoire se poursuivra après que Gomery nous fera rapport de ce qui s'est passé dans le scandale des commandites.

Nous y aborderons alors divers sujets, dont les suivants :

- comment les commandites ont corrompu, outre le Parti libéral du Canada, le système électoral au Canada et au Québec, le système judiciaire (nomination des juges et

attribution de contrats aux bureaux d'avocats), Radio-Canada (affaire Scully et autres), plusieurs sociétés d'État (Postes Canada, Via Rail, la Banque de développement du Canada, les Internationaux des sports de Montréal, la Société du Vieux-Port de Montréal, la Société immobilière du Canada), la Gendarmerie royale du Canada, etc ;

- comment de nombreux appareils publics (Bureau d'information du Canada, Patrimoine Canada, Bureau du Conseil privé) et « privés » (Conseil pour l'unité canadienne, Fondation Bronfman) ont été conjointement impliqués dans la conception et la gestion d'une immense machine secrète de propagande anti-souverainiste, active dès 1993 ;

- comment le gouvernement canadien a opéré un fonds clandestin, doté d'au moins 800 millions entre 1994 et 2003, géré à partir du bureau du premier ministre Chrétien et hors la connaissance des représentants du peuple, pour promouvoir l'unité canadienne ;

- comment le scandale des commandites s'inscrit dans un ensemble de gigantesques pratiques scandaleuses commises sous l'administration Chrétien-Martin et qu'on évite de rappeler à notre mémoire : le registre des armes à feu (coûts vertigineux d'environ 2 milliards encore inexpliqués), le programme du Développement des ressources humaines (financement de projets très contestables dans des comtés libéraux qui ne se qualifiaient pas), le paiement de centaines de millions à des morts, à des détenus et à des personnes vivant à l'étranger de remboursement pour de

supposés coûts de chauffage, le contournement des règles d'embauche au ministère de la Défense qui a coûté plusieurs de centaines de millions par année depuis 1995, des irrégularités dans des subventions de 490 millions à Industrie Canada, etc ;

- comment messieurs Chrétien et Martin ont tous deux été impliqués dans diverses pratiques scandaleuses (Auberge Grand'Mère, Earnscliffe, etc) ;

- comment, même si les chiens de garde ont aboyé, même si les détecteurs de fumée ont émis leurs stridents avertissements, même si les sonnettes d'alarme ont retenti dans les couloirs du gouvernement, les commandites ont pu se développer impunément jusqu'à ce que leurs nauséabondes activités soient étalées dans les médias ;

- comment la corruption était déjà bien ancrée dans les gouvernement Trudeau et Mulroney ;

- comment la répression anti-souverainiste illégale et subversive avait déjà été pratiquée par Trudeau dans les années 1960 et 1970 ;

- comment, finalement, le scandale des commandites s'explique par la conjugaison de divers facteurs, dont les suivants sont fondamentaux : (1) l'adhésion du gouvernement du Canada à une idéologie d'unité nationale qui sert à justifier absolument tous les comportements, même les plus répréhensibles, (2) une tendance historique du gouvernement canadien à agir de façon autoritaire et anti-démocratique sans égard aux représentants du peuple, tant fédé-

raux que provinciaux et (3) l'accès du gouvernement canadien à des quantités phénoménales de fric qu'il peut dépenser à profusion et à tout propos, comme bon lui semble.

Post-scriptum : pour bien se documenter sur ce qui était connu des commandites avant même que Gomery ne commence son enquête, il faut lire *Le dossier noir des commandites* de Jacques Keable, paru chez Lanctôt Éditeur en 2004. ❑

LIRE

Lire les essais

Journaux de guerre et de prison
-Louis Riel 182

La pensée impuissante. Échec et mythes nationaux canadiens-français
-Gérard Bouchard 185

Les raisons de la colère
-Yves Michaud 190

Le sens de la vie
-Jean Grondin 196

Livres reçus 204

Index des auteurs — 2005 208

Index des annonceurs 219

LOUIS RIEL
Journaux de guerre et de prison, Présentation, notes et chronologie métisse, 1604-2006, par Ismène Toussaint, Montréal, Stanké, Quebecor Media, 2005, 348 pages.

Pendant la crise qui oppose les Métis de l'Ouest au gouvernement fédéral du Canada, Louis Riel rédige un *Journal de guerre*, dit de Batoche, qui couvre la période du 1er septembre 1884 environ au 10 mai 1885. Les Métis sont écrasés et Riel est fait prisonnier. Il est emprisonné à Régina. Du 5 au 28 août 1885, il écrit un *Premier journal de prison*, et du 3 au 28 octobre 1885, un *Second journal de prison*. Ce sont ces textes dont Ismène Toussaint donne ici une édition critique.

Riel a subi un procès marqué de graves irrégularités. Il fut pendu le 16 novembre 1885, à Régina, malgré de nombreuses protestations contre cette pendaison au Québec et aux États-Unis. Wilfrid Laurier avait pris la défense de Riel et réclamé l'amnistie pour les Métis. Honoré Mercier, premier ministre du Québec, tenta de sauver Riel mais en vain. John Macdonald, premier ministre du Canada, ne rêvait que de vengeance. C'est pendant ces jours sombres qui précédèrent la pendaison du chef métis qu'il déclara: « Riel sera pendu même si tous les chiens du Québec devaient aboyer en sa faveur ».

Les trois textes que publie Ismène Toussaint nous permettent de connaître intimement Louis Riel pendant les derniers mois d'une existence tragique. Cet homme était victime des représailles du pouvoir fédéral contre le peuple métis et les Canadiens français qui étaient les fondateurs du Manitoba, et qui étaient à la recherche d'un statut politique. Ces trois journaux nous le montrent très digne, magnanime, bien supérieur à ses accusateurs, entièrement dévoué à la cause de son peuple, convaincu d'avoir le droit pour lui. Il pardonne à ses ennemis et prie pour eux. Il ne voudrait pas mourir mais accepte la volonté de Dieu.

On peut discuter de l'orthodoxie de certains aspects de la spiritualité de Louis Riel. Elle peut nous sembler parfois étrange, bizarre même. Pourtant, cet homme, qui est emprisonné par ses adversaires et condamné à mort, fait preuve d'un courage et d'une grandeur exceptionnels. Sa voix a parfois des accents qui rappellent les prophètes de l'Ancien Testament. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut rester impassible devant l'injustice dont il est la victime.

Le livre d'Ismène Toussaint est présenté par Gabriel Dufault, président de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, par Raymond Cyr, leader de la Communauté métisse de l'Estrie, préfacé par Gilles Rhéaume. Il nous offre aussi plusieurs autres documents dont la Présentation d'Ismène Toussaint, un court texte de Louis Riel, « Soyons Métis canadiens-français », d'autres textes de Gilles Rhéaume, Henri Bergeron, Guy Bouthillier, Jean Morisset, Jean-Luc Forest, et surtout une « Chronologie de la vie de Louis Riel et des principaux événements de l'histoire des Métis canadiens-français du Manitoba 1604-2006 ». Cette chronologie d'une centaine de pages d'Ismène Toussaint est très précieuse, très documentée et

permet de mieux comprendre le sort qui a été fait aux Métis au Canada, et le traitement réservé au fait français. Ajoutez à cela une bibliographie d'une vingtaine de pages et vous comprendrez que cet ouvrage est très précieux, très savant, et en même temps très facile à lire et à consulter.

Le traitement qui a été servi aux Métis du Manitoba et à Louis Riel en particulier est inique. Ce sont les Métis et les Canadiens français qui ont fondé le Manitoba, et ils ont été traités comme des criminels. En 1890, l'anglais devient la seule langue à l'Assemblée législative et dans les tribunaux du Manitoba. La même année, on abolit les écoles confessionnelles et en 1916, la Loi Thorton abolit l'enseignement du français dans les écoles manitobaines. En 1998, la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart, présente des excuses « aux peuples autochtones pour les gestes passés du gouvernement fédéral », mais, commente l'auteur, ces excuses « ne seront jamais suivies d'aucune mesure concrète ».

L'histoire de Riel est tragique. Elle illustre de façon dramatique le traitement que le Fédéral a réservé aux Métis et au fait français au Canada. Il faut remercier Ismène Toussaint de nous rappeler les raisons de ne pas oublier.

Paul-Émile Roy

GÉRARD BOUCHARD
***La pensée impuissante. Échec et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Boréal, 2004**

Ce livre forme, à vrai dire, avec le précédent, *Les deux chanoines*, un seul et même livre. La conférence, *Raison et contradiction*, expose le cadre théorique dans lequel il s'inscrit et constitue en quelque sorte son introduction. Ce triptyque s'adosse à son tour à *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*. Ce livre, on le sait, a fait date et fut honoré par le prix du Gouverneur général.

Dans cette oeuvre, l'auteur avait pris quelque distance vis-à-vis l'historiographie modernisante à laquelle il continue cependant d'appartenir quoi qu'il en ait dans la mesure où il s'efforçait de prendre thématiquement en compte les représentations collectives, les représentations culturelles, notamment l'imaginaire national, cette entité quasi impalpable et pourtant, à sa façon, hyper-réelle. Pour l'historien social qui se veut scientifique, cette matière essentiellement subjective et réputée volatile représente un défi majeur. L'action humaine est d'entrée de jeu médiatisée par des représentations, donc des systèmes symboliques et, bon gré mal gré, le sociologue doit l'affronter comme telle. Mais comment cerner cette réalité floue et l'encapsuler dans des formules précises et vérifiables ? Ces représentations collectives riches de sens mais ambiguës ne risquent-elles pas d'introduire dans l'explication causale « toutes sortes de distorsions que la réalité quotidienne devrait normalement invalider » ? Ce devoir-être, en apparence si innocent, trahit, je le crains, un postulat positiviste et déterministe. En présence de l'écart entre le réel et la représentation, celle-ci ne doit-elle pas se soumettre aux faits, à l'autorité de la science ? La « conscience » ne doit-elle pas s'accorder à « l'ambiance » (Jean Lemoyne). Toute représentation identitaire, notam-

ment nationale, n'est-elle pas suspecte, artificielle, voire erronée ? Alors le sociologue, scientifiquement armé, doit corriger cette « conscience fausse ». Ce parti-pris théorique est lourd de conséquences. Selon cette conception, en effet, nous aurions été canadien-français « par erreur » (Daniel Dagenais). Nous devrions donc consentir sans réserve à notre être vrai, c'est-à-dire à notre américanité. La véritable histoire du peuple québécois est celle de son implantation continentale. Puisque nous avons toujours été américains et modernes sans le savoir, nous devons nous réconcilier sans états d'âme avec notre destinée américaine. Alors pourquoi vouloir un État indépendant qui soit pleinement nôtre, le lieu et l'organe de notre vouloir commun, si le projet ultime est de consentir enfin à ce que nous avons toujours été à notre insu.

Comme on pouvait s'y attendre, on n'a pas manqué de relever chez Bouchard comme un hiatus entre l'historien et le citoyen : le projet de la souveraineté ne s'appuie pas sur un véritable sujet national, puisque délesté de sa mémoire, sans épaisseur historique, vide par sa volonté éperdue d'ouverture à la modernité radicale. Comme si une nation purement civique, sans souche ethnique, pouvait exister quelque part dans le monde. Les nations réputées les plus civiques ont toutes été portées à l'origine par une ethnie et, devenues civiques, conservent les traces de leur origine. Dans le cas des États-Unis, John Jay le reconnaissait volontiers et n'en éprouvait aucune mauvaise conscience : « *Providence has been pleased to give this one connected country to one united people – a people descended from the same ancestors, speaking the same langage, professing the same religion, attached to the same principles of governement, very similar in their manners and customs* ». Tout État-nation est à la fois ethnique, cultu-

rel et civique, selon des formes et des modalités chaque fois singulières.

Les Patriotes aspiraient à dépasser l'ethnoculturel par le civique ; ils y furent refoulés de la manière que l'on sait, *manu militari*. Comment la nation aurait-elle pu survivre autrement qu'en survalorisant sa composante culturelle ? *La pensée impuissante* étudie la période qui a suivi leur échec (1850-1960). « le long hiver de la survivance » où prédomine « la pensée équivoque ». Ce type de pensée se définit par opposition à la « pensée radicale » et à la « pensée organique ». Chaque société est traversée par toutes sortes de tensions. Devant le « contradictoire », on peut trancher dans le vif, choisir l'un des termes de l'antagonisme, et le mythe relayant la pensée, agir résolument en conséquence. Par rapport à la complexité de la situation, la pensée radicale peut paraître outrageusement simplificatrice et unilatérale, mais on ne peut lui reprocher l'indécision. Telle est l'idéologie jacobine en France, le communisme soviétique, les fascismes. La pensée dite organique s'applique à dépasser la contradiction en accommodant les deux termes de la tension dans une troisième instance qui opère la synthèse. La pensée équivoque ou fragmentaire, elle, reste prise dans la juxtaposition des contraires, confuse ou syncrétique et incapable d'une action efficace.

Le corps de l'ouvrage vise à démontrer à travers « l'analyse d'un groupe de penseurs (un peu acteurs aussi) canadiens-français très influents », de la période 1850-1960, la prédominance de la pensée équivoque. Parmi plusieurs écrivains, l'auteur a retenu quatre figures typiques : Arthur Buies, (1840-1901), Edmond de Nevers (1862-1906), Edouard Montpetit (1881-1954), Jean-Charles Harvey (1899-1967). Dans le chapitre final, il revient sur la pensée de Groulx et

répond à certains de ses contradicteurs. On l'aura compris, ces monographies ne s'attachent pas à étudier ces auteurs pour eux-mêmes mais servent à illustrer le syncrétisme et l'impuissance d'un certain imaginaire national.

Conformément à la vulgate moderniste, la lecture qui nous est proposée ici est impitoyable. Nous avons vraiment changé d'époque, mais la nôtre se définit, aujourd'hui encore, en opposition à cette « Grande Noirceur ». Sous le mode du rejet global nous sommes encore captif de cette période jugée honteuse parce que nous aurions peut-être *pu*, sinon agir, du moins rêver autrement. Peut-être aurions-nous *dû* épouser plus franchement l'ambition radicale telle que l'ont incarné les États-Unis, même si en l'occurrence la norme était plutôt l'exception parmi les collectivités neuves. Ce jugement sévère affleure dans certains passages :

> *« [...] de véritables utopies de rupture (par exemple : la* manifest destiny *aux États-Unis, le mythe de métissage et de la nouvelle race au Mexique, l'indigénisme en Amérique latine...) auraient brisé le syncrétisme et auraient soit largué, soit incorporé autrement la référence terrienne et traditionnelle. Elles auraient exploité la thématique de l'indianité. Elles auraient justifié une attache paysanne à la manière de Jefferson et Jackson, dans une apologie de la petite propriété, de l'émancipation individuelle et responsable, de la liberté éclairée par l'éducation, épanouie dans une société laïque, républicaine. Ou bien elles auraient inséré le projet rural dans un rêve écologique, comme en Nouvelle-Zélande. Elles auraient pu se faire subversives, rêver à des actions de contestation de l'ordre existant (comme à Haïti), imaginer une mobilisation des classes populaires contre l'ordre économique et social (comme en Australie). Enfin, comme je l'ai indiqué, elles*

auraient pu situer l'ailleurs de l'utopie au coeur même de vieil habitat laurentien, mais réaménagé selon un modèle original, comme l'avaient fait les Patriotes, comme allaient le faire dans la seconde moitié du XXe siècle les projets d'affranchissement portés par le mouvement felquiste d'abord, par les partis souverainistes ensuite. (p.50)

Mais, était-ce vraiment le cas ? À court terme, après l'échec (d'ailleurs prévisible) des Patriotes, une nouvelle stratégie de rupture était-elle envisageable ? Le rêve de la reconquête était à la fois obsédant et impossible. En contrepoint, G. Bouchard, comme d'autres, l'admet : la situation avait quelque chose de tragique. L'horizon était bouché. Malgré tout, contre vents et marées, l'exigence de la reconquête ne fut jamais abandonnée. Bien plus, elle supplante l'inhibition des mythes dépresseurs, comme il l'affirme avec raison :

[...] ce qui se dégage clairement de mes analyses, c'est que la pensée canadienne-française de cette époque est entièrement traversée par la thématique de la reconquête – en contrepartie du sentiment de l'échec- bien plus que par celle de la survivance. De même, toute la rhétorique du repli sur soi m'apparaît extrêmement réductrice. (p.249)

Ainsi, en dépit du traumatisme de la Conquête (malencontreusement aplatie en Cession), le projet national de la reconquête fut vivant et agissant, même durant cette période désespérante. Au moment où nous sommes à nouveau tentés par la « pensée équivoque », il est bon de se rappeler la continuité de cette ambition, la plus profonde de notre histoire. Alors, pourquoi, sommes-nous si durs avec notre passé canadien-français ? Dans un texte récent, G. Bouchard a répondu avec à propos à cette question et tempère sa propre sévérité. « C'est le symptôme le plus courant des petites nations qui ont été longtemps dominées et sont

restées trop pénétrées du sentiment de leur propre fragilité. Elles cultivent la mésestime de soi et ont tendance à se percevoir à travers le regard de l'autre, auxquelles elles se croient volontiers inférieures. Si bien qu'à la fin, elles sont encore plus petites et ressentent encore plus vivement le besoin de démontrer qu'elles pourraient être grande, plus grandes même que les autres – en quoi elles trouveront ensuite une autre raison de se désoler. (« Dérapage de la mémoire », *La Presse*, 13 mai 2004, A-21).

Il n'y a pas de honte à être une petite nation bien qu'elle soit souvent perçue comme ethnocentriste, xénophobe et subversive du simple fait qu'elle est minoritaire. On devrait plutôt se réjouir du fait qu'elles s'efforcent de substituer l'autonomie à la dépendance, le courage à l'abandon devant l'adversité.

Jean Roy

YVES MICHAUD
Les raisons de la colère, Fides, 2005, 434 p.

Et puis, je participais également d'une autre tradition par mes origines. Une tradition où le drapeau comptait, où l'on savait ce que nation voulait dire. D'autant que le gaullisme, tel que je le concevais, me permettait de surmonter ces contradictions. Il n'était ni de droite ni de gauche. À mes yeux, il prenait à l'une et à l'autre ce qu'elle avait de meilleur. Il fallait donc que je contribue à le faire vivre. Je ne me doutais pas que ce principe allait inspirer toute ma carrière politique.

Philippe Seguin, *Mémoires*

Pour les commentateurs politiques qui sévissent dans nos quotidiens, Yves Michaud est le représentant d'une vieille garde revancharde au Parti québécois, les purs et durs, nationalistes aux penchants ethniques, réactionnaires, souvent intolérants, obsédés par la question linguistique, qu'il faudrait chasser pour faire place aux nouveaux souverainistes, modernes et cosmopolites, urbains et métissés. Mais pour l'homme de culture, Yves Michaud est un patriote à l'ancienne qui cultive les vieilles vertus nationales et lutte pour l'indépendance de son peuple. Pour contourner l'omerta des maîtres censeurs, il faut lire Michaud plutôt que lire ce qu'on écrit sur lui. À la manière d'Olivar Asselin, l'homme a beaucoup écrit, surtout des articles et des conférences, mais peu de livres. Il a rassemblé dans *Les raisons de la colère* plusieurs de ses écrits du dernier demi-siècle. On y retrouve un homme libre qui, à travers le journalisme, la politique active, le militantisme ou la diplomatie, a servi les intérêts du Québec avec ou sans l'accord des élites en place et des modes intellectuelles qui font du nationalisme une doctrine périmée plutôt qu'une vertu politique indispensable au bon gouvernement des hommes. Éditoriaux, articles, conférences, lettres personnelles, la matière est touffue et la culture de l'auteur apparaît pour ce qu'elle est : authentique, riche, profonde, travaillée par la lecture des grandes oeuvres de l'intelligence occidentale.

Les raisons de la colère est divisé en cinq chapitres, « L'Affaire Michaud », « Le journaliste », « Le député et le diplomate », « Robin des banques » et « Le militant ». Les premiers textes sont parus dans *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, les derniers nous sont contemporains. Les autres s'étalent sur cinquante ans de vie active. On y suit le parcours de Michaud, journaliste, député, fondateur du *Jour*, délégué général du Québec à Paris, militant indépendantiste, défenseur de la

langue française et aujourd'hui critique d'un certain capitalisme qu'il croit ennemi de la richesse des nations. Michaud pose les questions qu'il faut à son temps et suit le peuple québécois dans son évolution, quelquefois avec un peu de retard, d'autres fois en le précédant. Le fait mérite d'être relevé. Sans être tardive, la conversion de Michaud à l'indépendance n'est ni précoce, ni spontanée. Il n'est pas des premiers indépendantistes et vote encore pour le Parti libéral de Robert Bourassa en 1970 en accusant les séparatistes de conduire le Québec à la « catastrophe nationale ». Il garde une certaine défiance envers le nationalisme intégral – encore en 68, Michaud affirme n'avoir jamais été un « nationaliste d'école » et se permet contre eux quelques flèches en précisant qu'il n'est « pas issu des milieux qui ont longtemps véhiculé chez nous le nationalisme classique ou traditionnel dont les figures de proue étaient Bourassa, le chanoine Groulx et un peu plus tard le journaliste André Laurendeau » (p.150). Et s'il rejoint, au tournant des années 70, les partisans de l'indépendance, c'est parce qu'il accède à la conviction que c'est l'avenir même du fait français en Amérique qui est menacé au sein des frontières canadiennes. Ceux qui connaissent un peu l'histoire de l'affirmation linguistique québécoise savent le rôle exemplaire de Michaud dans la résistance au *Bill 63* du gouvernement Bertrand. Michaud est appelé à jouer dans une nouvelle pièce : il sait quel rôle il y tiendra ; celui d'un gardien de la langue et de l'intégrité du combat souverainiste. Pendant longtemps, il sert le mouvement en participant toujours assez directement à sa direction politique – Michaud n'est pas éloigné du pouvoir péquiste. Au tournant des années 2000, son engagement national prend une nouvelle dimension suite à la conversion en masse des élites souverainistes au multiculturalisme. La délirante Affaire Michaud servira de révélateur de ce nouvel état d'esprit. Michaud n'était pas

un nationaliste d'école ; il l'est devenu, et incarne de ce fait ce qu'il y a de mieux dans la lutte pour l'indépendance. Il s'approprie Groulx, dénonce l'amnésie volontaire des nouveaux souverainistes, et se fait professeur d'énergie nationale. Pour cela, il passe désormais pour un pur et dur. En fait, s'il détonne dans l'espace médiatique, c'est parce qu'il refuse de congédier la mémoire et les prétentions légitimes de la majorité historique française. La désertion passe généralement pour une marque de lucidité sur un champ de bataille que même les généraux ont fait le pari d'abandonner. Michaud n'est pas de cette pâte molle dont sont faits les hommes d'aujourd'hui. Clémenceau aimait rappeler que « dans la guerre comme dans la paix, le dernier mot est à ceux qui ne se rendent jamais ». Michaud refuse de renoncer à la lutte nationale, et particulièrement au combat linguistique. Michaud est un résistant. Dans un petit texte qui date de 2004, le militant nationaliste proposera une image positive de l'aile la plus militante du Parti québécois.

> *Pendant ces années de déliquescence, il fallait bien que des* purs et durs *gardent la vieille maison de l'indépendance. Ils ont été honnis, conspués, le sont toujours par une majorité muette et obéissante aux diktats de l'appareil du Parti. Certains ont quitté la scène, emportant avec eux leur rêve évanoui. D'autres restent, humiliés et offensés, espérant contre toute attente que le peuple deviendra enfin maître en sa demeure. Le temps passe. Plusieurs sont morts dans un pays inachevé. Comme porteurs de mémoires nous leur devons d'avoir travaillé à une grande oeuvre. L'histoire retiendra qu'ils auront labouré les champs de l'avenir.*

À sa manière, Yves Michaud donne l'impression d'être un vieux gaulliste contemporain de la résistance, compagnon de la Libération, qui appelle les siens au redressement parce

qu'il voit sa patrie s'affaler. « J'irai jusque dans la désespérance pour apporter ma contribution, si modeste soit-elle, au lever du jour où le Québec entrera dans l'Histoire par la grande porte de l'indépendance » (p.349). Au moment de l'Affaire qui porte son nom, le compagnon Michaud invitait les souverainistes à « faire barrage aux tentatives suicidaires de *renouvellement* d'un discours souverainiste prêchant l'entrée dans l'ère du vide et du déracinement, rapetissant ainsi la société québécoise à une atomisation de citoyens férocement individualistes et n'ayant d'autres raisons de vivre que d'assouvir leur rage de consommation » (p.36). On ne peut faire la souveraineté au nom d'un peuple qu'on refuse de nommer. Michaud empêche la conscience nationale de s'assoupir. « L'aspiration à la souveraineté se transmet de génération en génération, l'une molle, l'autre indifférente, la suivante conquérante » (p.357). Il y a derrière le mouvement souverainiste contemporain deux siècles et demi d'histoire. Or, pour que cette aspiration ne s'éclipse pas pour la prochaine génération, il faut d'urgence rénover les idées nationales et réinvestir le discours souverainiste du souffle qui traverse la conscience historique francophone. C'est au nom du passé, comme le disait De Gaulle, que Michaud plaide pour un État français indépendant.

> *J'ai des certitudes profondes et tranquilles qui me viennent du fond de notre histoire et la mémoire toujours présente de ceux et celles qui ont fait fleurir, ici, un îlot de civilisation de langue française dans l'immense océan anglo-saxon. Ma parole n'est que l'écho et le prolongement de la leur. Elle gêne, dérange, provoque, irrite, choque, les tenants de la bien-pensance et de la rectitude politique* (p.347).

Pour faire l'indépendance d'un peuple, il faut l'inviter à se dépasser en lui parlant le langage de l'histoire et non de la

comptabilité, du nationalisme et non du multiculturalisme. Qu'on le veuille ou non, Michaud est un des seuls aujourd'hui à tenir un tel langage dans le mouvement souverainiste.

Avouons-le : nous aimons Yves Michaud. Bernanos, dans son *Journal d'un curé de campagne*, se désolait des ravages du monde moderne sur la rudesse des hommes et leur force de caractère.

> *Je me demande ce que vous avez dans les veines aujourd'hui, vous autres jeunes prêtres ! De mon temps, on formait des hommes d'Église – ne froncez pas les sourcils, vous me donnez envie de vous calotter – oui, des hommes d'Église, prenez le mot comme vous voudrez, des chefs de paroisse, des maîtres, quoi, des hommes de gouvernement. Ça vous tenait un pays, ces gens-là, rien qu'en haussant le menton. Oh ! je sais ce que vous allez me dire : ils mangeaient bien, buvaient de même, et ne crachaient pas sur les cartes. D'accord ! Quand on prend convenablement son travail, on le fait vite et bien, il vous reste des loisirs et c'est tant mieux pour tout le monde. Maintenant les séminaires nous envoient des enfants de coeur, des petits va-nu-pieds qui s'imaginent travailler plus que personne parce qu'ils ne viennent à bout de rien. Ça pleurniche au lieu de commander. Ça lit des tas de livres et ça n'a jamais été fichu de comprendre – de comprendre, vous m'entendez !- la parabole de l'Époux et de l'Épouse.*

Bernanos voyait juste. On peut méditer son propos en remarquant la médiocrité croissante des hommes appelés au service public. La récente course à la chefferie en a donné souvent l'exemple. Le monde moderne peine à produire des hommes – il fabrique en série des personnes qui cherchent à s'épanouir. Yves Michaud, et c'est à son honneur, nous

parle à la manière d'un représentant du vieux monde avec l'assurance, la confiance, la solidité d'un homme droit qui n'entend pas se soumettre

Michaud aime se dire jaurésien. Créditons-le d'une telle filiation même si les jaurésiens sont rares aujourd'hui sur la rive gauche du monde des idées politiques. Jaurès avait toutefois compris l'essentiel : la nation est le seul bien des pauvres. C'est parce qu'elle donne aux hommes l'appartenance à un monde commun avec les obligations qui le fondent que la nation est le véritable ciment de l'amitié humaine. Mais pour la plupart des esthètes cosmopolites, la patrie est un horizon étroit, une pièce trop petite qui rend claustrophobe. Pour les apôtres du mondialisme, appartenir à un peuple est une contrainte fâcheuse dont le progrès saura les délivrer. En 1940, c'est Drieu qui faisait moderne et De Gaulle passait pour ringard. Passons pour démodés avec la compagnon Michaud.

On pourra bien rebâtir la tour de Babel. Elle finira toujours par s'effondrer.

Mathieu Bock-Côté

JEAN GRONDIN
Le sens de la vie, Montréal, Bellarmin, 2003

Professeur de philosophie à l'Université de Montréal et auteur de nombreux ouvrages marquants sur l'herméneutique, Jean Grondin entreprend dans son court essai philosophique de parler « du dialogue que nous sommes » face à la question du sens de la vie.

Accessibles au grand public profane, les pages de ce livre intelligent vibrent harmonieusement des accents de l'espoir et de l'ivresse immanents à la vie.

Le philosophe écrit son livre à travers un « je » humble et perplexe qui se sait jeté dans l'expérience de la vie et tente d'éclaircir sa situation humaine. Le rappel constant de la vanité de tout projet de maîtrise du sens de la vie jalonne l'essai.

Contrairement à Sartre qui déclare à la fin de *L'Être et le néant* que l'homme n'est qu'une « passion inutile », pour Grondin, « l'espoir de la philosophie est que la philosophie peut avoir un sens ». Reprenant la pensée de Gadamer sur la génération camusienne, l'auteur discerne communément chez ceux qui déclarent que la vie est absurde, une attente de sens. De même, les pessimistes, qui croient que tout va mal tourner et qui espèrent secrètement se tromper, manquent de probité en s'attendant au pire, car ils espèrent au fond le meilleur.

Alors que dans la philosophie classique on parlait de « la fin de toutes choses », on parle aujourd'hui de « sens de la vie ». L'expression est récente, explique l'auteur, elle apparaît chez Nietzsche ; ce dernier, philologue, l'emploie en induisant qu'une vie humaine peut être lue comme un texte, avec un début, une fin et une trame entre les deux points. Nietzsche associe la notion de « sens de la vie » à une conception forte de l'individualité. La trame, l'extension d'un être entre naissance et mort peut avoir, ou ne pas avoir, de sens. L'emploi postérieur de cette formulation traduit, selon Grondin, un sentiment d'étrangeté de l'homme moderne par rapport à l'ordre du monde, ou du cosmos, que ne connaissaient pas les Anciens. Face à cette nouvelle question du sens de la vie, le philosophe, disciple de Socrate, cherche quant à lui à se

connaître, et pour ce faire, à dialoguer en lui-même. Ce qui meuble son dialogue c'est, principalement, un questionnement religieux d'inspiration platonicienne, une critique du constructivisme, et aussi, un ballet de brillantes analyses étymologiques. À ce propos, Grondin écrit des chapitres qui ressemblent à des variations sur sa conception des quatre acceptions du « sens de la vie » : 1) Le sens « directionnel » désigne la vie, comme dit Heidegger, en tant que « course vers la mort » ; 2) le sens « signifiant » ou « significatif » qui circonscrit une signification ; est la deuxième acception – étonnante acception, car la vie « que je vis, que je suis, qui me tient » est alors « comme étrangère à elle-même » ; 3) le sens « sensitif » désigne un odorat ou un nez pour la vie, c'est-à-dire une sensibilité, une capacité de sentir et de jouir de la vie ; 4) le sens « réflexif », lui, se rapporte à une sagesse, une capacité de juger relative à l'expérience, à la raison et à une certaine simplicité, comme lorsqu'on utilise les expressions « un homme de bon sens » ou « le bon sens ». L'auteur voit dans l'idée du « sens directionnel », la première signification au sens de la vie. Le sens, dit Heidegger, est « ce dans quoi je me tiens », le sens donne « stature » et « orientation ». « Une chose qui n'a pas de sens en est une qui ne se tient pas, qui ne tient pas et qui ne va nulle part », complète Grondin.

À partir de cette conception du sens, l'auteur considère qu'à l'origine le sens n'est pas construit par aucune catégorie ou représentation. Structuralistes et déconstructionnistes font preuve de naïveté en présupposant que le monde est gouverné par des structures : « rien n'est plus moderne, rien n'est plus construit que cette idée universelle d'une construction du monde ». Galilée et Descartes, au 17e siècle, auraient initié la conception moderne qui donne le premier rang au monde non plus tel qu'il existe dans son ordre indé-

pendant de l'intervention de l'homme, mais bien tel que l'esprit humain arrive à le pénétrer. Descartes disait chercher quelque chose de sûr et de ferme dans les sciences en pénétrant le monde « selon l'ordre de mes idées claires et distinctes que je dois suivre ». Dans cette ligne de pensée scientifique, le linguiste Jakobson explique le langage comme un code, c'est-à-dire une structure que l'esprit peut décortiquer. Cette idée est reprise par Claude Lévi-Strauss qui étend le type d'analyse linguistique à l'anthropologie, aux groupes sociaux, aux croyances, aux mythes, « et à la conception même que l'on se fait du sens de la vie et de l'homme. » Ces dites « structures » devaient correspondre chez Lévi-Strauss à un ordre d'objectivité comparable au modèle mathématique des sciences. « L'anthropologie se donnait des airs de scientificité ». Grondin entreprend de déconstruire cette idée d'une construction du sens car pour lui, le sens de la vie est d'abord « directionnel » : nous sommes emportés quelque part avant qu'il y ait eu, ou non, construction.

Suite à sa critique du constructivisme, l'auteur étudie les faiblesses du déconstructivisme pour l'intelligence de la question du sens de la vie. Derrida s'inspire de Saussure pour qui le signe linguistique (ou signifiant) renvoyant à un signifié (ou sens), est différent de la présence réelle (ou charnelle) du sens. Se tenant de l'extérieur du langage, critique et un peu désabusé, le déconstructiviste soutient que les signes font écran aux choses elles-mêmes et que nous sommes en quelque sorte, prisonniers du langage. Grondin, répond à cette conception du langage que « ce qui veut être exprimé ne se laisse pas réduire aux seuls signes qui ont été proférés ». Dans le dialogue intérieur à chacun se manifeste un vouloir-dire qui transcende le langage effectif des mots ; cet instance de dialogue nous permet de reconnaître que l'on aurait pu dire les choses autrement ou de meilleure manière

re. Il nous invite à porter une « attention herméneutique au sens intérieur », et à une « attention phénoménologique aux choses elles-mêmes et à ce qu'elles ont à nous dire ». Le sens du langage n'est pas en lui-même mais en amont, dans ce qui est pressenti et traduit en paroles : ce sens qui nous fait vivre.

Nous oublions peut-être, est-il écrit, « que le monde du sens excède le monde humain », que la nature foisonne de telos (le feu monte, la plante se tourne vers le soleil, etc.) et que nous sommes des mortels qui partageons un sens directionnel avec le reste des vivants.

L'essai se poursuit sur des considérations sur la finitude humaine. Nous serons tous fauchés, mais notre espoir qui refuse et oublie la mort nous permet malgré tout d'affirmer le sens de la vie. Il est un espoir immanent à la vie, une espérance vitale, qui nous rend capable d'entreprendre des choses, de croire en l'avenir, de s'entendre entre nous et de se reconnaître des idéaux. Cependant, « une philosophie du sens de la vie ne peut pas être une philosophie du bonheur », la tragédie humaine s'y oppose. L'auteur parle d'une erreur qui consiste à penser au bonheur comme à quelque chose qui peut-être « aménagé, produit, assuré ». Le bonheur est l'exception, c'est un temps limité et bon (« une bonne heure »). En allemand, *Glück*, le mot qui désigne le bonheur, est plus clairement associé à un avènement heureux et hasardeux. L'étymologie même des mots s'oppose donc à la conception de « notre monde calvinisé jusqu'à la moelle » où l'on tend à associer mérite humain et bonheur (réduit à la richesse), désormais conçu comme une chose qui pourrait être assurée. Le bonheur ne serait pas maîtrisable, par conséquent, « on ne peut viser son propre bonheur, ce qui peut et ce qui doit être visé, c'est le bonheur des

autres. » L'auteur fait ainsi référence à Kant et à une morale de l'obligation. Il n'y aurait pas, dit-on, de dialogue intérieur sans cette morale du bonheur d'autrui. Par delà ses origines religieuses, cette morale trouve sa source dans ce que Platon appelle le Bien : le « présupposé en toute éthique, comportement, connaissance ».

Ce Bien est de l'ordre de l'évidence – du premier principe saisi par l'intuition ou « compris ». Il est valide sans qu'on en ait établi la rationalité. À cet égard la « crise du sens » ou « la crise des valeurs » seraient des idées récentes résultant d'un débordement de cartésianisme par lequel on ressentirait le besoin de fonder intellectuellement, par une chaîne explicite de raisons, l'espace des normes et des valeurs. Or,

> *Nous sommes emportés par les sources du sens comme par un courant d'eau vive(...)*
>
> *Le sens jaillit de quelque part, sans que cette source ne soit le plus souvent assignable*

Les principes moraux reposeraient plutôt sur un sens du Bien, préexistant aux religions (lesquelles « en ont seulement proposé les premières articulations »). Grondin désigne deux sources du sens de la vie : 1) la communauté de notre fragilité humaine et 2) « L'Être-lié » de la conscience : ce qui toujours déjà, nous oriente et nous lie. Poètes et prophètes auraient tenté de l'exprimer à travers leurs genèses, tenues pour inspirées et de l'ordre de l'invérifiable. L'origine du sens serait « une source inépuisable et innommable » et l'essentiel, pour l'essayiste, serait de « se reconnaître lié par elle ». L'expérience première du sens est qu'il nous lie : à une direction, « à l'ordre insaisissable de la signification » (un mot renvoie plus loin que le signe, à une pré-

sence réelle), à nous-mêmes (le dialogue intérieur), à autrui (en cherchant leur bonheur), à un Bien.

L'auteur note alors en passant, et c'est peut-être le seul passage de l'essai avare d'explications, que depuis l'effondrement de l'évidence religieuse des « utopies (communistes, scientifiques, nationalistes, etc.) ont foisonné ». Peut-être, laisse-t-il entendre, est-ce parce nous avons attendu des réponses sur le sens à une science moderne incapable d'en donner –il parle de « la séduction perverse de la science –, tandis que ce sont l'art (mise en œuvre), la religion (mise en espoir) et la philosophie (mise en pensée) qui seuls sont à même de transmettre le sens.

Le sens de la vie se termine par une apologie de la vie de Socrate. On nous invite à « vivre comme si la vie devait être jugée » (c'est le titre d'un chapitre), à procéder à un auto-examen, à mettre notre espoir et notre engagement au futur antérieur : nous mourrons, mais nous aurons vécu dignement, etc. Se dépasser soi-même, c'est renoncer à nous-mêmes, êtres éphémères.

En somme, le livre du professeur Grondin est stimulant parce qu'il donne à voir cette question tragique du sens de la vie sous un jour nouveau, avec une parole d'une grande fraîcheur... imprégnée « de la luminosité du Bien ». À la fois métaphysique et religieux, poétique parfois, racontant sans excès de jargon « toujours-déjà-isants », son livre doit être médité lentement. À quelques rares moments, cependant, la chaîne du raisonnement apparaît sautillante et l'on voit pas très bien en quoi les conclusions de l'auteur s'imposent. Par exemple, lorsque qu'il est dit que le bonheur ne peut pas être produit sur commande, qu'il advient fortuitement, nous sommes tous d'accord avec Grondin. Toutefois, en quoi cela doit-il nécessairement nous amener à penser qu'on doit

donc viser uniquement le bonheur des autres ? Qu'est-ce qui fait en sorte que je peux produire leur bonheur ou les y amener alors qu'on vient d'affirmer que le bonheur, gratuit et fortuit, est un surgissement indépendant des seules volontés humaines ? Et pourquoi dois-je oublier aussi vite ma recherche du bonheur ? N'est-il pas néfaste de parler de renoncement au bonheur dans notre monde puritain-masochiste ? C'est sans doute là un manque de culture kantienne de ma part, car M.Grondin est lui-même conscient de la tare puritaine qui ronge la vie des « Nordiques » modernes (qu'il oppose intuitivement aux Latins quant à la capacité de vivre la vie « avec saveur »).

Il m'a aussi semblé que la mise au même niveau du communisme, du scientisme et du nationalisme, comme utopies succédanées de religion, était incohérente. Du moins, pour un homme qui apparemment vit et publie au Québec. Il nous semble que le nationalisme québécois ne prétend pas remplacer la religion, et ne devrait pas être amalgamé à la cause athée ou agnostique. Elle est d'autant plus étonnamment incohérente cette position d'éclat trudeauiste, que Grondin dans une autre publication (*Introduction à Hans-Georg Gadamer*), parle de Gadamer comme ayant sympathisé, « comme tout Allemand normalement constitué, avec la nécessité d'un redressement national de l'Allemagne après l'humiliation de Versailles »... Il va sans dire qu'ironiquement, la façon dont Grondin ramène la vision d'un univers de téléologie par le biais de l'herméneutique et de la phénoménologie, aide à désigner la direction et l'espérance immanentes propres à notre vie nationale.

Jean-Philippe Chartré

Andrée Ferretti
Écrire pour qu'arrive le grand soir, Éditions Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, 2005, 116 p.

Louis Cornellier
Lire le Québec au quotidien, Éditions Varia, Montréal, 2005, 162 p.

Louis Imbeau (dir.)
Politiques publiques comparées dans les États fédérés. L'Allemagne. L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Suisse, Les Presses de l'Université Laval, Collection Management public et gouvernance, Québec, 2005, 271 p.

Charles Saint-Prot et Zeina el-Tibi (dir.)
L'eau, nouvel enjeu géopolitique, Études géopolitiques no.4, été 2005, 500 p.

Patrick Bourgeois
We are Québécois when ça nous arrange, Les Intouchables, Montréal, 2005, 158 p.

Meeker Guerrier
Richard Legendre – L'humilité d'un gagnant, Les Intouchables, Montréal, 2005, 123 p.

Micheline Cambron (dir.)
La vie culturelle à Montréal vers 1900, Les Éditions Fides et la Bibliothèque nationale, 2005, 432 p.

Antonio D'alfonso
En italiques, Les Éditions L'interligne, Ottawa, 2005, 136 p.

Richard Poulin
La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants, Les Éditions L'interligne, Ottawa, 2004, 451 p.

Patrick Bourgeois
Nos ennemis les médias. Petit guide pour comprendre la désinformation canadienne, Éditions du Québécois, Québec, 2005, 208 p.

Denise Bombardier
Sans complaisance, VLB éditeur, Montréal, 2005, 174 p.

Ronald Rudin
L'histoire dans les rues de Québec. La célébration de Champlain et de Mgr de Laval 18778-1908, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2005, 296 p.

N. Bismuth, A. Desruisseaux-Talbot, F. Ricard
Rencontres et entretiens avec Gabrielle Roy, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2005, 269 p.

Serge Bouchard
Les corneilles ne sont pas les épouses des corbeaux, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2005, 270 p.

Denys Arcand
Hors champs. Écrits divers 1961-2005, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2005, 194 p.

Jean Paré
Le Code des tics, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2005, 101 p.

Jean Décary
Dans l'oeil du sphinx. Claude Morin et les relation internationales du Québec, VLB éditeur et Jean Décary, Montréal, 2005, 241 p.

Marc Brière
Babel-Québec. Démocratie, citoyenneté et mode de scrutin, Les Éditions Varia, Montréal, 2005, 300 p.

Roxanne Bouchard
Whisky et Paraboles, VLB Éditeur, Montréal, 2005, 274 p.

Jasmin Guénette
La production privée de la sécurité, Les Éditions Varia, Montréal, 2005, 135 p.

Jean Faucher
Rémy Girard : entretiens, Québec Amérique, Montréal, 2005, 270 p.

Christian Rioux
Carnets d'Amérique, Éditions du Boréal, Montréal, 2005, 204 p.

Hélène Beauchamps
Les théâtres de création au Québec, en Acadie et au Canada français, VLB Éditeur, Montréal, 2005, 476 p.

L'Action nationale salue Jean-Marc Léger



Membre de la Ligue d'action nationale depuis plus de 55 ans, Jean-Marc Léger reçoit cette année le prix Georges-Émile-Lapalme, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française.

« Modèle, guide et rassembleur, Jean-Marc Léger a toujours fait du français un objet de fierté, une urgence nationale, un patrimoine transcendant les frontières. Le prix Georges-Émile-Lapalme qui lui est décerné aujourd'hui vient rappeler le rôle exceptionnel de cet homme dans la prise de conscience collective de l'importance de la correction de la langue. »

A

AMSELLEM, GEORGE
Les velléités d'un apprenti sorcier — Mai — 20-22

ANCTIL, DAVE
Un grand destin pour une petite république — Janvier — 21-37
Histoire des Patriotes. Gérard Filteau (CR) — Février — 113-117
Refonder la responsabilité de notre vie nationale — Mars/Avril — 130-151
Francis Moreault ; Hannah Arendt, l'amour de la liberté. Essai de pensée politique et Daniel Dagenais (dir.) ; Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain (CR) — Septembre — 128-134
Gilles Gagné (dir.) ; L'antilibéralisme au Québec au XX[e] siècle – Les séminaires Fernand Dumont (CR) — Octobre — 138-144

AUDET, ELAINE
Les grands textes indépendantistes. Andrée Ferretti et Gaston Miron (CR) — Février — 102-107

B

BARITEAU, CLAUDE
Un pacte pour fonder le Québec — Mars/Avril — 180-224

BEAUNIER, JACQUES
La Sainte-Vierge contre St-Jean-Baptiste : Une histoire acadienne — Juin — 52-67

BERGERON, CARL
La royauté perdue du legs : de *Pour la suite du monde* à *Horloge biologique* — Novembre/Décembre — 18-35

BERNIER, GASTON
Événement: Un mot qui en prend large — Février — 96-101

BLAIN, JEAN-FRANÇOIS
Énergie éolienne : le dernier rempart de la vertu ? — Octobre — 64-72

BOCK-CÔTÉ, MATHIEU
De la reconnaissance à l'indépendance — Février — 63-81
Le Québec, les Québécois. Un parcours historique. Jocelyne Létourneau — Février — 127-147
Le cul-de-sac progressiste du Parti québécois — Mars/Avril — 152-172
La nation en débat, entre modernité et post-modernité. Raphael Canet et Jules Duchastel (dir.) (CR) — Mai — 108-114
Yves Michaud ; Les raisons de la colère (CR) — Novembre/Décembre — 190-196

BOURDON, NICOLAS
Un long chemin, proses 1953-1996. Gaston Miron (CR) — Mars/Avril — 247-250

BOURQUE, JEAN-LOUIS
Dorval Brunelle et Christian Delock (dir.) ; L'ALÉNA. Le libre-échange en défaut (CR) — Janvier — 126-133
Jacques Parizeau et la comission Gomery — Mai — 12-16

BRUN, HENRI
La Cour suprême du Canada et le droit à l'école publique anglaise au Québec — Novembre/Décembre — 75-87

C

CHARTRÉ, JEAN-PHILIPPE
Le perdant. Martin Bisaillon (CR) — Janvier — 121-125
Aile jeunesse et gestes de rupture — Mars/Avril — 85-89
Qu'est-ce qu'un classique québécois? Robert Melançon (CR) — Mars/Avril — 256-261
Malaise dans la culture : considérations autour de CHOI-FM — Octobre — 16-29
Jean Grondin ; Le sens de la vie (CR) — Novembre/Décembre — 196-203

CLOUTIER, ÉDOUARD

Gomery : l'aide-mémoire. Kommandites et Korruption Kanadienne (1ère partie) — Novembre/Décembre — 124-180

CLOUTIER, JEAN-FRANÇOIS

Michel Leblond ; Si Trois-Pistoles m'était conté et autre fariboles (CR) — Juin — 117-120

Bruno Roy ; Naître, c'est se séparer (CR) — Septembre — 119-125

Face à la crise de l'école, les lumières ne sont pas où l'on croit — Octobre — 30-49

CORNELLIER, LOUIS

Pour une culture littéraire nationale commune — Février — 10-19

Pour en finir avec les niaiseries sur la langue — Janvier — 38-43

Lettre à Léo-Paul Lauzon sur la tentation néo-démocrate — Septembre — 19-21

COUTURE, GILLES

De porteurs d'eau à « turbineurs » d'éoliennes — Janvier — 85-89

COUTURIER, FERNAND

La nation fragmentée ou La souveraineté ne serait pas une fin — Janvier — 65-74

D

DE BELLEFEUILLE, PIERRE ; MONIÈRE, DENIS ; ROMER, THÉRÈSE

Pour mettre fin à la torpeur politique — Mars/Avril — 53-58

DESCHÊNES, SYLVAIN

Pierre Lahoud, Henri Dorion ; Québec : villes et villages vus du ciel (CR) — Septembre — 125-127

DIONNE-MARSOLAIS, RITA

Résolument "vert" le XXIe siècle — Février — 52-62

DUBREUIL, BENOIT

Le conseil supérieur de la langue de bois — Septembre — 27-53

Le Québec au siècle des nationalités. Marcel Bellavance (CR) — Janvier — 141-145

Jean-Philippe Warren ; Edmond de Nevers. La question des races. Anthologie (CR) — Février — 123-127

Ce qu'il en coût d'être fédéraliste — Mars/Avril — 123-129

Daniel Turp ; Nous, Peuple du Québec.
Un projet de Cosntitution du Québec (CR) Mai 98-100
Geneviève Nootens ; Désenclaver la démocratie.
Des huguenots à la pais des braves. (CR) Mai 122-126
La Québec doit-il se réjoui du non
français et néerlandais Juin 10-21
Michel Bock ; Quand la nation débordait les frontières.
Les minorités française dans la pensée
de Lionel Groulx (CR) Juin 121-125

DUBUC, PIERRE

La Révolution des feuilles d'érable Mars/Avril 114-122

DUPONT, WHEELER

Histoire de l'Action libérale nationale Janvier 90-117

F

FERETTI, LUCIA

Guy Durand ; Le Québec et la laicité.
Avancées et dérives (CR) Mai 127-131

FOURNIER, JACQUES

Un programme de commandites pour les CSSS? Mai 17-19

G

GAUDREAULT, ROMAIN

Signes d'empire Février 82-95

GAULIN, ANDRÉ

Un autre référendum
ou un référendum autrement? Mars/Avril 225-239

GAUTHIER, SASHA A.

Le chef en parte-à-faux
face à la jeunesse souverainiste Mars/Avril 90-93

GAUTHIER, SERGE

La fin des téléromans à l'ancienne? Mai 53-56
Terroir et création artistique dans Charlevoix :
du Cirque du Soleil au film Bonzaïon Septembre 22-26

GERVAIS, RICHARD

Lawrence Olivier ; Contre l'espoir
comme tâche politique suivi de Critique radicale.
Essai d'impolitique (CR) Mars/Avril 240-246

La direction politique: facteur décisif — Mai — 23-31
La souveraineté par mandat électoral : un vote pour le PQ est un vote pour l'indépendance — Octobre — 85-98

GILL, LOUIS

Michaëlle Jean et le poste de gouverneur général — Novembre/Décembre — 36-38

GOMEZ, DANIEL

Le dramatique destin de Bernard Landry — Mars/Avril — 72-84

K

KOTTO, MAKA

C'est cela mon modèle de pays, mon modèle d'un Québec souverain — Mai — 60-69

L

LABERGE, HENRI

Nous réapproprier notre histoire nationale — Mars/Avril — 22-31
Serge Gauthier ; Laure Gaudreault. La syndicaliste de Charlevoix (CR) — Septembre — 112-115

LACROIX, FRÉDÉRIC ; SABOURIN, PATRICK

Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officelle au Canada — Septembre — 80-110

LAPLANTE, ROBERT

Le Québec n'est pas sorti du bois — Janvier — 2-9
Changer de paradigme — Février — 2-8
Frère Marie-Victorin ;Mon miroir. Journaux intimes. — Février — 118-123
Le temps de l'intransigeance — Mars/Avril — 94-99
Le discrédit — Mars/Avril — 173-179
Briser les carcans — Mars-Avril — 2-13
Denis Monière ; Les relations France-Québec. Pérégrinations d'un intellectuel québécois en France (CR) — Mars/Avril — 251-255
Une mesure d'hygiène publique — Mai — 2-7
Pierre Vennat ; Général Dollard Ménard. De Dieppe au référendum (CR) — Mai — 132-135
Ouvrir le jeu — Juin — 2-9

Hélène Bizier, Robert-Lionel Séguin ;
Le menu qutidien en Nouvelle-France (CR) Juin 112-113
Cesser de brider l'audace Septembre 2-6
Raymond Plante ; Robert Gravel. Les pistes
du cheval indompté (CR) Septembre 116-118
Imposer son existence Octobre 2-9
Serge Gauthier (dir.) ; Raconte-moi...
La rivière Malbaie (CR) Octobre 128-130
Un mandat de transition Novembre/Décembre 2-10
Dénationalisation manifeste Novembre/Décembre 47-54

LAPOINTE, ALEXIS

Maurice Lemire ; Le mythe de l'Amérique
dans l'imaginaire « canadien » (CR) Octobre 120-127
Remarque sur la disparition
des intellectuels Novembre/Décembre 110-121

LARAMÉE, ALAIN

Télé-Québec de nouveau sous la loupe
et le couperet Mai 32-43

LAURION, GASTON

Le gigantisme de Concordia Mai 57-59
Le prophétisme de George Grant :
qu'en va-t-il du Québec ? Novembe/Décembre 88-109

LÉGER, JEAN-MARC

Le repli sur l'Europe a fait le malheur
de la France depuis le milieu du XVIII[e] siècle Février 26-29
Le souverain et urgent devoir
de l'indépendance Mars/Avril 46-52
L'indépendance : aspiration aussi
ancienne et naturelle qu'essentielle Septembre 16-18
Actualité et éloquence
de témoignages d'hier
sur les Canadiens-Français Novembre/Décembre 39-41

M

MALENFANT, DANIEL

Pour un nouveau apcte socio-forestier Juin 40-51

MARQUIS, BRUNO

À propos de Pierre Vadeboncoeur Mai 137-138

MÉNARD, JEAN
La loi 31 au regard des luttes
pour le droit au travail au Québec — Septembre — 54-77

MONIÈRE DENIS
Imaginons un autre 20 mai 1980
où les Québécois se disent OUI à eux-mêmes — Mai — 44-52
Une nouveau mode de scrutin: une réforme
pour convenance partisane — Janvier — 15-20
Le besoin d'une cosntitution québécoise — Février — 30-35
La mondialisation et le dépérissement de l'État:
mythe ou réalité — Juin — 32-39

MONIÈRE, DENIS ; DE BELLEFEUILLE, PIERRE ; ROMER, THÉRÈSE
Pour mettre fin à la torpeur politique — Mars/Avril — 53-58

N

NAVARRO, PHILIPPE
Après le grand soir, le grand lendemain de veille :
le passage obligé de la reconnaissance
internationale d'un Québec souverain — Octobre — 99-114

P

PHILPOT, ROBIN
Mario Cardinal. Il ne faut pas toujours
croire les journalistes (CR) — Mai — 101-107

PROULX, MARC-URBAIN
Perspectives pour l'aménagement
des territoires au Québec — Février — 43-51

R

ROCHE, MICHEL
L'impasse du "Bon gouvernement" — Février — 36-42
La montée récente de l'option souverainiste
dans l'opinion publique :
un simple feu de paille ? — Novembre/Décembre — 42-46

ROMER, THÉRÈSE ; DE BELLEFEUILLE, PIERRE ; MONIÈRE, DENIS
Pour mettre fin à la torpeur politique — Mars/Avril — 53-58

ROUSSEAU, GUILLAUME

Nicole F. Bernier ; Le désengagement de l'État providence (CR) — Janvier — 134-140

Laurier Turgeon ; Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et postcolinaux (CR) — Mai — 115-121

Claude Barriteau ; Pour sortir de l'impasse référendaire (CR) — Juin — 126-132

Judiciarisation des identités, multiculturalisme et échec de la gauche : comment sortir de l'impasse ?

(première partie) — Octobre — 50-63

(deuxième partie) — Novembre/Décembre — 55-74

Jocelyne Couture (dir.) ; Redonner sens à l'indépendance (CR) — Octobre — 130-138

ROY, BRUNO

L'UNEQ : une expérience — Février — 20-25

ROY, JEAN

Gérard Bouchard ; La pensée impuissante. Échec et mythes nationaux canadiens-français. Pour une culture littéraire nationale commune (CR) — Février — 107-112

Leur combat et le nôtre — Mars/Avril — 100-113

Gérard Bouchard ; La pensée impuissante. Échec et mythes nationaux canadiens-français (CR) — Novembre/Décembre — 185-190

ROY, PAUL-ÉMILE

Sortir de l'impasse — Mars/Avril — 59-71

Ismène Toussaint : Les chemins retrouvés de Gabrielle Roy, Témoins d'occasion au Québec (CR) — Juin — 114-116

Denis Vaugeois ; L'Amour du livre. L'édition au Québec, ses petits secrets et ses mystères (CR) — Octobre — 118-119

Louis Riel ; Journaux de guerre et de prison (CR) — Novembre/Décembre — 182-184

S

SABOURIN, PATRICK ; LACROIX, FRÉDÉRIC

Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officelle au Canada — Septembre — 80-110

SERRÉ, PIERRE

Les régions dépendantes. Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions — Janvier — 44-64

L'état des choses - printemps 2005 — Mars/Avril — 34-45

La réforme du mode de scrutin des libéraux diminuera encore le poids des francophones — Mai — 68-97

Quelques questions aux aspirants leaders de la nation — Octobre — 75-84

SIMARD, JACQUES

Quelques enseignements pour la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de développement régional — Juin — 68-111

T

TARDIF, NELSON

La mondialisation néolibérale à l'assault du vivre ensemble — Janvier — 75-84

TOUSSAINT, ISMÈNE

Alfred Mercier ; Hénoch Jédésias ou les mystères de New York. — Janvier — 118-120

V

VADEBONCOEUR, PIERRE

La dialectique d'Alain Dubuc — Janvier — 10-14

La grande menace — Février — 10-13

Le gouvernement depuis la rue — Mars/Avril — 14-21

Critique du terrorisme — Mai — 8-11

Le facteur d'inertie — Juin — 22-31

Un paradoxe militaire sans exemple — Septembre — 10-15

La course à l'absurdité — Octobre — 12-15

Le plancher des vaches — Novembre/Décembre — 14-17

Marie-Andrée Lamontagne ; La méridienne (CR) — Janvier — 146-148

Partagez vos idées toute l'année



Offrez un abonnement à L'Action nationale

renseignements : (514) 845-8533 ou 1-866-845-8533
www.action-nationale.qc.ca
revue@action-nationale.qc.ca



Pour souligner son **20e anniversaire**, la revue d'histoire du Québec *Cap-aux-Diamants* vous offre un exceptionnel rabais de **20%** sur l'abonnement d'un an. Pour une période limitée, vous ne paierez que 27,50$ (taxes comprises). L'abonnement de 2 ans est aussi disponible à 55$.

Profitez de cette offre!

(418) 656-5040
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

20 ans d'histoire

Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et ne peut être jumelée à aucune autre. 20% de rabais par rapport au prix en kiosque de 34,52$ pour 4 parutions.

OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires

Éric Ouellet, B.A.A., Pl.Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

220 Allard & Carrière

12 Caisse d'économie solidaire Desjardins

218 *Cap-aux-Diamants*

11 *Devoir, Le*

122 Mouvement national des Québécoises et Québécois

218 Optimum, Gestion de placements

220 Rassemblement pour un Pays souverain

220 Sansregret, Taillefer et Associés

122 Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

122 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

220 Translatex Communications +

STA
Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes
info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

le Rassemblement
pour un Pays Souverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet :www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière
SOCIÉTÉ NOMINALE
COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

TRANSLATEX+
Communications
RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION
Claude Ghanimé



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
François Beaudoin
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Henri Joli-Cœur
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Richard Leclerc
Clément Martel
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Reginald O'Donnell
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Cécile Vanier
André Verronneau
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGES

Sylvain Deschênes

COLLABORATION À LA RÉVISION

Annick Ranger

IMPRESSION

Marquis Imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président
Denis Monière

Vice-président
Pierre Noreau

Secrétaire
Jacques Brousseau

Trésorier
Robert Ladouceur

Conseillers
Isabelle Le Breton
Jacques Martin

Ex Officio
Robert Laplante

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Membres
Dave Anctil
Pierre de Bellefeuille
Mathieu Bock-Côté
Jean-Jacques Chagnon
Eric Devlin
Benoît Dubreuil
Christian Gagnon
Alain Laramée
Yves Michaud
Jacques-Yvan Morin
Paul-Émile Roy

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Guy Bouthillier
Hélène Chénier
Delmas Lévesque
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon
Gilles Rhéaume

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Jean Genest
Jean-Marc Léger
Georges Meyers

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
Abonnement	
60 $ -	110 $
Institution	
108 $ -	180 $
Abonnement de soutien	
150 $ -	250 $
Étudiants	
35 $ -	61 $
Autres pays	
120 $ -	198 $

Paiement par VISA ou Mastercard accepté

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE
1215, rue de la Visitation, bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 *« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal »* Canada

« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».



Location d'outils

SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE
volume XCV numéros 9-10
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2005
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293